



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(16^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mercredi 19 octobre 1988

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

1. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 999).

2. **Questions au Gouvernement** (p. 999).

SITUATION SOCIALE (p. 999)

MM. Jacques Barrot, Michel Durafour, ministre de la fonction publique et des réformes administratives.

SITUATION SOCIALE (p. 1000)

MM. François Asensi, Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

DÉFENSE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DU SERVICE PUBLIC (p. 1002)

MM. Pierre Mauroy, Michel Rocard, Premier ministre.

SERVICE NATIONAL (p. 1003)

MM. Claude Bartolone, Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense.

SITUATION AU TCHAD (p. 1004)

M. Alain Vivien, Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

SÉCURITÉ SOCIALE (p. 1004)

Mme Martine Daugreilh, M. Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement.

PEINES DE SÛRETÉ (p. 1005)

MM. Henri Cuq, Pierre Arpaillange, garde des sceaux, ministre de la Justice.

PROBLÈME DE RETENUE D'EAU
DANS LES ZONES SENSIBLES (p. 1006)

MM. Jean Bousquet, Gérard Renon, secrétaire d'Etat chargé de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.

QUOTAS LAITIERS (p. 1007)

MM. Henri Bayard, Gérard Renon, secrétaire d'Etat chargé de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.

3. **Félicitations de l'Assemblée nationale à M. Maurice Allais, prix Nobel d'économie** (p. 1007).

M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 1008)

PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ BILLARDON

4. **Loi de finances pour 1989.** - Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 1008).

MM. Edouard Balladur, Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget ; Michel d'Ornano, Edmond Alphandéry, le ministre, André Lajoinie, Raymond Douyère, le ministre.

MM. le ministre, Edmond Alphandéry.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

5. **Désignation de candidats à un organisme extra-parlementaire** (p. 1029).

6. **Ordre du jour** (p. 1029).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mercredi 2 novembre inclus a été ainsi établi en conférence des présidents :

Cet après-midi, après les questions au Gouvernement, et ce soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1989.

Jeudi 20 octobre, à dix heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Vendredi 21 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente et éventuellement samedi 22 octobre :

Discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1989.

Mardi 25 octobre, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente :

Discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 :

Agriculture et forêt, budget annexe des prestations sociales agricoles.

Mercredi 26 octobre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Affaires étrangères ;

Affaires européennes.

Jeudi 27 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Justice, Légion d'honneur et Ordre de la libération ;

Tourisme ;

Commerce et artisanat.

Vendredi 28 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Anciens combattants et victimes de guerre.

Mercredi 2 novembre, à dix heures, quinze heures, après les questions au Gouvernement et vingt et une heures trente :

Défense.

La discussion des crédits des départements et territoires d'outre-mer a été retirée de l'ordre du jour du vendredi 28 octobre. Une date sera fixée lors de la prochaine réunion de la conférence des présidents.

Je vous indique enfin que le calendrier de la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances a été modifié comme suit : les crédits du travail et de l'emploi et ceux de la formation professionnelle feront l'objet d'une seule discussion, le jeudi 3 novembre, date initialement prévue ; le début de la discussion des crédits des postes, des télécommunications et de l'espace est reporté du jeudi 3 novembre au soir au vendredi 4 novembre au matin.

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Je vous rappelle qu'afin de permettre le bon déroulement de la discussion générale du projet de loi de finances, qui interviendra immédiatement après une courte suspension, la conférence des présidents a décidé de limiter, aujourd'hui, à une seule période par groupe les questions au Gouvernement.

M. Jacques Limouzy. Très bien !

SITUATION SOCIALE

M. le président. Nous commençons par la question du groupe de l'Union du centre.

La parole est à M. Jacques Barrot.

M. Jacques Barrot. Monsieur le Premier ministre, demain, des grèves affecteront l'ensemble du pays. Je n'utiliserai pas les facilités d'un discours, tenu parfois dans certains rangs de votre majorité, qui préconise de distribuer par avance les fruits d'une croissance qui est loin d'être stabilisée.

Tous les Français doivent rester solidaires dans la bataille prioritaire entre toutes : celle de l'emploi. Inflation et dévaluation ne pourraient que nous faire reculer à l'encontre de l'intérêt de ces 2 600 000 demandeurs d'emploi dont nous sommes tous solidaires. Cependant la France ne veut pas s'enfoncer dans des conflits interminables, ce qui ne manquerait pas d'arriver si le Gouvernement gérait cette crise au jour le jour.

Ne pouvez-vous pas procéder à une évaluation précise de la situation et, à partir de là, proposer et négocier des échéanciers diversifiés, compatibles avec l'objectif de compétitivité nécessaire ? Ne devez-vous pas, surtout, donner des perspectives plus claires et plus larges aux salariés du secteur public ?

L'heure est venue d'ouvrir un débat de fond sur la modernisation de notre fonction publique, sur la meilleure diffusion des responsabilités (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste*), sur un encouragement effectif des hommes et des équipes les plus engagés dans la bataille, sur la qualité du service. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pourquoi ne pas assouplir une gestion budgétaire étriquée, inapte à faire profiter les plus actifs d'une partie des économies et des progrès qu'ils ont fait réaliser au service public ?

M. François Asensi. Vous le découvrez un peu tard !

M. Gérard Gouzes. Pourquoi ne l'avez-vous pas demandé à M. Chirac ?

M. Jacques Barrot. Peut-on lancer les femmes et les hommes à l'assaut du gâchis administratif en perpétuant de vieux tabous, comme, par exemple, le refus de tout intéressement ou la fixité des carrières dans une société qui bouge, ou l'uniformité des primes, ou encore le maintien de rigidités qui interdisent le passage d'une catégorie à l'autre, bref toutes les formes de blocage qui se retournent en réalité contre les salariés du secteur public et contre les usagers ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Bref, monsieur le Premier ministre, l'heure n'est-elle pas venue pour la nation, et je ne pense pas, dans cette question, avoir fait œuvre de politique politicienne. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

Ceux qui font œuvre de politique politicienne sont ceux qui ne laissent pas à un orateur désirant exprimer son point de vue la possibilité de le faire dans le calme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur divers bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

L'heure n'est-elle pas venue pour la nation - disais-je - de procéder à un véritable *aggiornamento* de son secteur public, capable de lui rendre horizon et espoir ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique et des réformes administratives.

M. Michel Dursfour, ministre de la fonction publique et des réformes administratives. Monsieur le député, la question que vous venez de poser me donne l'occasion de rappeler brièvement les faits, ce qui est nécessaire à la bonne compréhension du présent.

Dès la constitution du Gouvernement, le Premier ministre m'a demandé d'aborder le dialogue social avec les organisations représentatives des salariés de la fonction publique, dialogue indispensable à la conduite d'une politique contractuelle.

Au début de l'été, puis au mois de juillet, j'ai rencontré à plusieurs reprises les organisations syndicales de fonctionnaires. Un problème était naturellement au centre de la discussion : les aménagements de salaires en 1988, compte tenu d'un acompte de 1 p. 100 accordé par le Gouvernement précédent, le 1^{er} mars 1988.

Il n'est pas simple, pour qui que ce soit, de prendre le train en marche. Tel était un peu mon cas, intervenant après six mois d'un exercice budgétaire qui n'était pas le mien et n'ayant pas été associé aux décisions déjà intervenues. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

D'un commun accord, les organisations syndicales et moi-même sommes convenus que la négociation salariale porterait sur deux ans, 1988 et 1989. Ainsi, nous prenions en compte la conjoncture à laquelle je viens de faire référence et nous élargissions le champ de notre réflexion.

Le 24 août, le Gouvernement a annoncé une augmentation de 1 p. 100 avec effet au 1^{er} septembre. Il ne s'agissait pas d'une décision unilatérale ; j'avais eu, sur le sujet, de nombreuses négociations. Au mois de juillet, j'avais clairement exposé qu'une telle mesure n'était pas possible. Dès qu'il est apparu qu'elle l'était, le Gouvernement l'a prise sans plus attendre.

Le 4 octobre, nous avons ouvert la négociation salariale pour 1988 et 1989. J'ai exposé la situation aux partenaires. J'ai fait référence à la préoccupation du Gouvernement de pratiquer une politique contractuelle et à l'obligation de tenir compte - comme cela est également votre souci, me semblait-il, monsieur le député - de la nécessité de maintenir les grands équilibres sans lesquels il n'y a pas de véritable progrès social.

M. Jean-Claude Gaudin. Il y a 40 milliards !

M. le ministre de la fonction publique et des réformes administratives. J'ai souligné qu'il ne fallait pas risquer de compromettre des résultats chèrement acquis et que seule la durée nous permettrait de voir jusqu'où nous pourrions aller, quand et comment.

J'ai cependant formulé des propositions concrètes que je vous rappelle.

S'agissant de l'année 1989, j'ai proposé une sortie en niveau, à hauteur de 2,2 p. 100, ce qui correspond à l'évolution des prix en glissement prévue sur l'année 1989. Cela témoigne d'une volonté clairement affirmée du Gouvernement de maintenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires et de prendre en compte leurs légitimes préoccupations.

En ce qui concerne l'année 1988, j'ai constaté qu'une augmentation de 2 p. 100 était déjà intervenue et qu'il ne semblait pas possible d'aller au-delà, aussi longtemps que le Gouvernement ne disposerait pas des informations nécessaires à une bonne et sérieuse appréciation de la situation économique d'ensemble.

J'ai, en même temps, monsieur le député, allant dans le sens de vos préoccupations, proposé la mise en place de groupes de travail sur des sujets essentiels : les bas salaires, les primes d'installation des jeunes dans la région parisienne

ainsi que - ce qui me paraît aussi particulièrement important - l'ouverture d'un grand chantier sur la modernisation de la fonction publique...

M. Alain Richard. Très bien !

M. le ministre de la fonction publique et des réformes administratives. ..., son image de marque, les conditions de travail des fonctionnaires, la formation, les perspectives du 1^{er} janvier 1993, début du grand marché européen.

Les organisations syndicales de fonctionnaires, intéressées, me semble-t-il, par ces propositions, ont souhaité une réponse plus rapide pour l'année 1988. Une nouvelle rencontre a eu lieu à ce sujet le 14 octobre et un constat de désaccord a dû être établi. Il n'y a pas eu pour autant rupture du dialogue et j'espère bien que celui-ci sera promptement rétabli sur des sujets à propos desquels la concertation et un début d'accord sont déjà intervenus.

Quant à l'augmentation de 2,2 p. 100 en 1989, il convient de discuter ensemble du calendrier.

Je souhaite que les groupes de travail prévus se mettent en place très rapidement, ce qui est un gage de succès car, selon les sujets traités, ils aboutiront plus ou moins vite.

Personnellement, je suis à la disposition des organisations syndicales de fonctionnaires, quand elles le souhaiteront. Il est des domaines très importants, comme la modernisation, que nous pouvons aborder sans délai.

Le Gouvernement est conscient qu'il puisse y avoir un malaise dans la fonction publique, mais cela ne date pas d'aujourd'hui, même si certains feignent de le découvrir. Les fonctionnaires ont un rôle essentiel dans la nation et ils accomplissent leur tâche avec dévouement et compétence. Des critiques à leur encontre fusent parfois ici ou là. Elles ne sont pas toujours innocentes, et elles donnent aux fonctionnaires l'impression d'être mal compris et mal aimés. Nous devons les aider à affirmer leur identité et leur vocation.

Pour ce qui me concerne, à la place qui est la mienne, en fonction des instructions de M. le Premier ministre, selon ma propre conviction et, si j'ai bien compris, monsieur le député, avec votre appui, je veillerai à ce que, dans la légalité républicaine, chacun, au sein de la fonction publique, occupe la place qui est la sienne, à la fois dans la perspective de l'intérêt général et pour son propre épanouissement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

SITUATION SOCIALE

M. le président. La parole est à M. François Asensi.

M. François Asensi. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les ministres, chers collègues, le mouvement social qui s'amplifie et s'étend à l'ensemble de la fonction publique ne surprendra personne dans cet hémicycle. Tout le monde savait l'état d'exaspération et la colère des personnels, parfois leur découragement, sinon leur démoralisation face à la dégradation de leurs conditions d'existence et de leur statut dans la société.

Les députés communistes soutiennent ces luttes. Ils partagent l'idée émise par les infirmières mais aussi par les enseignants, les postiers, les cheminots, les fonctionnaires territoriaux de l'Etat, selon laquelle l'exaltation des missions de service public et la revalorisation de la place de chacun dans ce cadre sont indissociables d'un sérieux coup de pouce aux salaires. On ne peut vivre décemment avec moins de 6 000 francs par mois !

Savez-vous, monsieur le ministre de la fonction publique, que des fonctionnaires payés 5 000 francs par mois se voient refuser des H.L.M. parce qu'ils n'ont pas de revenus suffisants ? Peut-on dès lors parler seulement de maintien du pouvoir d'achat lorsque les prix des loyers flambent, pour ne prendre que cet exemple ?

Monsieur le ministre, le Gouvernement se refuse à utiliser la planche à billets ; on ne saurait trop lui donner raison dans ce domaine. Cependant, le cycle salaires-inflation, outre qu'il ne fait plus l'unanimité chez les économistes, ne peut sérieusement être invoqué pour refuser l'augmentation des salaires. Vous avez tout un arsenal de mesures à prendre, de choix à faire, en clair vous devez innover, afin de conjuguer l'augmentation du niveau de vie avec la croissance et l'efficacité économique. Ne dit-on pas que la fabrication des missiles M 5 coûterait 73 milliards de francs lourds, ...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et le Rafale ?

M. François Ansensi. ... de quoi construire des centaines de lycées et d'hôpitaux, et d'augmenter les salaires tout en créant des emplois utiles.

De nombreux députés du groupe socialiste. Et le Rafale ?

M. François Ansensi. On ne parle pas du Rafale, on parle des fonctionnaires ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le Premier ministre, les députés communistes appellent l'attention du Gouvernement sur le caractère choquant et grave d'une campagne dont on perçoit les prémises, et qui aurait pour objectif de dresser l'opinion publique contre les fonctionnaires. Tout langage culpabilisant et moralisateur à l'encontre de ces salariés serait injuste et indécent. Je dis à M. Barrot qu'il y a moins de pouvoir d'achat en France et plus de chômeurs, moins d'emplois industriels et plus de pauvres dans la société française ; il faut donc trouver d'autres recettes que l'austérité.

Pour ne pas avoir compris, et l'avoir rejetée avec mépris, l'aspiration populaire à l'égalité, à plus de justice et de dignité, exprimée par les exclus, les chômeurs, les jeunes, les étudiants, les salariés, pour sa méconnaissance des problèmes de société et sa distance avec le pays réel, la droite et son gouvernement ont perdu la bataille. Nous ne voulons pas le retour de la droite. Mais, de grâce, ne faites pas sa politique ! Ne continuez pas Balladur, ne désespérez pas le monde du travail.

Les députés communistes vous demandent de négocier sérieusement avec les organisations syndicales. Il souhaitent avoir, monsieur le ministre, un peu plus de précisions sur les intentions du Gouvernement dans ce domaine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le député, je voudrais d'abord dire que j'apprécie la tonalité de votre question. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Robert-André Vivien. Vous êtes maso !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je préfère le style que vous avez utilisé à certains pamphlets que j'ai pu lire dans *L'Humanité*. (*Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) Je considère donc cela comme un progrès.

M. Jacques Toubon. Merci, camarade !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Cela étant, vous avez raison de souligner qu'il existe, en effet, une certaine impatience sociale.

Notre économie est sur la voie du redressement. Elle l'est depuis ...

Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre : 1986 :

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget : ... 1982 quand il nous a fallu rattraper un retard pris dans le domaine industriel, notamment, qui datait des années 70.

Nous avons dû aussi moderniser les structures industrielles et les structures financières. Pendant un temps, nous l'avons fait ensemble. La tâche était rude. Je regrette que vous n'avez pas accepté de poursuivre ce combat en commun. (*Sourires sur divers bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Puis, il y a deux années - comme vous l'avez mentionné - au cours desquelles s'est creusée l'inégalité entre les Français. Je ne dis pas que le redressement ne s'est pas poursuivi. Il est incontestable que nous avons tenu sur le plan de la désinflation grâce, il faut le dire, à une forte baisse du prix du dollar et du pétrole - mais ce n'est pas le moment de se livrer à une polémique inutile.

Ce qui est certain, c'est que, pendant ces deux dernières années, le refus du dialogue social, cette idéalisation de l'argent facilement gagné, la suppression de l'impôt sur les

grandes fortunes (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre*), erreur politique reconnue dans votre camp, messieurs (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*), ont donné le sentiment aux Français qu'il y avait deux poids et deux mesures.

Le Gouvernement entend réduire les inégalités. Et, permettez-moi de le dire, en cinq mois, sous l'autorité du Premier ministre, M. Michel Rocard, nous avons le sentiment d'avoir bien travaillé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Nous avons fait voter le revenu minimum d'insertion à la quasi-unanimité de cette assemblée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Si cela était possible au mois d'octobre, pourquoi cela n'a-t-il pas été fait avant ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) J'espère que ceux qui ont voté le revenu minimum d'insertion voteront l'impôt de solidarité sur la fortune. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)..

M. Arthur Dehaine. C'est l'amalgame !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... qui témoignera, en effet, de la volonté de l'Assemblée d'apporter une réponse sociale au problème qui se pose aujourd'hui au pays.

M. Jacques Baumel. Et les infirmières ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Nous avons augmenté le S.M.I.C. plus qu'il n'était prévu. Nous avons décidé une augmentation de 1 p. 100 pour la fonction publique. Nous avons pris des mesures de désendettement des offices d'H.L.M., imposant à l'Etat une charge de 70 milliards de francs sur vingt ans. Nous avons pris une disposition qui coûtera aussi 20 milliards sur quinze ans à l'Etat, visant à permettre à ceux qui ont contracté des prêts d'accession à la propriété de les rembourser plus aisément à partir de cette année. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Alain Richard. Cela aussi, M. Balladur l'avait oublié !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Voilà ce que nous avons fait ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Arthur Dehaine. C'est votre réponse, mais ce n'était pas la question !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Ce n'est certainement pas assez, monsieur le député. Il faut en effet que le dialogue social s'engage dans les entreprises, entre le Gouvernement et les organisations syndicales de fonctionnaires. Mais il faut bien voir que si notre économie va mieux,...

M. Arthur Dehaine. Grâce à Chirac !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget ... elle reste encore fragile. Elle n'est pas la seule dans ce cas dans le monde, vous le savez bien, et l'on ne peut pas distribuer plus que ce que l'on a (« Ah ! » *sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)..

M. Arthur Dehaine et M. Francis Geng. Très bien !

M. Serge Charles. On n'a pas toujours dit cela !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est la raison pour laquelle j'ai en effet - et vous avez bien voulu l'approuver - dit que le Gouvernement ne financerait pas le progrès social par la planche à billets.

M. Didier Julia. Eh oui !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Pour financer de façon durable le progrès social, il faut que la croissance dure.

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Il faut que les socialistes s'en aillent !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Et pour que la croissance dure, il faut gagner la bataille du commerce extérieur, qui est le seul moyen de gagner la bataille de l'emploi.

M. Claude Labbé. C'est une déclaration, mais pas une réponse !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est vrai que la croissance est plus forte qu'il y a quelques années ; et la question qui se pose à nous est la suivante : comment la répartir ? Les salariés doivent avoir leur juste part - ceux qui ont un travail - mais il faut aussi que l'on pense, en donnant la priorité à l'emploi, à ceux qui n'ont pas de travail : c'est la signification profonde de la politique du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mesdames, messieurs les députés, je répète ce que j'ai déjà dit hier : le Gouvernement de M. Michel Rocard est aux affaires depuis cinq mois. Nous ne pouvons pas tout faire en cinq mois, et nous ne pouvons pas tout promettre. Tout ce qui sera possible sera fait, mais si nous continuons dans la voie que nous avons tracée, si nous évitons tout dérapage inflationniste, je suis sûr que, au milieu de l'année prochaine, nous pourrions faire le bilan de notre action, et faire en sorte que ceux qui auront le plus participé à l'effort en reçoivent les fruits qu'ils méritent.

Tel est le sens de notre politique. Nous voulons une économie efficace, animée par une volonté de justice sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

DEFENSE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU SERVICE PUBLIC

M. le président. La parole est à M. Pierre Mauroy.

M. Pierre Mauroy. Monsieur le Premier ministre, la France a la chance d'avoir une fonction publique admirée partout dans le monde.

M. Pierre Mauger. C'était dans le passé !

M. Pierre Mauroy. A cette grande qualité, nous devons d'abord rendre hommage.

Sachons que notre administration sert de référence dans bien des Etats du monde.

Or, ces dernières années, les thèmes de recul de l'Etat, de régression de service public, les attaques contre la fonction publique ont constitué un paravent idéologique commode pour s'attaquer en fait aux fonctionnaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Arthur Dahzina. Vous confondez qualité et quantité !

M. Pierre Mauroy. C'est ce manque de considération et de respect qui aggrave le malaise actuel.

Monsieur le Premier ministre, il est normal qu'aujourd'hui les fonctionnaires en appellent à vous. C'est l'honneur d'un gouvernement que de défendre ses agents et de valoriser sa fonction publique. C'est l'ambition d'un gouvernement de gauche que de renouveler la tradition d'excellence du service public de la nation.

Comment répondre à cette absurde contradiction qui voudrait que l'on n'aime pas les fonctionnaires, mais que l'on admire les infirmières, que l'on respecte les juges, que l'on réclame des policiers, que l'on exige beaucoup des instituteurs et que l'on confie notre sécurité aux militaires ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

La fonction publique, ce n'est pas l'anonymat des bureaux. Ce sont des visages de milliers de femmes et d'hommes dont on attend tous les jours plus de services et de bien-être commun.

Pourquoi faudrait-il que ces fonctionnaires se trouvent aujourd'hui en retard pour leur pouvoir d'achat ? Et aujourd'hui qu'un mieux existe pour beaucoup, pourquoi devraient-ils attendre sans perspectives ?

Vous avez certes raison de ne pas vouloir remettre en cause les grands équilibres économiques rétablis à la suite de politiques difficiles mais, je le crois, courageuses mises en œuvre par mon gouvernement et par celui de Laurent Fabius. (*Exclamations et rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Un dérèglement lié à une trop grande impatience se retournerait en fait contre les catégories que nous voulons voir progresser dans leurs revenus comme dans leurs statuts.

Si tout n'est pas possible immédiatement, le Gouvernement doit cependant faire le nécessaire pour que tout le possible le soit. Vous avez vous-même eu le courage de reconnaître qu'en matière de pouvoir d'achat des fonctionnaires, le compte n'y est pas.

Les fonctionnaires attendent aujourd'hui que leur soient précisées les perspectives à moyen terme du dialogue social sur lequel vous vous êtes déjà engagé.

Monsieur le Premier ministre, vous avez eu le mérite de vous inquiéter du risque de paupérisation de l'Etat. Vous avez compris l'inquiétude des fonctionnaires qui veulent servir un Etat fier. Aujourd'hui, c'est de vous qu'ils attendent une perspective d'avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Michel Rocard, Premier ministre. Monsieur le député, il y a un malaise dans la fonction publique, c'est suffisamment évident pour en évoquer un instant les causes, après que M. Durafour et M. Bérégovoy en ont excellemment décrit les effets.

La première de ces causes réside dans le fait que, au cours des dernières années (« Ah ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française), les fonctionnaires n'ont guère eu d'autre droit social que celui de se taire. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

A toute velléité de revendication, on opposait l'évidence du chômage. Les fonctionnaires devenaient, à en croire le discours dominant, des sortes de privilégiés...

M. Francis Dalatte. Démagogue !

M. le Premier ministre. ... auxquels la garantie de l'emploi était supposée prohiber toute plainte. Je ne caricature pas ce que j'ai entendu. (*Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Francis Dalatte. Si !

M. Jean-Claude Gaudin. En tout cas, ils n'étaient pas dans la rue !

M. le Premier ministre. Au point que l'on oubliait la difficulté de certaines tâches, au point que l'on oubliait la modicité de certains salaires, au point même que l'on oubliait que si les fonctionnaires existent c'est parce qu'ils rendent un service, le plus digne des services, celui de la collectivité.

On les a appelés à l'effort, ils y ont répondu : effort sur les rémunérations, c'est sûr ; effort sur les conditions de travail puisque parfois, par l'effet des suppressions de postes, ils se sont trouvés moins nombreux pour assumer des missions dont beaucoup n'ont pas diminué.

Tout cela, ils l'ont compris et ils l'ont largement accepté au nom de la solidarité. Mais, ce qu'ils ne peuvent souffrir c'est qu'en plus, on fasse d'eux des boucs émissaires de la crise, que l'on prétende leur donner mauvaise conscience pour les salaires qu'ils reçoivent et qu'ils font souvent beaucoup plus que mériter.

On ne peut impunément, et moins encore durablement fouler aux pieds la dignité professionnelle de fonctionnaires dévoués au service public. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Jean-Claude Gaudin. Qui le fait ?

M. Louis Colombani. Comme à la télé !

M. le Premier ministre. L'intention du Gouvernement a toujours été de s'attaquer aux racines de ce mal...

M. Pierre Mazeaud. C'est ce qu'il annonce !

M. le Premier ministre. ... comme j'avais eu l'occasion de l'exprimer moi-même, devant vous, le 29 juin dernier.

M. Pierre Mazeaud. Il donne combien ?

M. le Premier ministre. On entre là dans la contradiction momentanée entre le temps nécessaire à l'efficacité et l'impatience compréhensible de ceux qui ont le sentiment d'avoir longtemps vécu sous une chape de plomb. (*Protestation: sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

De là, les mouvements de ces dernières semaines. (*Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.*) De là, le paradoxe qui veut qu'ils soient d'autant plus vifs que le Gouvernement ne peut être suspecté de préjugés hostiles. Et les auteurs de la politique d'aggravation des inégalités et de refus du dialogue social, qui ont mis le pays dans cette situation, semblent, par leurs réactions en séance, marquer bien que nous nous comprenons fort bien sur les responsabilités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Monsieur le député, le Président de la République l'a dit, je l'ai dit, Pierre Bérégovoy l'a dit : nous n'entendons ni compromettre par facilité la situation économique d'ensemble ni laisser en jachère le champ fertile et généreux de la fonction publique. (*Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Arthur Dehaine. Romantique !

M. le Premier ministre. C'est pourquoi je confirme ici que, par-delà des négociations qui n'ont pas cessé, qui ne sont pas rompues, que M. Durafour reprend dès que les circonstances le permettent, nous devons aussi commencer à discuter du fond, avec la durée dans la tête, et dès cet hiver.

Il faut qu'un bilan soit dressé, de manière précise et concertée. Il faut également imaginer de nouvelles formes de réflexion et de discussion.

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Une commission ?

M. le Premier ministre. Car s'il est vrai qu'il y a un malaise de la fonction publique, il est encore plus vrai de dire qu'il y a des malaises dans la fonction publique et que la légitimité des demandes ne se mesure pas toujours à l'ampleur des revendications.

Je crois venu le temps d'une approche par métiers, qui puisse compléter la vue d'ensemble. Métiers de la santé, métiers de la sécurité, métiers de la formation et de la recherche, métiers d'administration générale constituent autant d'ensembles qui ont une homogénéité. Mais cette liste n'est bien sûr pas exhaustive.

On a dit que nous voulions agir au coup par coup. Ce n'est pas exact. Il est question d'agir au cas par cas, ce qui est fort différent (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*) parce que tous les cas ne sont pas comparables.

M. Arthur Dehaine. C'est subtil !

M. le Premier ministre. C'est ainsi, par exemple, que j'ai demandé à mon ami Lionel Jospin (*Mêmes mouvements sur les mêmes bancs*)...

Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. Ami ?

M. Robert-André Vivien. Dieu me garde de mes amis !...

M. le Premier ministre. ... de travailler dans une perspective pluriannuelle sur les problèmes des enseignants, de leur condition et de l'ensemble de la structure enseignante dans ce pays.

Il ne s'agit là, monsieur le député, que de pistes tracées. Peut-être en imaginera-t-on d'autres. Deux choses restent certaines à mes yeux.

La première est que le chômage continue d'être notre priorité et que rien ne sera fait qui pourrait l'aggraver.

La seconde est que ce gouvernement sera pour la fonction publique non pas un ennemi mais toujours un allié raisonnable.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Qu'allez-vous donner ?

M. Jacques Touhon. Il ne leur donne que des bonnes paroles !

M. le Premier ministre. Je rappellerai, mesdames, messieurs les députés, que la négociation sociale ne se déroule pas en séance dans cet hémicycle - il est d'autres lieux pour cela - et qu'elle n'est pas interrompue. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Ce qui vaut pour le secteur privé vaut également pour le secteur public : il n'y a pas de justice sociale sans une économie en bon état ; mais il n'y a pas non plus d'économie durablement en bon état sans la justice sociale. Nous le savons, nous y veillerons dès la reprise des conversations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

SERVICE NATIONAL

M. le président. La parole est à M. Claude Bartolone.

M. Claude Bartolone. Monsieur le ministre de la défense, mercredi dernier, lors d'une communication au Gouvernement, vous avez indiqué votre intention d'améliorer le contenu du service national, d'en créer de nouvelles formes et de modifier les règles régissant le report d'incorporation. Lundi, devant la commission Armées-Jeunesse, vous avez précisé ces propositions.

Ce matin, vous avez présenté en conseil des ministres un projet de loi tendant à accorder un an de plus aux étudiants désirant poursuivre leurs études. En choisissant l'un des nôtres, M. Guy-Michel Chauveau, député de la Sarthe, pour vous aider dans cette tâche, vous avez marqué votre intention d'associer le Parlement à vos travaux, ce dont nous nous félicitons.

Monsieur le ministre de la défense, pouvez-vous préciser à la représentation nationale dans quels axes s'orientent vos réflexions sur le service national ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Monsieur le député, je vous remercie d'avoir abordé la question du service national. (*Rires et exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre*) qui préoccupe tous les parlementaires...

M. Alain Richard. Y compris ceux qui aboient !

M. le ministre de la défense... si j'en juge par le volumineux courrier que je reçois ! (*Ah ! et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je rappellerai simplement que le service national est utile à nos armées d'abord puisqu'il fournit 62 p. 100 des effectifs de l'armée de terre, 30 p. 100 de ceux de la marine et de l'armée de l'air et 11 p. 100 de ceux de la gendarmerie.

Il est également utile à notre défense, parce qu'il est le principal lien entre l'armée et la nation.

Il est utile au pays parce qu'il est une des matrices de l'unité nationale, avec l'école, avec l'école publique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) D'autre part, le service national est, pour les jeunes, la source d'expériences enrichissantes.

Néanmoins, on peut considérer que tout n'est pas satisfaisant, en particulier le taux élevé d'exemptions, dispenses, réformes : 30 p. 100 du total. Il y a là quelque chose qui n'est pas tout à fait juste.

M. Alain Richard. Très bien !

M. le ministre de la défense. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a adopté ce matin même un projet de loi qui sera soumis au Parlement d'ici à la fin de la présente session. Il s'agit de repousser le report d'incorporation à vingt-quatre ans pour ceux qui poursuivent des études de telle manière que le service national ne contrarie pas une évolution de la société moderne qui est la tendance à l'allongement de la durée des études. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) C'est la première mesure.

La seconde mesure que j'ai prise a consisté à confier une mission à M. Guy-Michel Chauveau qui était rapporteur sur les questions du service national lors de la précédente session et qui s'est acquitté très brillamment de cette tâche. Je lui ai demandé d'explorer plusieurs pistes que je vais citer.

Tout d'abord, on peut enrichir le contenu du service national du point de vue de la formation en intensifiant la lutte contre l'illettrisme, en introduisant la formation civique - ce que je vais faire - puisque les jeunes qui sont aujourd'hui incorporés n'ont pas pu bénéficier de la réintroduction de l'enseignement de l'éducation civique dans l'éducation nationale, en développant la formation professionnelle et en certifiant un certain nombre de capacités acquises au sein des armées, au contact des matériels très perfectionnés qui sont aujourd'hui mis en œuvre.

On peut enrichir également le contenu du service national par l'apprentissage des langues vivantes, l'allemand par exemple pour nos jeunes soldats stationnés en République fédérale d'Allemagne.

Deuxièmement, il s'agira d'améliorer les conditions de vie des appelés. Il faudrait sans doute revaloriser mieux que ce n'est le cas le prêt du soldat mais j'ai veillé à ce que, dans le projet de budget qui vous sera présenté, les primes de services en campagne, par exemple, ou les primes de sujétions opérationnelles soient très substantiellement augmentées, de 70 p. 100 pour les premières. Et, dans le cadre du regroupement des implantations de l'armée de terre, nous devons avoir des casernes modernes, offrant des conditions de vie confortables, des équipements culturels, sportifs dignes de notre jeunesse.

Troisièmement, il s'agira de rendre la sélection médicale à sa fonction légale qui consiste à écarter du service national ceux qui n'en sont pas capables, sans l'utiliser, comme c'est le cas aujourd'hui, pour proportionner la ressource aux besoins. On dégagera ainsi des possibilités nouvelles pour des formes civiles de service national.

J'entends, en effet, non seulement moderniser le service national mais le rendre également plus juste en développant, par exemple, le service national dans la police, dans le service de défense, la sécurité civile, les pompiers, dans des associations d'aide aux handicapés ou aux accidentés de la vie, ou bien, pour les volontaires européens du développement, dans des chantiers de brousse, ce qui serait une forme de service en coopération nouvelle par rapport à celles qui existent.

Après satisfaction des besoins des armées, les occasions ne manquent pas d'offrir aux jeunes un service utile à la patrie. Ainsi modernisé et diversifié, le service national sera plus juste, plus utile aux armées, plus valorisant pour les jeunes qui l'accomplissent. Par cette adaptation permanente, car il s'agit non pas d'une réforme globale, mais de mesures simples et pratiques, nous contribuerons à resserrer encore les liens entre l'armée et la nation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

SITUATION AU TCHAD

M. le président. La parole est à M. Alain Vivien.

M. Alain Vivien. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Le Tchad et la Libye ont annoncé le 3 octobre dernier la normalisation de leurs relations diplomatiques. Cette reconnaissance mutuelle ouvre des perspectives de paix justifiant la politique arrêtée par le Président de la République dès 1983. Au mois d'août de cette année, en effet, le Président François Mitterrand décidait l'envoi d'une force dissuadant les interventions étrangères, empêchant l'occupation du Tchad et permettant à N'Djamena et à Tripoli d'entamer le règlement de leur différend par voie de négociation.

En dépit des critiques - parfois acerbes - formulées alors contre cette politique, le Tchad a aujourd'hui retrouvé ses droits et les deux gouvernements ont décidé de se parler, de négocier avec l'aide de l'Organisation de l'unité africaine.

Ce succès brillant est dû pour une large part à notre diplomatie et au respect de nos engagements internationaux. Il mérite maintenant d'être accompagné par la France jusqu'à son terme ultime.

Quelles initiatives le Gouvernement compte-t-il prendre afin de contribuer à résorber les dernières séquelles du conflit et d'assurer dans cette région une paix durable fondée

sur la garantie de l'indépendance et de l'unité du Tchad, république amie de la France ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, la France a accueilli avec une grande satisfaction le rétablissement des relations diplomatiques entre le Tchad et la Libye. Il consacre en effet tous les efforts que notre pays a consentis en faveur de l'indépendance du Tchad, du respect de sa souveraineté et de son gouvernement légitime.

Une mise en perspective permet de mieux mesurer le chemin parcouru depuis les accords de Lagos en 1979. Rappelons-nous : le Tchad était alors en complète déshérence et son territoire était menacé dans son intégrité même. Depuis lors, l'Etat tchadien s'est reconstitué. Les Libyens qui tentaient de revenir par la force ont été arrêtés sur le 16^e parallèle, puis reconduits jusqu'à la bande d'Aouzou.

Des perspectives nouvelles s'offrent aujourd'hui. Ce n'est plus la guerre. C'est beaucoup. Mais ce n'est pas encore la paix qui est la raison d'être de tous nos efforts passés. Une étape a été franchie, d'autres sont nécessaires.

La paix exige que les difficultés qui ont surgi entre les deux pays trouvent une solution équitable, à commencer par celle qui est à l'origine de toutes les autres : le différend territorial sur la bande d'Aouzou. La Libye reconnaît aujourd'hui l'existence de ce différend. Elle s'est engagée à le régler dans le respect de la charte de l'O.U.A. et de celle des Nations Unies.

La France ne peut que se réjouir de cette évolution.

Nous disposons de tous les canaux diplomatiques pour faire comprendre nos préoccupations. Je puis vous assurer qu'ils sont tous utilisés en faveur d'un règlement pacifique conforme aux principes du droit international.

Notre ligne de conduite, hier comme aujourd'hui, est de contribuer à la paix, ici comme ailleurs, dans la fidélité à nos amitiés. Le soutien, dans tous les domaines, que nous avons apporté au Tchad a contribué aux évolutions positives que nous enregistrons actuellement. Il est clair qu'il ne lui fera pas défaut à l'avenir, dans aucun domaine, maintenant qu'il s'agit de construire la paix. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

SÉCURITÉ SOCIALE

M. le président. La parole est à Mme Martine Daugreilh.

Mme Martine Daugreilh. Ma question s'adresse à M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.

Au cours de la campagne présidentielle, nous avons entendu M. le Président de la République nous expliquer, à la télévision, que l'assurance vieillesse ne connaîtrait pas de difficulté de financement avant l'an 2000. Nous avions même entendu peu auparavant l'un de ses anciens premiers ministres nous dire que les retraités ne connaîtraient pas de problèmes avant l'an 2012.

Il est vrai qu'à l'époque on cherchait surtout à nous persuader qu'il n'y avait pas de problème de sécurité sociale, mais qu'il n'y avait qu'un problème de Gouvernement. Or, voici qu'on vient de nous annoncer, avec beaucoup de discrétion, presque en cachette, une augmentation des cotisations vieillesse de 1 p. 100.

Alors, à quoi bon amputer d'un point le pouvoir d'achat des salariés et des fonctionnaires ? A quoi bon créer une pression supplémentaire sur les salaires, alors que, il y a six mois encore, on considérait cela comme parfaitement inutile ?

En d'autres termes, et c'est ma question, cette augmentation de cotisations est-elle superflue ou bien faut-il penser que vous nous aviez trompés ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement.

M. Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale. Madame la députée...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Madame le député !

M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale... la situation des comptes de la sécurité sociale, telle qu'elle ressort des prévisions les plus actuelles, fait apparaître un besoin de financement du régime général en 1989 évalué, avant toute mesure correctrice - je dis bien : avant toute mesure correctrice - à environ 28 milliards de francs, dont la majeure partie, effectivement pour l'assurance-vieillesse.

M. Arthur Dehaine. Il avoue !

M. Robert-André Vivien. Mitterrand ne le savait pas !

M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale. La trésorerie du régime général à la fin de cette année 1988 sera très légèrement positive, d'un milliard de francs environ.

Nous serons donc confrontés à un problème de financement de la sécurité sociale pour 1989, problème dont nous avons déjà parlé d'ailleurs au mois de juin ici même...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.

Pas avant les élections !

M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale. ... au moment où le Gouvernement avait dû prendre des mesures tendant à la pérennisation d'un prélèvement qui, comme par hasard, n'avait été prévu que jusqu'à la fin du mois de juin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il y avait en effet un besoin de financement, et je l'ai dit à la commission des comptes de la sécurité sociale, le 12 juillet.

Mme Martine Daugreilh. De façon très confidentielle !

M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale. J'ai dit publiquement à la commission des comptes de la sécurité sociale le 12 juillet, madame, et les rapports en font foi, qu'il y aurait un besoin de financement pour l'année 1989.

J'ai dit aussi, conformément d'ailleurs aux engagements que M. le Président de la République avait pris au cours de la campagne pour l'élection présidentielle, qu'il était nécessaire, avant d'arrêter des décisions en ce domaine, de prendre d'abord connaissance de l'avis que devait rendre le Conseil économique et social le 27 septembre dernier.

Comme vous le savez, le projet du rapporteur a été repoussé par la section sociale...

M. Ladislas Poniatowski. A une seule voix !

M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale. ... et le Conseil a déclaré ne pas être en mesure de produire l'avis attendu.

M. Edmond Alphandéry. Ce n'est pas lui qui décide !

M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale. Il appartient maintenant au Gouvernement de reprendre le dossier au fond en organisant la concertation avec les partenaires sociaux.

Mais vous pouvez être assurés, mesdames, messieurs les députés, que le Gouvernement prendra à temps toutes dispositions pour éviter une rupture dans la trésorerie du régime général et pour assurer le financement nécessaire à la gestion des divers régimes en 1989. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Arthur Dehaine. Nous voilà rassurés !

PEINES DE SÛRETÉ

M. le président. La parole est à M. Henri Cuq.

M. Henri Cuq. Ma question s'adresse à M. le ministre de la justice.

Chacun se souvient que lors des débats qui ont précédé l'abolition de la peine de mort en 1981, le garde des sceaux de l'époque, M. Badinter, avait indiqué qu'une peine de remplacement de la peine capitale serait instituée. Chacun se souvient aussi que cet engagement était resté lettre morte.

Il a fallu, en effet, attendre le gouvernement de Jacques Chirac et la loi du 9 septembre 1986 pour que soit introduite dans notre code pénal la possibilité pour une cour d'assises d'assortir la peine de réclusion criminelle à perpétuité d'une période de sûreté incompressible de trente ans. Au cours de cette période, je rappelle qu'il ne peut être accordé en particulier ni remise de peine ni permission de sortie.

Devant la multiplication des crimes particulièrement odieux, tels que les assassinats d'enfants que nous avons connus ces derniers mois, avez-vous adressé au Parquet les instructions pour que soient requises dans ces affaires les peines les plus sévères assorties effectivement de la période de sûreté ? Si vous ne l'avez pas fait, pourquoi ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Pierre Arpaillange, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le député, la question d'une peine de substitution à la peine de mort est discutée depuis longtemps. Elle l'a été ici même en 1981 lors de vos débats sur le projet de loi portant abolition de la peine capitale. Vous savez bien que la suppression de la peine de mort n'a jamais signifié que l'autorité judiciaire renonçait à réprimer avec toute la rigueur nécessaire les crimes les plus graves...

M. Arthur Dehaine. Faites donc un référendum sur la peine de mort ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Richard. Comment votera M. Chirac à ce référendum ? Il s'abstiendra ?

M. le garde des sceaux. ... en particulier les crimes horribles que vous avez évoqués, monsieur le député. Vous avez pu vous en rendre compte pendant sept ans.

Nul ne doutera de la détermination du ministère et de la rigueur des cours d'assises.

Le code de procédure pénale prévoit - vous venez de le rappeler - que la cour d'assises peut prononcer, à l'encontre de ceux qui sont déclarés coupables de crimes tels que l'assassinat, la peine de réclusion criminelle à perpétuité assortie d'une période de sûreté de trente ans, pendant laquelle le condamné ne peut bénéficier d'aucun aménagement, tel que la permission de sortir, la semi-liberté ou la libération conditionnelle.

Le ministère public n'hésitera pas à requérir le prononcé de cette peine chaque fois que l'horreur du crime l'exigera.

Cela dit, il est bien évident qu'aucune véritable peine de substitution à la peine de mort n'est envisageable ni même imaginable (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) et d'abord pour cette raison que mon prédécesseur M. Robert Badinter a dite devant vous en 1981 : « La peine de mort est un supplice, on ne remplace pas un supplice par un autre. » (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'ajoute qu'un projet qui viserait à introduire dans notre droit une réclusion criminelle qui, dès lors qu'elle serait prononcée, serait effectivement et irrémédiablement perpétuelle, dont seule la mort du condamné serait le terme, qui serait autant que la peine de mort le retranchement de la vie, ne pourra jamais rencontrer mon adhésion. (*Mêmes mouvements.*)

Il n'est imaginable, à aucun point de vue, qu'un verdict interdisse à jamais, quels que soient le temps écoulé et les circonstances survenues, qu'interviennent des mesures d'aménagement.

M. Jean-Claude Gaudin. Allez le dire aux parents des victimes !

M. le garde des sceaux. Un pareil dispositif n'existe dans aucun pays du monde...

M. Charles Ehrmann. Et alors ?

M. le garde des sceaux. ... et d'ailleurs, que je sache, vous n'avez jamais entendu le mettre en place. De 1968 à 1988, vous en auriez eu parfaitement le temps ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Un condamné détenu de soixante ans n'est jamais tué à fait le même homme qui, à trente ans, a commis un crime.

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Et les fillettes qui ont été tuées !

M. le garde des sceaux. Je sais bien qu'il faut réexaminer la nature des peines criminelles prévues par notre droit et les modalités de leur exécution.

Le projet de code pénal déposé en 1986 sur le bureau du Sénat comporte, à cet égard, des dispositions qui permettront d'adapter et de moderniser notre droit répressif.

Vous aurez donc, lorsque ce projet viendra en discussion, à vous déterminer sur les peines criminelles qu'exige la protection de la société française d'aujourd'hui et de demain. Mais je ne pense pas que le problème qui nous est soumis puisse être séparé de l'examen général d'une nouvelle échelle des peines, qui sera soumise à la discussion du Parlement avec l'étude de la partie générale du code pénal. (*Vives protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Huées sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République scandent : « Démission ! Démission ! ». - Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Pour le groupe U.D.F. la parole est à M. Jean Bousquet.

PROBLÈMES DE RETENUE D'EAU DANS LES ZONES SENSIBLES

M. le président. La parole est à M. Jean Bousquet.

M. Jean Bousquet. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Plusieurs députés des groupes Union pour la Démocratie française et du Rassemblement pour la République. Il n'est pas là !

M. Jean Bousquet. La catastrophe naturelle que Nîmes a subie a suscité un immense et généreux élan de solidarité.

Je veux d'abord, devant notre assemblée, remercier toutes celles et tous ceux qui, par leur soutien et leur générosité, ont donné aux sinistrés le courage et l'énergie de faire face. Cette solidarité a dynamisé de façon exceptionnelle non seulement ceux qui ont pour mission naturelle de porter secours, mais aussi l'ensemble de la population qui s'est spontanément mise au service de tous.

Je veux tout particulièrement remercier les services de l'Etat, en priorité les forces armées, qui ont fait un travail considérable, la sécurité civile, les sapeurs-pompiers, les entreprises publiques et privées, les régions, les départements et les communes, les associations et, plus largement, toutes celles et tous ceux qui, par leur dévouement, se sont employés, dès l'origine du désastre, puis sur le chemin du retour à la normale, à rassurer, à soutenir moralement, à apporter une aide matérielle.

Je veux évoquer aussi la mémoire des victimes de ce drame, rappeler à leurs familles notre affection et les assurer de notre soutien effectif pour l'avenir.

Cette catastrophe naturelle qui a atteint particulièrement notre cité doit nous permettre de prendre conscience des efforts considérables que nous devons faire désormais, certes en direction de la ville de Nîmes et de sa région, mais aussi pour l'ensemble des communes de notre pays.

En ce qui concerne Nîmes, les premières estimations en notre possession font apparaître que le coût des dommages subis est cinq fois supérieur aux dépenses qui devraient être engagées dans le cadre des préventions. Il est vrai que les communes n'ont pas des moyens budgétaires suffisants pour investir elles-mêmes dans la réalisation de ces infrastructures.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire envisager, par les départements ministériels compétents, des études approfondies sur l'ensemble du territoire afin, dans le cadre des préventions, de faire préparer et mettre en œuvre, soit par l'agence de bassin, soit par d'autres organismes officiels, des mesures de prévention de ces hauts risques que sont les catastrophes pluviales. Les compagnies d'assurance qui, depuis la loi de 1982, perçoivent des primes au titre des catastrophes naturelles seraient certainement prêtes à participer aux réalisations qui pourraient être envisagées par votre Gouvernement, car il s'agit aussi de leur intérêt.

Je suis persuadé, monsieur le Premier ministre, que ma demande sera accueillie unanimement par notre assemblée, je vous en remercie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat chargé de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.

M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, permettez-moi avant tout de remercier à nouveau, au nom du Gouvernement, tous ceux et toutes celles qui, par leur énergie et leur détermination, ont permis à votre ville et à toutes celles qui, dans le Sud de la France, ont été gravement touchées, de se redresser alors qu'il y a deux semaines elles étaient dans un véritable état de choc.

Je tiens aussi à témoigner à nouveau de notre soutien et de notre émotion aux familles des victimes des inondations de Nîmes et de celles de la vallée du Rhône.

L'élan de solidarité, qu'il provienne des habitants eux-mêmes, des services publics, des sapeurs-pompiers, des militaires, des entreprises publiques ou privées, de tous vos collègues élus et, en fait, de la France entière, mérite l'éloge de tous.

Mais, au-delà de la catastrophe et de la réparation déjà bien engagée, c'est vers l'ensemble des communes de notre pays que l'effort doit porter afin qu'une telle catastrophe ne se reproduise pas. Ainsi la solidarité, au-delà de l'instant, prendra tout son sens dans la préparation de l'avenir.

Soyons clairs : on ne peut et on ne pourra pas empêcher un risque naturel de se produire : inondations, mouvements de terrain, avalanches et tremblements de terre feront toujours partie des événements dramatiques de notre vie. Mais on peut et on doit tout faire pour prévenir, parmi ces phénomènes, ceux qui sont répétitifs et, lorsqu'ils se produisent, en limiter les conséquences. On doit améliorer les moyens de prévoir et d'alerter.

Tel est l'objet de la prévention, et telle est la volonté du Gouvernement.

Dans l'immédiat, et pour répondre à votre question, trois actions concrètes ont d'ores et déjà été décidées.

En premier lieu, dès la semaine dernière, j'ai confié une mission au conseil général des ponts et chaussées. Composée de spécialistes de très grande qualité, elle doit proposer au Gouvernement et aux gestionnaires des collectivités locales, d'ici à février prochain, des mesures concrètes, propres à réduire l'exposition de certaines agglomérations aux inondations par orage ou ruissellement. Elle commencera, vous le savez, monsieur le député, par recueillir les leçons de Nîmes.

En deuxième lieu, les crédits affectés à l'élaboration des plans d'exposition aux risques - les P.E.R., que plusieurs d'entre vous connaissent bien - seront doublés dans le budget de 1989. Ce programme important de cartographie permet de porter à la connaissance des citoyens et des collectivités territoriales la nature des risques et les moyens techniques de les prévenir et d'en réduire les effets. En accélérant son rythme, l'Etat fournit aux collectivités locales des moyens améliorés pour tenir compte des risques dans leurs aménagements et leur gestion quotidienne.

En troisième lieu, nous avons examiné, avec le ministre des transports et de la mer, les questions concernant la météorologie nationale. Les recherches en vue de mieux prévoir les précipitations doivent se poursuivre et s'approfondir, même si l'on sait qu'il restera toujours des aléas. Instruits par des événements tels que ceux de Nîmes et par les progrès de la recherche, il nous faut faire évoluer le système de prévision et, en même temps, celui d'alerte aux populations.

Enfin, vous évoquez, monsieur le député, l'éventualité d'une participation des compagnies d'assurance à la réalisation de certaines mesures nouvelles de prévention. Je sais qu'elles ne sont pas indifférentes à cette question et je puis vous dire que ces réflexions ont déjà été engagées à ce sujet au sein du Gouvernement.

Elles visent, en particulier, le domaine des sinistres quasi certains, ceux dont les effets pourraient sans conteste être réduits au prix de dépenses immédiates, et moindres, de prévention. Ces questions feront, bien entendu, l'objet de toutes les concertations nécessaires.

En conclusion, une fois encore, et sans croire que l'on pourra totalement éliminer les risques naturels, le Gouvernement, vous le voyez, s'est fixé une politique résolue de prévention des risques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

QUOTAS LAITIERS

M. le président. La parole est à M. Henri Bayard.

M. Henri Bayard. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

Les références de production de lait ayant été dépassées pour la campagne 1987-1988, les agriculteurs français doivent payer plusieurs centaines de millions de francs de pénalités, quelles que soient, par ailleurs, les mesures prises pour atténuer cette dette à l'égard de certains.

Mais au même moment, non seulement rumeur, mais un cri d'alarme est lancé par les collecteurs et les professionnels de la transformation : le lait manque, le lait va manquer. Et ce n'est pas un secret : depuis déjà des mois, on négocie l'achat de lait très au-dessus du prix normal dans plusieurs régions, en particulier dans Rhône-Alpes.

Alors, de façon cruciale aujourd'hui, se pose à nouveau la question que beaucoup se sont déjà posée lors de la mise en place des quotas en 1984 : n'est-on pas allé trop loin ?

Il est vrai que les stocks de lait et de beurre avaient atteint il y a quelques années des tonnages impressionnants et inquiétants. Aujourd'hui, ils sont à zéro ou presque. La situation est grave pour beaucoup de laiteries et de professionnels contraints d'abandonner le plan de développement et d'extension qu'ils avaient préparé pour leur entreprise. Mais cette situation est tout aussi grave et, surtout, inexplicable pour tous ces petits producteurs de régions difficiles que nous connaissons bien, des régions où il n'est pas envisageable de produire autre chose que du lait, des régions où les « références » sont très faibles, des régions où le lait est le seul moyen d'existence pour toute une famille confrontée au relief, au climat, aux distances, etc., oui des producteurs qui ne souhaitent que le maintien de leur production et qui maintenant sentent que, quel que soit le discours tenu par ailleurs, on va accélérer la désertification de ces zones. Qui voudrait aujourd'hui, dans de telles conditions, aller s'y implanter ?

Je sais que l'on va me répondre que la situation n'est pas aussi dramatique, que si certaines régions sont déficitaires en lait, on en fera toujours venir d'ailleurs, voire de l'étranger. Mesure-t-on le surcoût des frais de transport ? Mesure-t-on aussi, et c'est important, l'effet psychologique pour des producteurs atteints de plein fouet ?

Monsieur le ministre, je crois qu'il est grand temps de tirer leçon de ces dernières années et qu'il faut repenser notre politique laitière, notamment pour ces régions de production unique. Il vous appartient sans doute de convaincre Bruxelles, mais il vous appartient aussi de nous dire, et de dire à ces producteurs ce que vous comptez faire. La situation est suffisamment critique pour qu'elle mérite une réponse précise et rapide. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat chargé de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs. (*Vives protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

Chers collègues, M. le ministre de l'agriculture a, malheureusement, été empêché au dernier moment, d'assister à notre séance. Il m'a demandé de bien vouloir l'excuser auprès de vous, et M. le Premier ministre a demandé à M. Gérard Renon de répondre, ce qu'il va faire maintenant. (*Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.*)

M. Jean-Louis Goasdouff. L'agriculture, dans ces conditions, ne m'intéresse pas. Je préfère quitter la séance !

M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, contrairement à ce qu'ont pu laisser entendre certains écrits, la France ni la Communauté ne sont actuellement en situation de pénurie pour les produits laitiers.

En effet, d'une façon générale, le quota de la Communauté économique européenne est de 95 millions de tonnes, alors que la consommation est de 87 millions de tonnes. Il se peut que dans certaines régions, notamment celles qui produisent

peu de lait et qui reçoivent en été un grand afflux de touristes, il y ait eu quelques problèmes d'approvisionnement de courte durée.

M. François d'Aubert. C'est faux !

M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat. Il est possible aussi que dans ces régions le phénomène habituel de report de production en cette période de l'année ait été quelque peu accru par rapport aux années passées.

Notons que le prix du lait payé actuellement par les entreprises aux producteurs, qui atteint parfois 2,40 francs, n'est pas exceptionnel en cette saison.

Par ailleurs, la rarefaction relative de la marchandise a pu conduire les entreprises à développer des stratégies différentes : soit stocker plus longtemps une marchandise déjà produite pour en obtenir un meilleur prix, soit rechercher une meilleure valorisation du lait en se tournant vers d'autres produits.

En outre, il convient de souligner que le niveau actuel des aides communautaires à l'écoulement du beurre et de la poudre de lait est élevé : la part des aides par rapport à la valeur de la production laitière est de plus de 20 p. 100, soit presque 40 milliards de francs. Dans le cadre de certaines mesures d'écoulement, le beurre est subventionné entre 50 p. 100 et 60 p. 100 du prix d'intervention et la poudre à 40 p. 100.

Il faut également souligner que les fabrications de poudre pour les animaux représentaient, en 1987, environ quatorze millions de tonnes d'équivalent-lait dans la C.E.E. On ne peut pas parler de pénurie quand plus de cinq milliards de litres de lait en France continuent, avec des aides publiques, à être dirigés vers l'alimentation animale ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

La situation actuelle se caractérise, grâce aux quotas laitiers, par un passage de l'excédent à un marché plus équilibré entre l'offre et la demande, mais en aucun cas vers la pénurie.

Pourtant, certaines entreprises manquent de lait pour honorer des marchés, notamment des marchés à l'exportation.

Plusieurs députés des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. C'est vrai !

M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat. D'autres entreprises ont du lait en excédent et pourraient le rétrocéder à celles qui en ont besoin. Malheureusement, elles demandent des prix excessifs. C'est ainsi que, lorsque le prix indicatif du lait est de 2,14 francs par litre, il est courant de trouver des prix pour des quantités excédentaires de l'ordre de 2,50 ou 2,70 francs le litre.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les entreprises qui en ont besoin s'approvisionnent dans les pays voisins quand elles y trouvent des prix moins élevés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. Pascal Clément. Lamentable réponse !

M. Charles Ehrmann. Quel mépris pour les paysans !

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

3

FÉLICITATIONS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE À M. MAURICE ALLAIS, PRIX NOBEL D'ÉCONOMIE

M. le président. Avant de suspendre la séance pour quelques minutes, je voudrais me livrer à une très agréable mission.

L'un de nos compatriotes, M. Maurice Allais, vient de se voir décerner le Prix Nobel d'économie. C'est à la fois...

Plusieurs députés des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République. Un libéral !

M. le président. ...un grand honneur pour M. Allais, éminent scientifique, et un honneur pour la communauté scientifique et pour notre pays.

Je suis donc sûr de me faire votre interprète, mes chers collègues, en adressant à M. Maurice Allais les félicitations de l'Assemblée nationale. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures vingt, est reprise à seize heures trente, sous la présidence de M. André Billardon.)

PRÉSIDENT DE M. ANDRÉ BILLARDON, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

4

LOI DE FINANCES POUR 1989

Suite de la discussion générale d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1989 (nos 160, 294).

Ce matin, l'Assemblée a continué d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Edouard Balladur.

M. Edouard Balladur. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, monsieur le ministre chargé du budget, une année, jour pour jour, nous sépare du krach boursier du 19 octobre 1987. L'effondrement des marchés avait plongé la plupart des acteurs de notre vie politique et économique dans un pessimisme dont il me semble qu'il était parfois bien léger.

L'hypothèse d'une croissance de l'économie de 2,2 p. 100 que nous avons retenue dans le projet de loi de finances pour 1988 était sévèrement remise en cause. On nous demandait de refaire le budget, que la crise aurait rendu irréaliste. On sait ce qu'il en est advenu : la réalité économique de cette année 1988 fut bien différente, infligeant aux experts, et à ceux qu'ils conseillent, une salutaire leçon de modestie et soulignant en revanche la prudence et le sérieux de la préparation budgétaire. Ce budget de 1988 se traduit dans son exécution par plusieurs dizaines de milliards de rentrées fiscales supplémentaires, donnant ainsi au Gouvernement des facilités dont il tire profit sans trop se préoccuper, ce qu'on peut comprendre, de les mettre en valeur.

Trop pessimistes il y a un an, il ne faudrait pas que, cette année, nous péchions tous par excès d'optimisme.

Certes, la situation de la France est bonne, malgré le krach, mais nous devons être conscients des contraintes qui pèsent sur notre pays, tant en raison de l'état du monde que des objectifs, notamment européens, qu'il s'est fixés à lui-même.

Cette prise de conscience est nécessaire pour savoir si ce budget pour 1989 est pour la France un bon budget, c'est-à-dire un budget qui prépare l'avenir.

Quelle est aujourd'hui notre situation économique ?

On peut dire, ce dont conviennent désormais l'ensemble des observateurs, qu'elle est bonne. En témoigne un taux de croissance vraisemblable de l'ordre de 3,5 p. 100, résultat d'une forte croissance de l'économie acquise dès le premier semestre de 1988 et qui ne doit donc rien à l'action du nouveau gouvernement. En témoignent aussi la maîtrise de l'inflation, la forte reprise de l'investissement, la diminution du déficit budgétaire et des impôts, la création d'emplois nouveaux. Chacun comprendra que je m'en réjouis particulièrement et que je tiens à faire partager mes sentiments à l'ensemble des parlementaires qui ont soutenu constamment cette politique. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Ces résultats positifs, à quoi sont-ils dus ? Certes, depuis 1983, la croissance des revenus a été modérée dans notre pays, et elle doit le demeurer.

Certes, la France bénéficie du climat international de reprise. Mais si notre pays a pu cette fois rattraper, voire dépasser, ses partenaires dans certains domaines, contrairement à ce qui s'était passé lors de la précédente phase de reprise de l'économie mondiale en 1983-1984, c'est à la politique économique menée de 1986 à 1988 par Jacques Chirac qu'il le doit pour l'essentiel. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

En 1987 et en 1988, la progression des dépenses de l'Etat a été inférieure à celle des prix.

Le déficit budgétaire a été en deux ans réduit de 44 milliards et le Parlement a décidé - en deux ans toujours - 70 milliards de baisses d'impôts.

M. Gérard Gouzes. Grâce aux privatisations !

M. Edouard Balladur. Le redressement économique et budgétaire a été accompagné d'une politique de liberté, et de liberté au profit de tous : suppression du contrôle des prix pour la première fois depuis un demi-siècle, suppression du contrôle des changes quasi complètement, suppression du contrôle du crédit, instauration d'un droit moderne de la concurrence, privatisation de plusieurs dizaines d'entreprises publiques, organisation d'un vaste actionnariat populaire, développement de l'actionnariat des salariés et de la participation de tous à l'avenir et à la gestion des entreprises.

Ainsi l'avenir était-il préparé.

Quel est-il aujourd'hui ?

Dans vos hypothèses économiques, monsieur le ministre d'Etat, vous prévoyez pour 1989 un taux d'inflation de 2,4 p. 100 et une croissance de 2,7 p. 100. Vos prévisions ne me paraissent nullement invraisemblables. Prenons-les pour ce qu'elles sont : ce sont des prévisions.

Dans ce cadre que vous nous tracez, je voudrais rappeler que la France subit un certain nombre de contraintes et doit viser un certain nombre d'objectifs.

Tout d'abord, les contraintes.

Sur le plan international, la vigilance s'impose. Certes, l'ensemble du monde a retrouvé une croissance soutenue. Outre les effets du contre-choc pétrolier qui se sont diffusés plus lentement que prévu, et dont la durée n'est jamais assurée, je n'exclus pas que cette croissance ait été favorisée par les politiques monétaires destinées à assurer, après le choc d'octobre 1987, une suffisante alimentation des circuits financiers en liquidités. Donc, soyons prudents : l'embellie actuelle nous a tous surpris, personne ne peut être assuré de sa solidité et de sa durée.

Le monde ne dispose toujours pas d'un véritable système monétaire international. L'économie américaine, qui est l'économie directrice du monde, connaît encore de profonds déséquilibres, et nous sommes dans l'incertitude quant à la politique qui y sera menée dans quelques mois. Les déséquilibres commerciaux sont toujours un facteur de fragilité, sur le plan monétaire notamment. Enfin, les problèmes des pays en voie de développement lourdement endettés sont loin d'être résolus. Bref, aucune de ces grandes questions qui conditionnent notre prospérité n'est encore durablement réglée.

Sur le plan européen, chacun sait que le fonctionnement du système monétaire européen doit être amélioré. Chacun sait également que l'Europe constitue une zone qui impose à ses membres des performances économiques marquées du fait du rôle qu'y joue le Deutschemark. Il s'agit là d'une contrainte forte qui pèse sur l'économie française mais l'encourage dans la voie du progrès.

Au niveau national, enfin, la haute conjoncture que nous connaissons ne devrait pas masquer certaines difficultés. L'amélioration de la situation des entreprises est encore insuffisante car leurs frais financiers sont très lourds, plus lourds qu'à l'étranger ; elle dépend, plus que jamais, du maintien d'une politique salariale raisonnable et du maintien des libertés essentielles. Le mouvement de consommation extrêmement soutenu que nous observons aujourd'hui pèse sur les résultats du commerce extérieur, qui n'autorisent aucun relâchement de la vigilance.

Voilà pour les contraintes.

Quant aux objectifs que nous devons nous fixer, il ne devrait pas y avoir entre nous de désaccord fondamental, au moins dans les mots : tout doit être fait pour que l'économie française ne soit pas pénalisée par l'ouverture sur l'Europe et pour qu'elle renforce sa compétitivité.

Les échéances européennes sont désormais proches.

Dès le 1^{er} juillet 1990, c'est-à-dire demain, la libération des mouvements de capitaux deviendra une réalité. Il faut tout de suite en tirer les conséquences et alléger notre fiscalité, tant pour la propriété que pour les revenus du capital. Il faudra y consacrer au moins une vingtaine de milliards si l'on veut éviter que ne se produisent des transferts massifs à l'étranger de l'épargne française. Or les mesures que l'on s'apprête à prendre, tant en ce qui concerne l'imposition du capital que l'instauration d'un impôt sur les sociétés à double taux, vont précisément à l'encontre de ces objectifs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Toubon. Très bien !

M. Edouard Balladur. Alors que quatre exercices budgétaires seulement nous séparent du marché unique, les prélèvements obligatoires supportés par les entreprises sont proches de 18 p. 100 du P.I.B. en France et n'excèdent 11 p. 100 ni en République fédérale d'Allemagne ni en Grande-Bretagne.

Nous devons donc impérativement progresser vers un impôt sur les sociétés dont le taux serait sensiblement plus faible, assorti d'un avoir fiscal équivalent à 100 p. 100. Il en résulterait un coût fiscal de l'ordre de 10 milliards de francs.

En matière de T.V.A., si les projets arrêtés par la Commission européenne voient le jour, les règles actuelles seront profondément modifiées. Compte tenu de la situation en Grande-Bretagne et en Allemagne, le coût réel de l'harmonisation - si nous voulions nous rapprocher de ces deux pays, ce qui est un objectif irréalisable à court et peut-être à moyen terme - serait proche de 100 milliards de francs si la France ne veut pas voir certains de ses secteurs industriels irrémédiablement handicapés.

A cela il faut ajouter la nécessaire baisse des taux marginaux de l'impôt sur le revenu, plus élevés en France que dans nombre de pays européens, baisse qui constitue pour des millions d'entrepreneurs individuels l'équivalent de la baisse de l'impôt sur les sociétés.

Vous le voyez, le marché unique nous impose un large reflux des dépenses publiques afin de pouvoir financer les baisses d'impôts nécessaires sans aggraver le déficit budgétaire. J'ai le regret de dire que nous n'en prenons pas le chemin.

Le deuxième objectif que l'on doit fixer à notre politique économique est de créer une offre compétitive.

Certes, l'investissement a fortement progressé en 1987 et en 1988, et, je le souligne, sans aide fiscale spécifique. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais il faut rappeler que la part d'investissement de l'ensemble des sociétés, dans la valeur ajoutée, n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant le choc pétrolier. Nous devons, là aussi, poursuivre nos efforts et développer une offre compétitive. C'est une raison de plus pour justifier la baisse des impôts, la modération dans la croissance des revenus et la baisse du loyer de l'argent, indispensables si nous voulons à terme résoudre le problème du chômage.

En outre, étant donné la structure de notre production industrielle, la reprise de l'effort d'équipement s'accompagne d'une dégradation du commerce extérieur, ce qui, pour compenser, impose une grande vigilance en matière de croissance de la consommation.

Il n'y a pas d'autre solution et le développement d'une offre compétitive est une nécessité nationale. Il nous faut en vouloir toutes les conséquences.

C'est en fonction de ces deux critères d'appréciation - ouverture prochaine du marché unique et possibilité pour nos entreprises de produire à meilleur prix - que nous devons juger le budget qui nous est soumis.

Tout le monde le sait bien, dans le monde d'aujourd'hui, le succès d'une politique économique passe par la diminution des dépenses publiques, la baisse des impôts et la libération de l'économie. C'est cela qui a permis la réussite des grands pays dans le monde. C'est ce qui a permis la nôtre. Loin de remettre en cause cette politique, il faut la renforcer et la confirmer.

Il le faut d'autant plus que nous avons aplani déjà bien des difficultés. Rappellerai-je que l'on disposait dans la préparation de ce budget de marges de manœuvre considérables du fait de l'amélioration des recettes ?

En 1988, environ 40 milliards de francs supplémentaires par rapport aux prévisions et, en 1989, 90 milliards de francs de recettes supplémentaires par rapport aux prévisions initiales de la loi de finances de 1988.

M. Jean-Claude Gaudin. Exact !

M. Edouard Balladur. Jamais budget ne fut si facile à préparer. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Comment cette chance, qui ne se reproduira pas, a-t-elle été utilisée ?

En apparence, tout est résolu. Et l'on pourrait à la fois, si l'on en croit le Gouvernement, augmenter les dépenses de 4,7 p. 100, soit deux fois plus que précédemment, baisser les impôts de 24 milliards de francs et même réduire le déficit de 15 milliards de francs pour le ramener à 100 milliards de francs. En apparence, grâce à l'aisance financière que vous avez trouvée, tout serait possible à la fois : satisfaire à l'appétit de dépenses et réduire les impôts et le déficit.

En réalité, les choses sont bien différentes. Ce qu'on nous propose, c'est l'interruption du redressement engagé il y a deux ans. Et c'est un véritable changement de politique. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques Mahéas. N'importe quoi !

M. Edouard Balladur. Le budget qui nous est présenté est, j'ai le regret de le dire, difficile à lire et assez obscur.

Le plus grave me paraît être la sous-estimation des dépenses publiques, dont on nous dit qu'elles ne progresseraient que de 4,5 p. 100, alors que seul un changement artificiel de convention permet de masquer une progression réelle de 6,5 p. 100, soit trois fois plus que précédemment.

M. Pierre Mazaud. Très bien !

M. Edouard Balladur. Cette présentation tranche avec la volonté qui avait notamment conduit le précédent gouvernement à séparer très nettement les recettes des privatisations du budget général, réservant les fonds issus des privatisations exclusivement au désendettement de l'Etat et à un effort supplémentaire exceptionnel de dotations en capital en faveur des entreprises publiques. Cela fait justice de l'argument selon lequel les privatisations auraient contribué à l'équilibre du budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Jacques Mahéas. Cet argument est pourtant exact !

M. Edouard Balladur. Faux-semblant également le chiffre de 24 milliards de francs d'allègements d'impôts qui ressort d'une volontaire confusion entre les 8 milliards de francs de baisses d'impôts décidées par le gouvernement de Jacques Chirac, les mesures prises en mai 1988 grâce aux surplus trouvés en place et les allègements réellement nouveaux de 1989, qui s'élevaient en réalité à moins de 15 milliards de francs. Encore, pour apprécier le volume des baisses d'impôts, faut-il retrancher de ces 15 milliards de francs les 4 milliards de francs de l'I.S.F. Les baisses nettes d'impôts du projet de budget sont donc de l'ordre de 10 milliards de francs.

M. Gérard Gouzes. Mais ce ne sont pas les mêmes qui paient !

M. Edouard Balladur. Il faut ajouter qu'on procède à des imputations anticipées en 1988, tant d'une partie des allègements d'impôts que de certaines dépenses de 1989, notamment celles concernant les entreprises publiques. Ainsi les baisses d'impôts nouvelles qui sont proposées dans le budget de 1989 ne sont-elles guère supérieures en réalité à 7 milliards de francs.

Sans le reconnaître jamais, bien entendu, on profite de la situation héritée du Gouvernement précédent. Si cela était pour en faire un bon usage, chacun s'en réjouirait. Mais tel n'est pas tout à fait le cas, et le budget qui nous est proposé est un budget de facilité.

Le plus préoccupant reste l'absence du choix de véritables priorités. Les déclarations d'intention ne sont pas suivies de décisions nettes allant dans une direction précise.

Rien ou presque rien n'est fait pour traduire l'attachement aux impératifs européens. En matière de T.V.A., aucune mesure ne va dans le sens des recommandations qui nous ont été faites. Rien ou presque n'est fait en matière de fiscalité de l'épargne.

La baisse de la fiscalité des entreprises est partielle et mal orientée : rien n'est fait pour les entrepreneurs individuels, dont on nous dit par ailleurs qu'ils doivent contribuer à l'amélioration de la situation de l'emploi, c'est-à-dire rien pour la baisse des taux marginaux de l'impôt sur le revenu.

Et pourtant, les conditions économiques permettaient, cette année, dans la perspective des échéances européennes, de poursuivre l'effort et de proposer une accélération du plan triennal qu'Alain Juppé et moi-même avions établi au cours de l'année 1987.

En effet, lors de la présentation du budget pour 1988, le Gouvernement avait décidé un plan triennal pour le redressement des finances publiques concernant les années 1989, 1990 et 1991. Celui-ci devait permettre de réduire, ainsi que j'en avais souligné la nécessité, le déficit à 70 milliards de francs, afin de stabiliser le poids de l'endettement public et de diminuer les impôts de 15 milliards de francs par an.

Les résultats de l'exercice 1987, qui ont permis de ramener le déficit de 129 à 120 milliards de francs, et les surplus enregistrés en 1988 démontrent aujourd'hui que les objectifs alors retenus, et qui avaient été tellement critiqués pour leur prétendu irréalisme, étaient parfaitement crédibles. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Gérard Gouzes. Vous avez pourtant été sanctionnés par le suffrage universel !

M. Edouard Balladur. Il était même possible, dès cette année, d'anticiper et d'accélérer la réalisation de ce plan triennal 1989-1991. Dès 1988, on devait ramener le déficit à 100 milliards. On nous dit, monsieur le ministre d'Etat, que vous nous annoncez une bonne nouvelle lors du collectif de fin d'année. Si tel était le cas, je m'en réjouirais. On pouvait aussi décider en cours d'année, dès 1988, des baisses d'impôts nouvelles, comme nous l'avons fait en 1987 en réduisant de façon notable la T.V.A. sur les automobiles.

En 1989, on devait porter les baisses d'impôts - de véritables baisses d'impôts, des baisses nouvelles, et non factices - à 30 milliards de francs et établir le déficit, non pas à 100, mais à 85 milliards de francs. C'était possible à condition de maintenir la croissance des dépenses publiques dans les mêmes limites que précédemment, ainsi que nous l'avons fait durant deux années. Or le Gouvernement préfère relancer la croissance des dépenses.

N'en parlons plus, sauf peut-être pour dire que c'est une année de retard que vous nous imposez avec ce projet de budget, une année de retard sur la voie d'une politique qui a fait ses preuves et dont, tôt ou tard, la nécessité apparaîtra clairement, même à vos yeux.

D'ores et déjà, je propose que nous établissions un nouveau plan triennal, portant sur les trois années 1990, 1991, 1992, et qui, prenant acte du retard de l'année 1989, nous conduise néanmoins dans de bonnes conditions à l'ouverture du marché unique. C'est désormais, pour notre politique nationale, un impératif.

Cet effort suppose une progression globale des dépenses de l'ordre de 3 p. 100 par an environ, égale à l'évolution des prix, très inférieure à celle que vous nous proposez cette année. Il serait alors possible de conserver l'objectif de réduction du déficit à 70 milliards de francs tout en dégageant, pendant cette période, les moyens nécessaires à des réductions d'impôts de l'ordre de 15 milliards de francs chaque année, réparties entre la fiscalité de l'épargne, l'harmonisation de la T.V.A., la baisse de l'impôt sur les sociétés et la réduction progressive de l'impôt sur le revenu. Ce chiffre de 45 milliards de francs de baisses d'impôts sera tout à fait insuffisant, il faut le savoir, pour nous mettre, dès 1992, dans de bonnes conditions de concurrence avec nos partenaires. Raison de plus pour nous y tenir, sans nouveau dérapage. Ensuite, il faudra continuer l'effort.

A cette condition, la France peut espérer aborder avec quelques chances la période qui suivra l'ouverture du marché unique, rétablir l'équilibre de son commerce extérieur et donc instaurer une confiance durable dans sa monnaie.

En effet, défendre le franc et vouloir une monnaie solide ne relève pas de pétitions de principe ou d'affirmations dogmatiques. Cela veut d'abord dire veiller à ce que l'économie soit forte et prospère. Cela suppose des impôts modérés, des entreprises libres et aussi un commerce extérieur équilibré, faute de quoi nous nous condamnerions à l'enchaînement dévaluation-inflation et à des taux d'intérêts élevés, nous nous condamnerions à rester en dehors de la croissance économique internationale.

Qu'avons-nous constaté de 1981 à 1986 ? Une succession de dévaluations qui sanctionnaient des choix erronés de politique économique. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Charles Ehrmann. Quatre dévaluations !

M. Jacques Mahéas. Ne nous donnez pas de leçons !

M. Gérard Gouzes. Vous aussi vous avez dévalué !

M. Edouard Balladur. Après que nous avons rétabli, dès le mois d'avril 1986, la parité du franc, maintenue jusqu'à alors artificiellement grâce au contrôle des changes et à des taux d'intérêt élevés, à un niveau compatible avec les résultats vrais de l'économie française, le franc est resté stable par rapport à l'ECU et a pu affronter plusieurs crises sans faiblir par rapport à la moyenne des monnaies européennes. Chacun se souvient de ces épreuves : la réévaluation du deutsche mark en janvier 1987, l'effondrement boursier et monétaire d'octobre 1987 et enfin les échéances électorales de 1988 traversées, pour la première fois depuis très longtemps, en l'absence de tout contrôle des changes. Lorsqu'il s'est installé en mai 1988, le nouveau gouvernement n'a pas eu à dévaluer, le franc n'était pas menacé. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Cette politique de monnaie solide s'est également accompagnée du souci de maintenir les taux d'intérêt à leur niveau le plus bas possible, contrairement à ce que j'entends prétendre parfois. De mars à juillet 1986, nous avons été conduits à abaisser les taux d'intérêt de plus d'un point et nous avons pu le faire tout en supprimant progressivement le contrôle des changes car s'établissait un climat de confiance dans notre politique économique dont témoignait le gonflement des réserves de la Banque de France.

C'est pourquoi, lorsque le Gouvernement actuel a, à son tour, décidé une baisse des taux d'intérêt, d'ailleurs plus limitée, et qui se trouve, en raison de la conjoncture - je le reconnais bien volontiers - aujourd'hui complètement annulée, je n'ai pas désapprouvé cette mesure, me contentant d'en regretter la présentation un peu doctrinale, car la baisse des taux d'intérêt est une résultante, pas une donnée, et je me suis au contraire félicité que la bonne santé de notre économie ait permis cette baisse des taux. Permettez-moi de vous le dire, monsieur le ministre d'Etat, ce n'est pas votre arrivée ni votre politique qui ont permis cette baisse des taux, c'est la bonne situation que vous avez trouvée en arrivant. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Aujourd'hui, je souhaite que la politique économique suivie, notamment en matière de finances publiques, conserve à la France le rôle de force de proposition que chacun lui reconnaissait, il y a à peine un an, lorsque furent arrêtées en commun les positions qui permirent à tous de surmonter la crise.

En ce qui concerne le système monétaire international, il reste beaucoup à faire.

Lors de la réunion des sept ministres des finances à Washington, le 13 avril dernier, la France avait réussi à faire admettre par ses partenaires de mettre en chantier l'examen des diverses améliorations possibles du système monétaire international. Depuis, il ne semble pas que la question ait beaucoup progressé - mais il est vrai que, en général, ce genre de discussions s'accompagne du secret - et la déclaration de Toronto ne constitue qu'un modeste encouragement. La coopération, c'est bien, mais ce n'est pas assez.

Aussi longtemps que les grandes puissances n'auront pas adopté un système monétaire comportant en lui-même ses automatismes et ses contraintes, nous serons condamnés à une gestion coordonnée des économies qui, à mes yeux, ne peut être qu'un pis-aller. L'existence d'un véritable système

monétaire international est incompatible avec le maintien d'une liberté totale de gestion monétaire par chacune des autorités nationales.

Aujourd'hui, les propositions japonaises semblent indiquer les prémices d'un rapprochement avec les propositions que nous avons été conduits à formuler. Elles doivent donc être étudiées avec une grande attention. J'ai cru comprendre, monsieur le ministre d'Etat, que c'était votre intention, et je serais heureux que vous nous le confirmiez.

Sur le plan européen, il me semble que la France devrait contribuer à promouvoir deux idées simples : le système monétaire devrait, d'une part, réunir l'ensemble des grands pays autour des mêmes règles, d'autre part, prévoir un meilleur partage des responsabilités en matière d'intervention des banques centrales.

En définitive, monsieur le ministre d'Etat, nous sommes en droit de nous interroger : quelle est réellement votre politique ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Gouzeau. Ce n'est pas la vôtre !

M. Edouard Balladur. Il faut nous éclairer. Après vous avoir écouté hier, nous ne sommes pas encore tout à fait éclairés. Je vous poserai donc un certain nombre de questions.

Première question : vous vous félicitez de la bonne marche de l'économie française et vous en rendez grâce aux entreprises et à leurs salariés. En cela, vous avez raison. Bien sûr, vous évitez soigneusement de chercher dans la politique menée de 1986 à 1988, l'une des principales causes de cette bonne santé retrouvée et je peux comprendre votre discrétion même si elle ne me remplit pas d'admiration. Pour ma part, je reconnais que la modération dans l'évolution des revenus entreprise en 1983 a eu de bons effets. Mais le problème est de savoir si vous approuvez, si vous condamnez ou si vous voulez continuer cette politique. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Gouzeau. Que pensez-vous des infirmières ?

M. Edouard Balladur. Deuxième question, monsieur le ministre d'Etat : vous entendez poursuivre l'effort de rigueur en matière de finances publiques, dites-vous, et votre premier budget organise un véritable dérapage des dépenses. Quelle est donc votre politique budgétaire ?

M. le président. Votre temps de parole est écoulé, monsieur Balladur. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Edouard Balladur. Troisième question, monsieur le ministre d'Etat : vous vous dites européen. Or le budget que vous proposez, non seulement ne fait en rien progresser la France sur la voie de l'harmonisation fiscale, mais encore il crée des impôts nouveaux. Un jour viendra où il faudra choisir entre la construction de l'Europe et votre conception du socialisme. Là encore il faudra nous dire quelle est votre politique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Alain Richard, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Ce qui est excessif est insignifiant !

M. le président. Il vous faut conclure, monsieur Balladur.

M. Edouard Balladur. Je conclus, monsieur le président.

Je vous fais grâce, monsieur le ministre d'Etat, de deux ou trois autres questions que je souhaitais vous poser. (*Protestations sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Ueberschlag. Il n'y a pas de raison !

M. Edouard Balladur. Respectons la règle du jeu. J'en arrive à ma conclusion.

Quel doit être, à l'avenir, le sens de notre politique économique ? Il me semble que la France doit afficher ses priorités et progresser sur la voie d'une politique de liberté et d'une politique de liberté pour tous. Cette voie est claire, nous l'avons montrée, et il faudra la continuer. C'est la baisse des impôts, la privatisation des entreprises publiques, la participation dans l'entreprise, par le biais de l'actionnariat des salariés, de l'actionnariat populaire et c'est, enfin, la réforme du système monétaire international.

Le répit que connaît aujourd'hui le monde offrait une occasion qu'il fallait saisir.

Cette occasion, monsieur le ministre d'Etat, à vous de nous dire si vous voulez la saisir. Il n'est que temps. Si vous ne le faites pas en modifiant profondément votre budget, nous ne l'approuverons pas.

Monsieur le ministre d'Etat, malgré tous vos efforts, et ce que vous essayez de nous donner à entendre, il y a entre vous et nous de profondes, de fondamentales différences de politique économique et sociale. (*Exclamations et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Gouzeau. Ça c'est vrai !

M. Pierre Métais. Ce n'est pas une surprise !

M. Edouard Balladur. Vous avez de la société une conception qui n'est pas la nôtre et votre politique fiscale, comme votre politique budgétaire le manifestent.

C'est pourquoi nous ne pouvons accueillir qu'avec une très grande réserve, voire un peu d'amusement, les efforts que vous faites pour nous appeler à coopérer avec votre action.

Certes, nous sommes tout disposés, chaque fois que l'intérêt général le requerra, à apporter notre contribution et notre concours à une action qui serait bonne pour l'ensemble des Français, mais, pour autant, nous n'entendons abandonner, ni nos convictions, ni nos idées, ni nos projets. Ils sont différents des vôtres, il faut que vous l'admettiez - d'ailleurs, au fond de vous-même vous le savez bien, c'est uniquement pour des raisons de tactique politique que vous feignez de l'ignorer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Union pour la démocratie française.*)

Cessons donc de faire croire aux Français que toutes les solutions se valent et que tous, nous proposons les mêmes. Cela n'est pas exact, notre projet est différent du vôtre. Nous avons fait de 1986 à 1988 ce que vous n'auriez jamais fait...

M. Claude-Gérard Marcus. Très bien !

M. Gérard Gouzeau. Heureusement !

M. Edouard Balladur. ... et le moment venu, nous reprendrons notre action dans le sens d'une plus grande libération à la fois des hommes, de l'économie et de la société. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, il n'est pas de règle d'intervenir aussitôt après un orateur...

M. Jean-Claude Gaudin. Non, en effet !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... mais M. Balladur a eu la courtoisie de m'informer qu'il ne pourrait pas nécessairement entendre ma réponse...

M. Francis Delattre. Vous pouvez lui écrire !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ...: je ne veux pas le priver du plaisir de celle-ci au moment où le débat se poursuit. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Claude Labbé. Vous ne voulez pas non plus vous priver de la télévision !

M. Charles Ehrmann. Passez-lui une note, monsieur le ministre ! (*Sourires.*)

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. A l'intention de ceux qui m'interrompent, j'annonce que ma réponse sera brève.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours de mon prédécesseur. J'ai surtout observé que la leçon de ces deux dernières années n'avait pas été suffisamment méditée.

Au fond, monsieur le ministre d'Etat, vous avez dressé le procès de notre politique et vous avez idéalisé la vôtre.

M. Jean-Louis Gosdoff. Nous ne sommes pas des idéalistes.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Or les Français vous ont répondu. J'ai toujours pensé que s'ils avaient sanctionné la candidature de celui qui fut votre Premier ministre, c'est parce que vous aviez partagé le pays en deux camps et opposé les solutions de façon manichéenne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Longuet. N'oubliez pas que vous n'avez qu'une majorité relative ! Méditez cela aussi, monsieur le ministre d'Etat !

M. Pierre Tabanou. Vous avez une majorité vous ? La minorité absolue, oui !

M. Jacques Limcuzy. Mais cela n'a rien à voir avec les questions de M. Balladur !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues. Vous avez seul la parole, monsieur le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. A vous entendre, monsieur Balladur, tout ce que nous avions fait serait mal - sauf la désindexation des salaires sur les prix, décidée en 1983 - alors que tout ce que vous avez fait était parfait.

M. Bernard Pons et M. Arthur Dehaine. C'est vrai !

M. Alain Richard, rapporteur général. Et en plus, ils le croient !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous avez même considéré, monsieur Balladur, que le jugement que nous portions sur votre politique ne vous remplissait pas d'admiration. J'ai noté que vous n'en aviez pas besoin - vous vous admirez vous-même avec un certain plaisir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mezeaud. Ce n'est pas digne !

M. le président. Je vous en prie !

Poursuivez, monsieur le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je n'en dirai pas plus aujourd'hui ...

M. Arthur Dehaine. Oui, voilà qui suffit.

M. Bernard Pons. Vous n'avez rien d'autre à dire, monsieur le ministre.

M. Claude Labbé. C'est politicien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Moi, j'ai lancé hier un appel au dialogue ; vous répondez par une critique sans complaisance. C'est votre droit absolu. Mais nous voici rassurés : nos politiques, en effet, ne sont pas les mêmes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Arthur Dehaine. Dommage pour la France.

M. Jacques Toubon. Oui, dommage !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Et vous avez oublié, monsieur le ministre d'Etat, un point : le climat social que nous connaissons aujourd'hui ...

M. Christian Pierret. Eh oui !

Mme Françoise de Panafieu. Ah oui, parlons-en !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... fait aussi partie de votre héritage (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) et c'est bien cela qui nous sépare ! (*Mêmes mouvements.*)

M. Jean-Claude Gaudin. Vous avez aussi les milliards pour le régler !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues, écoutez le ministre d'Etat ! Poursuivez, monsieur le ministre.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Nous sommes partisans...

M. Franck Borotra. Oh oui, partisans, et même sectaires !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.... d'une économie de liberté, qui ne sépare pas la responsabilité de la solidarité.

A trop vouloir donner aux uns en demandant les sacrifices aux autres, vous n'avez pas réussi à mobiliser la nation comme vous l'espérez en 1988.

M. Jean Ueberschlag. On le voit, elle est dans la rue !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Nous avons relevé le défi ; je vous donne rendez-vous l'an prochain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Michel d'Ornano. (*Mouvements divers.*)

Mesdames, messieurs, que ceux qui souhaitent sortir le fassent rapidement de façon que l'orateur puisse s'exprimer !

M. Jean Le Garrec. Ce sont les députés du R.P.R. qui sortent !

Mme Françoise de Panafieu. Nous devons aller en commission !

M. Robert-André Vivien. Monsieur Le Garrec, les socialistes ne sont pas là ! Ils ne peuvent pas sortir !

M. le président. Monsieur Vivien, vous empêchez M. d'Ornano de commencer son propos.

M. Robert-André Vivien. Non, je lui permets de prendre son souffle !

M. le président. Monsieur d'Ornano, vous avez seul la parole.

M. Michel d'Ornano. Monsieur le ministre d'Etat, en 1981 vos amis arrivaient au pouvoir pour la première fois dans l'histoire de la V^e République.

M. Jean-Claude Gaudin. Hélas !

M. Michel d'Ornano. Vos amis, monsieur le ministre d'Etat, trouvaient alors une France qui traversait une crise profonde, durable, dévastatrice, affectant le monde entier, une France que le Président de la République et le gouvernement de l'époque avaient soigneusement préparée de façon qu'elle soit en état, la première, de profiter de la première reprise qui soufflerait dans le monde.

Vous avez radicalement changé de politique. La reprise est arrivée, en effet, fin 1982, début 1983. La France, qui était prête en 1981 - le déficit de ses finances publiques était quasi inexistant et elle était très peu endettée - n'a pas été au rendez-vous : elle a même été le dernier des pays développés à profiter de la reprise !

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Exactement !

M. Michel d'Ornano. Vous revoici au pouvoir en 1988, monsieur le ministre d'Etat. Vous trouvez une situation qui s'est largement améliorée par rapport à celle que vous aviez laissée en 1986. Qu'allez-vous en faire ?

Le projet de budget que vous nous présentez nous donne quelques indications mais il n'apporte pas encore les réponses. Hier, monsieur le ministre d'Etat, vous nous disiez que ce budget avait été assez largement préparé par vos prédécesseurs - on le comprend, le calendrier est là - et que vous ne l'aviez pas bouleversé. Ce serait plutôt rassurant si je ne trouvais que vous imprimiez à ce budget quelques orientations nouvelles dangereuses pour notre pays. Je pense le démontrer par mon propos.

En même temps que vous nous disiez cela, vous sembliez comme « vous excuser » en face de la critique que vous sentiez venir de la part de certains de vos amis et vous déclariez que vous n'aviez pas eu le temps de corriger ce projet de budget, préparé antérieurement. Cela, alors, serait franchement inquiétant !

Vous trouvez une situation très améliorée par rapport à 1986. Il faut en répartir équitablement le crédit. Il y a d'abord les circonstances extérieures, la baisse du prix du pétrole, fin 1985, qui a mis un certain temps, deux ans à peu près, avant de produire ses effets dans notre pays comme ailleurs. Puis la politique qui a été conduite aux États-Unis par le président Reagan : six années d'expansion continue, seize millions d'emplois créés...

M. Jean-Pierre Bouquet. Et le déficit du budget.

M. François Hollande. Oui, 600 milliards de déficit !

M. Michel d'Ornano. ...et une politique qui a tiré l'économie du reste du monde.

Il y a eu, monsieur le ministre d'Etat, c'est vrai, la part que vous avez prise dans cette situation en désindexant les salaires, en 1982-1983, ce qui a probablement contribué au succès de la libération totale des prix au début de 1987.

Mais ce sont sans aucun doute les mesures prises en 1986 et en 1987 par le précédent gouvernement qui ont permis à la France de tirer le plus grand profit possible de la nouvelle conjoncture et de la situation internationale.

Pendant deux années, ont été mises en œuvre des mesures de libertés nouvelles pour les entreprises, les privatisations, la baisse des impôts et des charges pour les consommateurs, pour les contribuables, pour les épargnants, pour les entreprises. Je n'omettrai pas la réduction du déficit de nos finances publiques, qui nous a donné une crédibilité internationale et qui, ainsi que l'a observé fort justement M. Balladur, a permis la baisse des taux d'intérêt.

Quel est le résultat de toutes ces actions diverses ? C'est que vous avez trouvé une situation bien meilleure. On peut discuter un peu sur les chiffres, mais vous avez autour de 40 milliards d'exédents de recettes. Hier, je vous entendais dire : « Vous vous êtes trompés sur les prévisions. » Tout de même, monsieur le ministre d'Etat ! Un taux de croissance de 3,5 p. 100, ce n'est pas quelque chose qui vous tombe dessus par hasard, comme cela. C'est le résultat d'un certain nombre de facteurs et d'une politique.

C'est bien parce que le gouvernement avait conduit cette politique que l'on a obtenu ce résultat-là. Vous avez prévu 2,6 ou 2,7 p. 100 de hausse des prix pour l'année prochaine. A mon avis, ce sont des prévisions prudentes et normales. Je ne vous critiquerai pas de vous être trompé si, à la fin de l'année prochaine, vous obtenez un résultat supérieur.

On a aussi retrouvé le chemin de la création d'emplois. Depuis plusieurs années, nous détruisions des emplois en France. En 1987, on en a créé 70 000. En 1988, ce sera environ 100 000.

Telle est la situation actuelle avec, c'est vrai, des éléments ou des secteurs moins favorables. Par exemple, la hausse des prix sera peut-être un peu supérieure aux prévisions. Cela ne m'inquiète pas outre mesure, car la France est maintenant entrée dans le chemin d'une maîtrise des prix. Je ne m'inquiéterai pas sauf si, naturellement, vous vous trouviez conduit à mener une politique, en particulier une politique salariale, qui nous ferait retrouver les chemins de l'inflation.

Il y a aussi la situation de notre commerce extérieur, avec un déficit de l'ordre de 30 milliards de francs cette année. Cela ne m'inquiéterait pas trop non plus si ce sont les investissements qui provoquent le déficit et si vous ne vous trouviez pas conduit, par des mesures que vous preniez vis-à-vis des entreprises, à fragiliser de nouveau notre industrie, qui avait perdu entre 1981 et 1986 des parts de marché.

Voilà le tableau de la situation. Alors, qu'allez-vous faire ? Certes, le projet que vous nous présentez ne traduit pas les bouleversements, les changements de politique que nous avons connus en 1981. Certes, vous ne revenez pas sur les acquis de la libéralisation. Certes, vous nous présentez des prévisions de hausse des prix, d'augmentation du produit intérieur brut qui paraissent prudentes et, somme toute, raisonnables.

Mais ce qui compte, c'est l'utilisation que l'on va faire des fruits de la croissance. Va-t-on profiter de cette croissance supplémentaire pour accentuer l'allègement des charges, des impôts des entreprises ou des familles, pour mettre l'industrie française en état de compétitivité dans le futur espace unique européen ?

Ce sont ces directions-là qui apportent des solutions au problème qui vous préoccupe comme nous, c'est-à-dire le chômage. C'est avec ça que l'on crée des emplois. Ce n'est pas, comme j'ai entendu le Gouvernement l'annoncer solennellement, en mobilisant les sous-préfets pour la défense de l'emploi qu'on va recréer des emplois, c'est en allégeant les charges des entreprises, des industries (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre*)...

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Gilbert Millet. Plus on donne de fric aux patrons, plus il y a du chômage !

M. Michel d'Ornano. ...c'est en nous préparant pour l'espace unique européen.

Toutes les indications que nous avons de votre budget, à l'heure actuelle, nous montrent que ce n'est pas cette voie que vous choisissez. En effet, vous retrouvez les vieux démons socialistes qui montrent à nouveau le bout de leur nez, en allant vers le chemin de la dépense excessive. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Hervé de Charetta. C'est vrai !

M. Michel d'Ornano. Vous tournez le dos à l'Europe, et ce n'est pas la voie qu'il faut suivre, si vous voulez redresser la France.

Les dépenses - M. Balladur l'a dit tout à l'heure et je ne reprendrai pas sa démonstration - ce sera 6,5 p. 100 de plus, 6,1 p. 100 si on tient compte des 4 milliards qui se trouvent en situation comparable dans les deux budgets. Rien, en ce qui concerne la T.V.A.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est faux !

M. Michel d'Ornano. Monsieur le ministre d'Etat, ce n'est pas vous faire un procès d'intention que de vous dire cela. C'est la réalité, vous le savez comme moi. Il faut comparer des choses comparables.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Exactement !

M. Michel d'Ornano. Si vous vouliez limiter la dépense à la hausse des prix, il vous faudrait 44 milliards d'économies, et 16 milliards si vous vouliez la limiter à la hausse nominale du produit intérieur brut. En commission des finances, vous m'avez dit de faire des propositions

M. Alain Richard, rapporteur général. Voilà !

M. Michel d'Ornano. Mais vous savez bien que nous ne le pouvons pas ! D'abord, la technique de la discussion budgétaire ne le permet pas. Nous avons déposé un amendement sur la T.V.A., nous aurions voulu le gager sur des dépenses de la deuxième partie de la loi de finances. La Constitution l'interdit, c'est au Gouvernement de proposer des économies. S'il a une majorité courageuse, peut-être une opposition qui coopère, alors elles seront réalisées. Mais qu'il ne compte ni sur sa majorité, probablement, ni sur l'opposition, en tout cas, pour le suppléer.

Voici du moins un certain nombre de directions que l'on pourrait suivre.

La fonction publique, d'abord. Pour la première fois depuis plusieurs années, l'effectif budgétaire des fonctionnaires ne diminuera pratiquement pas. Vous allez même, et je prends vos propres références, battre le record historique qui avait été établi en 1984.

Alors, faut-il supprimer des infirmières, des policiers ? Non, bien sûr, il ne s'agit pas de cela ! Mais on s'aperçoit que le quart de la population active française travaille dans la fonction publique ou dans les organismes parapublics, et la décentralisation offre un exemple significatif. A partir du moment où l'on transférerait des compétences aux collectivités locales, cela aurait dû se traduire par une augmentation du personnel des collectivités locales, certes, mais aussi par une diminution, peut-être pas correspondante, je veux bien, mais visible des effectifs des administrations centrales.

Or, entre le 1^{er} janvier 1984 et le 31 décembre 1985, les effectifs des collectivités locales s'accroissaient de 34 000 en même temps que, ô stupéfaction ! ceux des services civils de l'Etat augmentaient de 44 000. Vous reconnaissez avec moi, monsieur le ministre d'Etat, qu'il y a beaucoup d'économies à faire dans ce domaine. Et je fais mienne la phrase que vous avez prononcée hier : « Je préfère moins de fonctionnaires mais des fonctionnaires considérés et mieux payés. » (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*) Je partage tout à fait votre sentiment sur ce sujet, mais je crains que, pour mettre cette belle phrase en pratique, vous n'ayez davantage à convaincre vos amis que l'opposition. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Jacques Fleury. Ce n'était pas évident les deux dernières années !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Mes amis, je m'en charge ! Chargez-vous des vôtres !

M. Michel d'Ornano. Je le fais aussi !

Il est quatre grands postes dont je voudrais parler car, sur trois d'entre eux, on peut agir.

Les concours de l'Etat aux organismes de sécurité sociale vont atteindre 93 milliards dans le budget de 1989. Il est temps, croyez-moi, que le Parlement soit saisi des dépenses sociales de la nation et qu'il ait son mot à dire ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*) Vous entendrez sans doute mon propos avec une certaine faveur parce que les sentiments de votre parti à cet égard me semblent avoir évolué. Je m'en réjouis et je souhaiterais que nous profitions des débats de l'année prochaine pour enfin traiter cette question. Aux termes de la Constitution, il n'est pas normal que des dépenses supérieures au budget de l'Etat et prélevées dans la poche du contribuable échappent totalement à l'examen du Parlement. (*Très bien ! et applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Jacques Fleury. Vous n'avez pas pu en convaincre vos amis !

M. Alain Richard, rapporteur général. Vous êtes plus réceptif que M. Balladur !

M. Michel d'Ornano. Deuxième poste d'intervention, le logement. Toutes dépenses budgétaires confondues - dépenses fiscales, bonifications d'intérêts - 122,5 milliards lui sont consacrés. Va-t-on enfin se décider à faire en sorte que l'on puisse vendre les logements sociaux à ceux de leurs locataires qui ont envie de les acheter ? Leur qualité de vie en serait améliorée et les dépenses de l'Etat diminuées. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*) Voilà encore une direction d'économie.

Troisième poste, les concours aux entreprises nationales : 53 milliards. Votre philosophie, c'est de ne pas privatiser. Je ne la partage pas mais c'est vous qui gouvernez et, par conséquent, je m'y conforme. Je vous propose de vendre une partie des actifs minoritaires dans des entreprises d'Etat du secteur concurrentiel et de doter des sommes correspondantes des entreprises nationales qui, malgré les efforts du précédent gouvernement, sont encore surendettées. De la sorte, vous permettrez un meilleur fonctionnement de nos entreprises nationales en même temps que vous déchargerez l'Etat.

Quatrième poste, les collectivités locales. Naturellement, il n'est pas question de toucher aux concours que leur apporte l'Etat. La dotation globale de fonctionnement a très largement augmenté grâce aux rentrées de la T.V.A. Pierre Méhaignerie a proposé un amendement, que j'ai cosigné, aux termes duquel une légère réduction du taux global permettrait d'abaisser l'impôt foncier non bâti. Vous savez les dégâts que ce dernier provoque à l'heure actuelle, et il me semble qu'une telle disposition serait tout à fait salutaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Voilà pour les dépenses. Vous voyez qu'il y a des économies à faire. Si nous regardons maintenant les allègements d'impôts, il m'a semblé que vos calculs concordent avec ceux de M. Balladur tout à l'heure : à peu près 15 milliards, qui se ramènent d'ailleurs à 10 - ou un peu plus - si l'on prend en compte l'impôt sur la fortune, impôt nouveau qui entrera dans les prélèvements obligatoires comme une charge supplémentaire. Je voudrais en dire quelques mots. Monsieur le ministre d'Etat, demander à ceux qui ont beaucoup une contribution de solidarité pour aider ceux qui ont besoin, j'y souscris tout à fait, et tout le monde avec moi dans cette assemblée. Mais est-ce le chemin que vous prenez avec cet impôt ? Je crois qu'il est injuste et qu'il a des effets pervers sur notre économie. Il est injuste parce qu'il ne touchera pas, loin de là, la totalité des grandes fortunes. Vous savez bien comme moi que, avec la libre circulation des capitaux en 1990, la délocalisation permettra à ceux qui le voudront de placer leurs capitaux ailleurs.

M. Françoise Hollande. Mauvais Français !

M. Michel d'Ornano. Vous avez été obligé d'exonérer les œuvres d'art - et vous avez eu raison de le faire - parce que vous savez très bien que sans cela le marché s'effondrerait,

mais, déjà, voyez la contradiction dans laquelle vous êtes : ceux qui possèdent ces œuvres d'art ne sont pas touchés. Vous avez été obligé d'exonérer l'outil de travail - et vous avez eu raison de le faire - car vous savez très bien que, sans cela, c'est toute l'économie qui s'effondrerait. Mais, de nouveau, vous voilà en contradiction avec vous-même : vous savez très bien que les grosses fortunes qui sont investies dans des participations de ce type vont échapper à cet impôt de solidarité. Par conséquent, c'est un impôt injuste, qui va toucher une fraction de la population, et probablement la fraction moyenne. En commission, vous me disiez, là aussi, de proposer autre chose. Je ne suis guère plus capable que vous de trouver une solution satisfaisante !

Et quand on n'en a pas, il vaut mieux ne pas en proposer ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française du rassemblement pour la République et de l'Union du Centre.*)

Pour corriger les effets de cet impôt injuste qui, de surcroît, a été, avant 1988, coresponsable de la perte de 80 000 emplois dans le bâtiment, nous avons proposé plusieurs amendements. J'en cite deux : l'un de justice, l'autre de redressement économique. De justice, parce que, sinon, vous allez favoriser les ménages non mariés par rapport aux ménages mariés. Permettez à tout couple marié de faire deux déclarations. Ce ne sera que justice et ne me dites pas que vous allez pourchasser les concubins, parce qu'alors vous vous engageriez vers des méthodes qui ne conviennent pas beaucoup à ce pays. L'autre amendement vise à exonérer la résidence principale à laquelle les Français sont profondément attachés. Il aurait des conséquences dans l'industrie du bâtiment.

J'en viens maintenant aux allègements d'impôt. Vous envisagez de baisser à 39 p. 100 l'impôt sur les sociétés. Vous le faites à votre façon. Oh ! remarquez, je préfère ce débat à celui de 1981 où l'on se demandait si vous n'aviez pas l'ambition de porter cet impôt à 100 p. 100.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Oh !

M. Michel d'Ornano. Mais enfin, tout de même, c'est bien archaïque et, parmi nos partenaires européens, un seul fait une différence entre les bénéficiaires distribués et les bénéficiaires réinvestis, l'Allemagne, et - ô surprise ! - c'est pour dégrever davantage les bénéficiaires distribués ! Alors, vous voyez que vous ne vous rapprochez pas de la construction de l'Europe et vous n'allez pas, me semble-t-il, dans le sens du progrès.

Je crois qu'il aurait fallu aussi que vous fassiez quelque chose pour l'investissement. Certes, il est en forte hausse. Nous avons probablement retrouvé un taux de croissance qui est en ligne avec celui de nos concurrents. Mais quel retard accumulé avant 1986 ! Quelles parts de marchés perdues ! J'ai dit au précédent gouvernement comme je vous dis à vous ce que je pensais à cet égard. Je crois non pas aux mesures fiscales temporaires - elles sont ou inutiles ou perverses - mais à une refonte du calcul des amortissements qui permettrait aux entreprises d'investir encore davantage. Il ne faut pas seulement continuer la croissance, il faut aussi rattraper le retard.

Dernier point : la taxe sur la valeur ajoutée.

Vous réduisez, si je puis dire, le taux réduit. Ce n'est pas là qu'il fallait frapper. Bien sûr, au point de vue social, à tous points de vue, c'est toujours utile, une baisse des impôts, et je ne m'en plaindrai pas. Le taux retenu par la commission est entre 4 p. 100 et 9 p. 100. A 7 p. 100, nous étions à peu près dans la moyenne, à un demi-point près. Mais là où il faut frapper, c'est sur le taux normal, que nous avions abaissé avant 1981, que vous avez augmenté après à 18,60 p. 100. Or, c'est là qu'est la distorsion par rapport à nos partenaires économiques de la Communauté européenne, et c'est d'à peu près deux points en quatre ans qu'il faudrait baisser cet impôt.

Je crois que c'est votre intention. Je vous ai entendu hier dire que vous nous feriez des propositions en 1990. Il faudrait que vous alliez plus vite. Je crois connaître vos convictions européennes. Mais j'ai entendu avec beaucoup d'inquiétude, d'ébahissement, les propos du Premier ministre en ce qui concerne la réhabilitation de la dépense et en ce qui concerne un recul, formidable, par rapport à l'harmonisation européenne.

Alors, vous aurez à vous battre. Nous vous aiderons dans ce domaine.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Merci !

M. Michel d'Ornano. Peut-être pourriez-vous aussi vous appuyer sur la *Lettre à tous les Français* du Président de la République, qui prévoit expressément, dans le cadre de l'harmonisation européenne, la réduction de nos taux de T.V.A. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

Ainsi aidé par le Président de la République et par l'opposition, vous avez toutes les chances de gagner ! (*Sourires.*) Il faut que nous remportions cette victoire ensemble. En tout cas, nous vous proposerons un amendement pour réduire déjà d'un point le taux normal de la taxe sur la valeur ajoutée.

Monsieur le ministre d'Etat, voici le débat budgétaire engagé. Votre budget n'entraîne pas de bouleversements profonds, il est vrai, et il repose sur des prévisions prudentes et correctes. Mais il représente un tournant que je considère comme terriblement dangereux pour notre pays : désormais, au lieu d'aller vers les économies et vers les allègements de charges, la France prend le chemin de la dépense. Ce tournant nous éloigne de l'Europe.

Hier, vous avez lancé un appel au débat. Le Premier ministre, déjà, avait invité ses ministres à tenir compte de l'opinion, des propositions, des suggestions du Parlement.

Mais, monsieur le ministre d'Etat, le Parlement pour vous, c'est quoi ? Est-ce que c'est en partie, un peu, l'opposition ou bien est-ce seulement la fraction dure de votre majorité ? Nous le saurons lorsque vous apporterez vos réponses à quelques-uns des amendements significatifs que nous avons déposés. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Edmond Alphandéry.

M. Edmond Alphandéry. Cette discussion budgétaire, monsieur le ministre d'Etat, débute dans un climat social particulièrement lourd. Le conflit des infirmières n'est pas réglé. Celui des fonctionnaires commence. Vous devez garder les yeux grands ouverts sur le marché des changes où le franc est fragile par rapport au mark.

Le groupe de l'Union du centre est pleinement conscient de ses responsabilités. Nous ne soufflerons pas sur les braises, car nous pensons d'abord à l'intérêt du pays.

Il est de notre devoir, cependant, de nous interroger sur la façon dont vous conduisez les affaires. Car il saute aux yeux que, depuis votre prise de fonctions, vous disposez d'atouts majeurs.

La situation économique internationale, grâce à la baisse du prix du pétrole et surtout à la haute conjoncture des trois locomotives que sont les Etats-Unis, le Japon et l'Allemagne fédérale, profite à notre économie. A chaque étude qui paraît, la prévision de croissance pour 1988 est en hausse. La dernière en date, celle de l'Ipecode, table sur le taux de 3,8 p. 100, chiffre inégalé depuis le début de la crise pétrolière.

Vous héritez aussi d'une situation budgétaire viable. Selon l'estimation de votre fascicule des voies et moyens, la cagnote que vous laissez vos prédécesseurs s'élève non pas à 40 milliards de francs, comme on l'a indiqué tout à l'heure, mais à 48 milliards de francs.

Et puis n'oublions pas qu'au début d'un septennat tout gouvernement jouit d'une attente bienveillante de l'opinion publique, bienveillance propice pour engager des réformes.

Monsieur le ministre d'Etat, les Français sont en droit de s'interroger : que faites-vous de ces atouts ?

Je voudrais, pour ma part, être certain que vous avez toujours su porter une juste appréciation de notre situation économique et sociale.

Je voudrais être certain que vous étiez prêts, vous et vos amis, à affronter les problèmes de la France, et préparés aux solutions qu'il convient de leur apporter.

Je voudrais être certain que l'ensemble de la majorité qui est censée vous soutenir respecte la cohésion indispensable pour surmonter avec succès les difficultés que nous traversons en ce moment.

A vous voir souffler successivement le chaud puis le froid, beaucoup de Français se demandent si vous avez toujours fait une analyse correcte de l'état de notre économie. Certes, notre situation s'améliore. Mais en le chantant sur tous les tons et en rappelant, ce qui n'est pas faux évidemment, que depuis 1983 les salariés ont payé leur tribut à la rigueur, ne les avez-vous pas un peu poussés à réclamer ?

Le 9 septembre dernier, le Premier ministre lui-même déclarait au journal *L'Expansion* : « Il me semble que ceux qui peuvent légitimement s'interroger et pousser leurs représentants syndicaux à la revendication sont les salariés du secteur public davantage que ceux du secteur privé. »

Vous-même, monsieur Bérégovoy, n'étiez pas en reste, début septembre, quand vous exhortiez les entreprises du secteur privé à donner « du grain à moudre » aux salariés.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Edmond Alphandéry. Mais je vous en prie, monsieur le ministre d'Etat.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Alphandéry, j'ai assez de respect pour votre personne et pour la sincérité de vos analyses pour vous demander de lire intégralement la phrase à laquelle vous faites référence.

M. Edmond Alphandéry. Je l'ai lue.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. J'ai indiqué en effet que, là où les entreprises ont obtenu de bons résultats, autrement dit là où elles ont dégagé des profits fondés sur les résultats du travail de tous, il faut engager la discussion pour examiner comment on peut répartir ces résultats. Mais j'ai ajouté que, là où les entreprises connaissent des difficultés, naturellement ce n'est pas possible. Disant cela, d'ailleurs, je faisais un constat objectif puisque dans le secteur privé - et on en trouve la trace dans l'évolution, des recettes de la sécurité sociale - les salaires ont augmenté au cours de cette année un peu plus que dans le secteur public et dans la fonction publique.

J'accepte naturellement toutes les critiques, mais je demande que mes propos soient situés exactement dans leur contexte.

En outre, je ne crois pas avoir soufflé le chaud et le froid ; je crois avoir constamment porté le jugement suivant : il y a des points positifs dans notre économie : croissance et investissement ; il y a l'inflation qui, à cause du prix des services, me donne des préoccupations ; je m'en suis expliqué hier ; il y a deux points noirs : le commerce extérieur et le chômage.

Je me suis donc efforcé d'être objectif dans l'analyse. On peut naturellement toujours discuter des moyens que nous mettons en œuvre.

M. Edmond Alphandéry. Monsieur le ministre d'Etat, l'exact teneur de vos propos ne m'avait naturellement pas échappé. J'observe simplement que l'Etat, à en croire les dernières négociations qui ont eu lieu dans la fonction publique, n'a pas beaucoup de grain à moudre pour les fonctionnaires. Alors, mieux vaut s'abstenir de demander aux autres ce que l'on ne peut accorder soi-même.

Je crois du reste et j'en suis même certain parce que je suis attentivement vos déclarations et celles de vos amis - que vous avez effectué, à cet égard, un véritable changement de pied lorsque vous avez pris connaissance du chiffre du commerce extérieur du mois d'août...

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Non !

M. Edmond Alphandéry. Mais si, monsieur le ministre d'Etat. Neuf milliards de déficit en un mois, c'est le plus mauvais chiffre que nous ayons enregistré depuis 1983, alors que l'Allemagne affichait pour le même mois un excédent de 9 milliards de deutschemarks, c'est-à-dire de plus de 30 milliards de francs. Voilà qui a été de nature à vous rappeler, et surtout à vos amis - car vous-même en étiez conscient - la fragilité de notre économie.

Celle-ci tourne assurément à plein régime, en particulier grâce à la politique conduite de 1986 à 1988, et nous recommandons à créer des emplois, mais le moteur reste fragile. Nous butons sur des capacités de production insuffisantes et il devient plus que jamais manifeste que nous n'avons pas suffisamment investi ces dernières années. Le chiffre définitif de la progression des investissements productifs en 1987, qui reste décevant, confirme combien notre plaidoirie en faveur de l'investissement, lors des précédentes discussions budgétaires, était justifiée.

Monsieur le ministre d'Etat, les Français sentent l'hésitation qui est la vôtre. Un jour vous aimeriez bien que les salariés puissent, eux aussi, toucher les dividendes de la reprise. Mais le lendemain, vous envisagez - cela n'a pas été dit aussi clairement mais tout le monde le sent bien - d'augmenter leurs cotisations sociales pour amputer leur pouvoir d'achat, freiner la consommation et limiter ainsi la dérive de notre commerce extérieur.

Et puis je m'interroge : je ne suis pas sûr que vous et vos amis du parti socialiste sachiez vraiment quelles solutions apporter aux problèmes de structure que nous connaissons. Je pense en particulier à trois domaines prioritaires pour l'avenir : le secteur public, la fiscalité et l'emploi.

A l'Union du centre, nous ne mettons pas en cause la qualité et le dévouement des fonctionnaires. Notre fonction publique est probablement l'une des meilleures, sinon la meilleure d'Europe. Mais nos structures administratives ne portent pas à l'efficacité, ni à la récompense du mérite, ni à la sanction des gaspillages. Là est le vrai problème. Pourquoi n'y avez-vous pas, vous et vos amis, réfléchi plus tôt ?

En matière fiscale, vous déclarez avec constance qu'il faut une réforme tous azimuts, mais vous ne l'engagez pas vraiment dans ce budget. Et pour cause ! Votre candidat à l'élection présidentielle, M. François Mitterrand, a prêché pour la « pause fiscale ».

Nous, à l'Union du centre, nous savons qu'il faut en priorité alléger la fiscalité de l'épargne pour nous préparer à la libération des mouvements de capitaux le 1^{er} juillet 1990 ; nous savons aussi qu'il faut alléger notre fiscalité indirecte ; nous savons encore qu'il va bien falloir ouvrir le chantier de la réforme de la fiscalité locale.

S'agissant enfin du chômage, il est clair que, pour des raisons démographiques, la France doit créer un nombre d'emplois nettement plus élevé que ses voisins. Et vous le savez, elle doit même rapidement devenir le champion de la croissance en Europe, faute de quoi, comme l'écrit l'O.F.C.E. dans une formule que je crois malheureusement prémonitoire, « à l'horizon 1992, l'écart se creuserait et la France serait le seul pays en crise économique, sociale et donc politique dans une Europe ayant retrouvé son équilibre ».

Votre plan pour l'emploi s'inspire, certes, d'une idée saine que M. Rocard et vous-même avez maintes fois exprimée : il faut donner la priorité au traitement économique du chômage. Mais, faute d'une vision claire sur ce qu'il convient de faire, vous nous avez présenté un plan « auto-freiné » : vous appuyez à la fois sur l'accélérateur et sur le frein.

Monsieur Bérégovoy, vous avez pris des mesures pour faire baisser le coût du crédit supporté par les P.M.E. Je les ai approuvées, car elles sont excellentes ! Mais, parallèlement, la Banque de France vient de relever son taux d'intervention à 7,25 p. 100, ce qui annule d'un seul coup tous les efforts méritoires que vous avez entrepris depuis votre entrée en fonction.

Monsieur Bérégovoy, vous avez décidé d'alléger les cotisations d'allocations familiales supportées par les entreprises. C'est bien ! Leur passage de 9 à 7 p. 100 est apparemment une mesure favorable à l'emploi. Apparemment seulement, car vous financez l'essentiel de cette disposition par le déplatement de ces cotisations. Vous transférez ainsi la charge sur des entreprises qui sont à la pointe de la recherche : Bull, Thomson ou I.B.M.

Monsieur Bérégovoy, vous allégez certains impôts supportés par les entreprises. C'est bien ! Mais, parallèlement, vous laissez dériver les dépenses publiques.

Décidément, il faut donner quelque crédit à cette déclaration de notre collègue socialiste M. Hollande - il n'est pas là, mais j'espère qu'il ne me démentira pas - qui ne croit pas si bien dire lorsqu'il déclare, parlant de vous-même et des socialistes : « Nous avons complètement relâché la réflexion sur l'emploi. »

Nous, à l'Union du centre, nous attendons que l'on aborde ce problème essentiel du chômage avec toute la lucidité et l'énergie nécessaires. Nous attendons que soit mise en place une véritable stratégie pour l'emploi.

Cette stratégie doit stimuler la création d'emplois par une vigoureuse « politique de l'offre » qui s'attaque à la réduction des impôts et des charges des entreprises, le chemin ayant d'ailleurs été ouvert en 1986.

Elle doit améliorer la formation professionnelle, en appuyant sur les entreprises plutôt que sur l'éducation nationale. Il est urgent de mettre en place un véritable plan Orsec pour l'apprentissage industriel, à l'instar de celui qui a si bien réussi en Allemagne fédérale.

Elle doit, enfin, améliorer le fonctionnement d'un marché du travail trop bureaucraté. La décentralisation du marché du travail autour de tous les partenaires concernés - entreprises, salariés, organismes de formation professionnelle, caisses d'Assedic, collectivités locales - serait un moyen puissant pour assurer une plus grande mobilité mais aussi une valorisation de la ressource humaine.

Le traitement social du chômage, c'est bien. Le traitement humain du chômage, c'est mieux. Le traitement tout court du chômage, c'est encore mieux.

En 1981 - relisons le projet socialiste -...

M. Jacques Roger-Machart. Bonne lecture !

M. Edmond Alphandéry. ...vous aviez à l'évidence trop d'imagination. Aujourd'hui, vous n'en avez plus. Je me demande si notre collègue socialiste M. Dray, encore une de vos bonnes lectures lectures et apparemment l'un de vos meilleurs soutiens, monsieur le ministre d'Etat, n'a pas mis dans le mille lorsqu'il a eu ce cri du cœur : « Le parti socialiste est en panne d'idées. »

Tout cela apparaît dans la façon dont vous traitez les conflits sociaux. Tout cela apparaît aussi dans la loi de finances dont nous commençons l'examen.

Ce budget, qu'est-il ? que cherche-t-il ? que contient-il ?

Ce qu'il est ? Un budget chauve-souris. Vous connaissez, mes chers collègues, la fable de La Fontaine. La chauve-souris dit aux deux belettes :

« Je suis oiseau : voyez mes ailes.

« Je suis souris : vivent les rats ! »

Eh bien, monsieur Bérégovoy, en nous présentant ce budget, vous nous dites :

« Je suis libéral : voyez la baisse du déficit.

« Je suis socialiste : vive la progression

« des dépenses publiques ! »

Ce que vous cherchez ? Je me demande si ce n'est pas, en définitive, la quadrature du cercle : vous avez tant et tant d'impératifs politiques contradictoires à respecter. Vous ne me ferez pas grief de mon franc parler mais, vraiment, c'est dur, dur pour le Premier ministre et de dire socialiste, et d'être obligé de prêcher la rigueur, et d'avoir l'œil sur l'ouverture, et de devoir respectueusement obéir à la *Lettre à tous les Français*.

Ce qu'il y a dans ce budget ? Soyons clairs : il y a du bon, il y a du moins bon, il y a du franchement mauvais.

C'est vrai qu'il y a du bon. Et à l'Union du centre, nous n'hésitons pas à le reconnaître. La réduction du déficit budgétaire à 100 milliards, qui était d'ailleurs l'objectif fixé par votre prédécesseur, voilà une bonne décision. Nous approuvons aussi plusieurs dispositions en faveur des entreprises. Nous vous approuvons encore lorsque vous encouragez la recherche, lorsque vous donnez la priorité à l'investissement humain, c'est-à-dire à la formation professionnelle et à l'éducation nationale. Mais nous ne sommes pas dupes pour autant, monsieur le ministre d'Etat. Car si M. Jospin a bien annoncé la création de 12 000 postes d'enseignants, vous oubliez de nous signaler qu'une de ses récentes circulaires a réduit les horaires des P.E.G.C. de vingt heures à dix-neuf heures trente par semaine. Sur ces 12 000 postes supplémentaires, 5 000 seront donc consacrés à compenser cette réduction d'horaire. Mais ne faisons pas la fine bouche ; voilà donc pour le bon.

Le moins bon, c'est par exemple la suppression du taux de T.V.A. de 7 p. 100 et sa réduction à 5,5 p. 100, car cette disposition, vous le savez, est inutile pour la construction fiscale européenne.

Et puis, il y a le franchement mauvais. Et ce sont ces dispositions que l'Union du centre entend amender. Le franchement mauvais se résume en deux mots : archaïsme et laxisme.

Archaïsme d'abord, avec le rétablissement de ce fameux impôt sur la fortune, fiscalité anti-économique et anti-européenne.

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission des finances. Elle existe partout !

M. Edmond Alphandéry. Différemment, monsieur le président.

Nous, à l'Union du centre, nous avons pris nos responsabilités en proposant trois amendements à ce texte.

Un amendement « européen » : que le Gouvernement s'engage à reconsidérer cet impôt dans le cadre de l'harmonisation de notre fiscalité sur le patrimoine avec nos partenaires.

Un amendement « anti-chômage » : nous gardons à l'esprit les effets pervers de l'accrète de cet impôt, l'I.G.F., sur le secteur de la construction, l'un des premiers secteurs pourvoyeurs d'emplois en France. C'est pourquoi nous avons demandé qu'on allège l'évaluation des biens immobiliers, en particulier lorsqu'il s'agit de la résidence principale.

Enfin, un amendement « familial » : il n'est pas normal que l'impôt frappe indistinctement les familles, sans considération du nombre des personnes à charge.

Monsieur le ministre d'Etat, vous le savez, nous sommes ouverts au dialogue et notre vote sur cet article 18 est lié aux réponses que vous apporterez à ces propositions.

Il y a donc archaïsme de cet impôt de solidarité sur la fortune, mais aussi archaïsme dans votre refus de poursuivre le mouvement de privatisation.

Pourquoi vous obstiner à vouloir geler l'étendue du secteur public ?

Pourquoi vous privez-vous ainsi d'une ressource qui permettrait de désendetter l'Etat et donc d'alléger les impôts payés par les Français ?

Pourquoi vous obstiner à refuser ce bol d'air alors que, dans tous les pays, y compris dans le camp socialiste, la privatisation est en marche ?

Archaïsme donc, mais aussi laxisme.

Grâce à la conjoncture internationale et à la politique rigoureuse conduite précédemment, vous héritez, monsieur le ministre d'Etat, d'une importante marge de manœuvre financière. Les chiffres que vos services ont mis à la disposition de chacun - et je les ai lus -, parlent d'eux-mêmes : entre le projet de loi de finances initiale de 1988 et les recettes attendues en 1989, vous avez à votre disposition la coquette somme de 127 milliards de francs, une somme tout à fait considérable, une occasion unique pour engager les réformes de fond indispensables.

Comment utilisez-vous cette manne ? Tout simplement en laissant dériver les dépenses publiques de plus de 6 p. 100. Pour la première fois depuis 1983, celles-ci augmentent plus vite que les 5 p. 100 du produit national brut. Vous nous affirmez le contraire, mais, pour faire passer votre budget au-dessus de la ligne de flottaison, vous tirez argument de ce que l'argent des privatisations a été utilisé, en 1988, en partie pour financer des dépenses qui auraient dû se trouver dans le budget de l'Etat.

Cela est vrai pour environ 15 milliards de francs : seulement voilà : ce que vous omettez de dire, monsieur le ministre d'Etat, mais qui apparaît très clairement dans les chiffres de votre budget, c'est votre utilisation un peu clandestine, en tous cas pas franchement affirmée, d'un procédé rigoureusement identique. En effet les recettes non fiscales, c'est-à-dire les ressources non définitives de l'Etat, progressent, d'une année sur l'autre, d'une quinzaine de milliards. Pour équilibrer votre budget, vous avez, vous aussi, fait appel à des ressources tout aussi provisoires, comme la cession d'une partie du capital du loto, - elle figure dans les "voies et moyens" - pour 1,7 milliard de francs, ou le remboursement d'avances à la caisse des dépôts pour 3,5 milliards.

Non, monsieur le ministre d'Etat, les chiffres sont clairs : votre budget est trop laxiste. Il n'a rien à voir avec celui que vous présentez à l'automne 1985 pour l'exercice 1986, qui, lui, était un budget rigoureux. Je me suis livré au calcul suivant : si, par rapport à la progression de la richesse des Français, les dépenses publiques croissaient au même rythme que lors des trois années antérieures - 1986, votre budget,

1987 et 1988 - il devrait y avoir 30 milliards de francs de dépenses en moins dans votre projet de loi de finances pour 1989.

Si vous aviez été aussi rigoureux que le ministre que l'on a connu en 1985, vous auriez pu disposer, après avoir fait face à toutes les dépenses indispensables, sur les deux exercices de 1988 et 1989 d'une marge de manœuvre de quelque 50 milliards de francs.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Il fallait me garder !

M. Edmond Alphandéry. Cette réforme fiscale qu'il va bien falloir mettre à l'ordre du jour chez nous puisqu'elle a été faite aux Etats-Unis, vous le savez, en Grande-Bretagne, au Japon et qu'elle est en marche en Allemagne fédérale, nous aurions pu en financer environ le tiers, d'ici à la fin de l'année prochaine.

Décidément, monsieur le ministre d'Etat, votre budget est bien le budget des occasions manquées. La route de la rigueur est coupée. Elle est coupée par vous-même, monsieur le ministre d'Etat, qui l'avez ouverte. Votre budget, qui cherche à ne vouloir faire de mal à personne, est finalement, quoique vous en disiez - et vous excuserez la trivialité du qualificatif -, un budget « peiné ».

Ce budget n'est pas, en l'état actuel, à la hauteur des enjeux. N'êtes-vous pas en train de gâcher les atouts inaités dont la France dispose pour se préparer au rendez-vous européen et pour renverser la tendance du chômage qui est évidemment la principale préoccupation de nos compatriotes ? C'est en pensant à eux et en particulier à ceux qui souffrent le plus des mauvaises conditions sociales que nous avons élaboré nos amendements à votre projet de loi de finances.

En effet, à l'Union du centre, nous entendons pratiquer une opposition constructive. Nous ne nous opposerons pas pour le principe. Nous voulons formuler des propositions pour améliorer les textes que vous nous présentez. Les marges de manœuvre financière existent, les Français doivent le savoir. Elles permettent de conduire une politique plus ambitieuse, pour le pouvoir d'achat, pour l'emploi et pour l'Europe.

Les caisses sont pleines. Vous pouvez donc déjà en profiter pour alléger, dès 1988, le déficit budgétaire et réduire, par là même, la charge de la dette publique ; il semble bien que vous avez finalement oécidé d'emprunter ce chemin.

Vous pouvez aussi, vous devez même, reprendre le chemin des privatisations. L'objectif de 40 milliards est à votre portée, lorsqu'on sait qu'en 1987, vos prédécesseurs en ont réalisé pour 70 milliards. Le chiffre est difficile à évaluer, c'est vrai, mais l'objectif de 40 milliards me paraît raisonnable.

Si ces 40 milliards issus de privatisations étaient affectés à la réduction de la dette de l'Etat, cela représenterait 3,5 milliards d'impôts en moins.

Et puis il y a aussi, lorsqu'on regarde les chiffres de près, les budgets de certains ministères qui font décidément l'objet de privilèges injustifiés, privilèges qui ne peuvent, vous le savez bien, que conduire à du gaspillage. Ces marges de manœuvre, il faudrait les utiliser au contraire en priorité pour alléger la fiscalité qui pèse sur les entreprises et les familles et aussi pour la moderniser. Il conviendrait de les employer à engager une réforme en profondeur du fonctionnement de nos administrations tout en procédant à un réexamen attentif des modes de rémunération dans la fonction publique afin que les agents dévoués qui remplissent des tâches modestes, mais indispensables, n'aient plus le sentiment d'être oubliés.

Plus précisément, à l'Union du centre, nous allons vous proposer, monsieur le ministre d'Etat, des amendements dans trois directions.

Première direction : nous vous proposons d'abaisser le taux moyen de T.V.A. de 18,6 p. 100 à 18,2 p. 100 ; 0,4 p. 100 de baisse, cela peut paraître un petit pas, mais il est financièrement à votre portée. Si cet effort était reconduit chaque année à la même hauteur pendant cinq ans, en 1993, nous aurions abaissé le taux moyen de T.V.A. de 2 p. 100. Par la méthode du pas à pas, nous aurions ainsi franchi une étape décisive dans l'harmonisation fiscale européenne.

Et puis, pourquoi ne pas le dire ? Nous, à l'Union du centre, nous privilégions la baisse de la T.V.A. parce qu'ainsi on améliore le pouvoir d'achat : parce que cette amélioration

profite à tout le monde, à commencer par les familles nombreuses qui disposent de ressources modestes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)*

La réduction du taux moyen de T.V.A., voilà donc une disposition pour le pouvoir d'achat et pour l'Europe.

Deuxième direction : nous voulons renforcer le dispositif que vous avez prévu en faveur des entreprises. Pourquoi n'avez-vous rien envisagé en faveur de la taxe professionnelle qui est probablement l'impôt le plus dissuasif à la création d'emplois ?

M. Alain Rodet. Qui l'a votée ?

M. Edmond Alphandéry. Nous déposons un amendement qui abaisse le plafond de 5 p. 100 de la valeur ajoutée de l'entreprise. Nous suggérons aussi qu'on améliore les mécanismes d'amortissement.

La France a accumulé, ces dernières années, largement, il faut le dire, à cause des erreurs que vous avez commises au début du précédent septennat, un retard important dans l'équipement de ses entreprises. L'incapacité de notre économie à faire face correctement aujourd'hui au redémarrage de la demande en apporte, si besoin était, la preuve irréfutable.

Nous continuons donc, comme l'an dernier à l'Union du centre, à militer pour un renforcement du dispositif fiscal en faveur des entreprises.

N'oublions pas le secteur agricole, car l'agriculture traverse une crise d'une exceptionnelle gravité.

M. Germain Gengenwin. Eh oui !

M. Edmond Alphandéry. Chaque exploitation qui ferme s'accompagne de chômage supplémentaire. Voilà pourquoi, avec Pierre Méhaignerie, nous avons décidé de vous proposer un abattement de 15 p. 100 sur le foncier non bâti, pris en charge sur les dotations de l'Etat aux collectivités locales. Je suis heureux que nos amis de l'U.D.F. - M. d'Ornano l'a rappelé tout à l'heure - nous aient rejoints dans cette proposition. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)*

Voilà, monsieur le ministre d'Etat, des mesures susceptibles de lutter contre le chômage.

Je me résume : première direction, baisse du taux moyen de T.V.A. ; deuxième direction : allègement de la fiscalité des entreprises ; la troisième direction concerne le financement de la politique familiale.

En effet, la France est le seul pays d'Europe à en faire supporter le poids - quelque 150 milliards de francs - aux entreprises. Vous avez vous-même pris conscience de la nécessité de baisser les cotisations sociales correspondantes.

Vous avez enfin compris que la lourdeur des charges sociales était l'une des causes du chômage en France. Il va maintenant falloir que vous poussiez la logique jusqu'au bout. Etes-vous donc disposé à mettre en place un processus progressif qui conduira, à terme, à décharger complètement les entreprises d'un fardeau qui ne leur incombe pas ? L'Union du centre vous demande cet engagement.

Trois objectifs, trois directions : le pouvoir d'achat, l'emploi et l'Europe. Voilà, dans ce climat social chargé, quelles sont les préoccupations que l'Union du centre m'a demandé d'exposer devant vous, monsieur le ministre d'Etat. Telles sont les propositions concrètes que nous formulons en pensant uniquement à l'intérêt du pays et aux préoccupations des Français.

Reconstruisez votre budget dans le sens que nous indiquons. Et, si nous sommes entendus, alors, monsieur le ministre d'Etat, fidèles à la ligne de conduite que s'est fixée l'Union du centre depuis sa création, nous mentrerons que, nous aussi, nous savons prendre nos responsabilités devant le pays. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union de centre et sur quelques bancs de l'Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. André Lajoinie.

M. André Lajoinie. Mesdames, messieurs, on ne peut examiner le projet de loi de finances, placé, comme les précédents, sous le signe de l'austérité, sans prendre en compte le profond mouvement social qui se développe et qui, précisément, conteste la politique d'austérité.

Le projet de budget qui nous est soumis allège la charge fiscale sur le capital et ses revenus. Il pénalise les services publics et réduit le nombre de ses agents dans plusieurs secteurs en entraînant la baisse de leur pouvoir d'achat. Il accroît les charges qui pèsent sur les travailleurs par le biais de l'augmentation des tarifs publics, des cotisations sociales et autres prélèvements obligatoires. Mais avant d'être adopté, ce budget n'est-il pas, d'ores et déjà, mis en cause par les travailleurs ?

Ce que conteste un nombre croissant de salariés - des infirmières aux fonctionnaires, en passant par les travailleurs du privé -, c'est le dogme de l'austérité qui, d'après ses protagonistes, devait tout résoudre.

Pourtant, de plans de rigueur en appels à se serrer la ceinture, cela va de mal en pis. Le chômage augmente, le commerce extérieur se détériore, des branches décisives, comme l'éducation ou la santé sont asphyxiées et chacun s'aperçoit que les sacrifices sont toujours pour les mêmes, les travailleurs, tandis que les grandes fortunes multiplient leur patrimoine malgré le krach, que les profits flambent comme jamais et que l'étalage de richesses et de gaspillages a été rarement aussi insolent.

Nous qui avons combattu, dès le début, l'austérité comme un poison, nous qui avons avancé des propositions relatives à l'augmentation du pouvoir d'achat des salaires avec le S.M.I.C. à 6 000 francs, ainsi qu'à la rénovation des services publics, de l'éducation, de la santé, de la sécurité sociale en prenant sur les profits, les revenus du capital, les grandes fortunes et les dépenses de surarmement, nous disons franchement que les salariés qui luttent pour améliorer leur pouvoir d'achat et pour l'emploi ont raison.

Il ne suffit pas de reconnaître le bien-fondé de leurs revendications - ce qui est fait assez abondamment - pour reporter à plus tard leur satisfaction ou, pire, les accuser d'incompréhension ou d'énervement comme cela a été fait vis-à-vis des infirmières. Il faut engager, sans ambiguïté, de véritables négociations avec la volonté d'aboutir à des résultats satisfaisants. Non seulement il faut le faire, mais il faut le faire vite, car sans cela ce serait le Gouvernement qui, par ses attermolements, porterait la responsabilité de la situation qui pourrait en résulter pour les usagers et l'économie nationale.

Pour cela, il faut prendre des décisions immédiates et modifier votre budget dans le sens de nos propositions, ce qui a été refusé systématiquement en commission.

Pour présenter le budget, le Premier ministre a employé les termes de sérieux et de rigueur. Mais pour quelle politique ? Comment peut-on affirmer que l'emploi est un objectif prioritaire quand ce budget ne s'attaque pas aux causes de la crise, à la spéculation financière, à l'exportation des capitaux ?

Est-ce un signe de rigueur, que la dette augmente de 12,6 p. 100 ou plutôt une marque du choix de l'austérité et de la dépendance de la France à l'égard du capital multinational ? Je sais que vous avez un héritage à assumer en la matière.

Le poids de la dette, c'est-à-dire les intérêts de tous les emprunts émis par l'Etat augmente de 13 milliards pour atteindre 117 milliards. La hausse actuelle des taux d'intérêt laisse prévoir une augmentation encore plus forte l'an prochain alors qu'il s'agit de revenus servis au capital financier qui entretiennent la spéculation, y compris contre la monnaie nationale, le franc.

Aujourd'hui, les Etats-Unis exercent une pression supplémentaire sur les taux d'intérêt, et le Gouvernement accepte la sur-rémunération des capitaux pour qu'ils consentent à s'investir en produits financiers français.

A politique économique inchangée, l'O.C.D.E. prévoit pour la France, en 1989 - prévision non démentie - un taux de chômage, par rapport à la population active, passant de 10,5 p. 100 à 11,5 p. 100, soit le taux le plus élevé en Europe avec l'Italie, et, en revanche, un déficit accru de la balance des opérations courantes. Il en est ainsi notamment parce que les choix faits en matière de commerce extérieur, d'investissement et de coopération internationale sont mauvais.

Le déficit avec l'Europe des douze et les pays capitalistes industrialisés ne cesse de se dégrader. Le déséquilibre avec la R.F.A. est criant : 17 milliards en 1980, 47 en 1987 ; avec le Japon : 7 milliards en 1980, 25 en 1987. Alors que les exportations stagnent depuis des années, les importations augmentent deux fois plus vite.

La France continue à perdre des parts de marché parce que la concurrence est avivée, certes par les fluctuations du dollar, mais aussi parce que notre capacité d'offre exportable rencontre très vite ses limites, même en période de croissance mondiale.

En même temps, il y a une pénétration accrue du marché intérieur par les produits importés. La part du marché intérieur couverte par les importations s'accroît de plus d'un point par an et atteint 32,5 p. 100. Faut-il rappeler que le taux de pénétration est de 80 p. 100 pour l'informatique et la bureautique, 65 p. 100 pour l'électronique grand public - secateurs de pointe - et 60 p. 100 pour la machine-outil ?

On ne peut pas amorcer une politique nouvelle sans refuser les injonctions du C.N.P.F., qui a une conception rétrograde de la croissance.

Comment reconnaître la compétence des chefs d'entreprise quand les dépenses de recherche sont toujours à la traîne ? Pour mille habitants, il y a 3,3 chercheurs en France, soit moitié moins qu'au Japon ou aux Etats-Unis. Comment admettre par exemple que seulement 1 550 entreprises effectuent de la recherche permanente et que, sur ce total, 160 occupent 90 p. 100 des dépenses de recherche publique en les détournant pour grande partie à des fins militaires ?

Le C.N.P.F. prétend garder la haute main sur la formation. Mais, dans ce domaine, la France est le pays où les entreprises dépensent quatre fois moins qu'en R.F.A. ; par contre, elles dépensent 80 p. 100 de plus pour la publicité que pour la formation.

Les seuls succès du patronat sont dans la priorité à la baisse des coûts salariaux qui n'a nullement assuré la compétitivité, même si, par unité produite dans l'industrie, les coûts salariaux, charges comprises, sont de 17 p. 100 inférieurs à ceux de la R.F.A.

Le nombre officiel des chômeurs dépasse 2 600 000. Leur nombre réel, en réintégrant tous les chômeurs camouflés en stagiaires, dépasse les 3 millions et plus de 3 millions de salariés exercent des activités précaires.

La politique d'austérité contre l'emploi et le pouvoir d'achat salarial ne peut qu'alimenter la hausse des profits et des spéculations financières.

Les profits des entreprises ont doublé depuis le début de la décennie et, pourtant, les investissements réels n'ont augmenté que de 45 p. 100, quand les investissements financiers quadruplaient et les exportations de capitaux croissaient de 150 p. 100. En 1987, le bénéfice net de Peugeot a augmenté de 116 p. 100, celui de Saint-Gobain de 91 p. 100, celui de la C.G.E. de 58 p. 100. Malgré cela ces entreprises n'ont pas créé d'emplois, elles ont licencié.

D'ailleurs, depuis quinze ans, quelque 140 milliards d'aides fiscales accordés pour relancer l'investissement ont abouti à un fiasco : guère plus de 40 milliards ont servi à l'investissement des entreprises. Le reste est parti dans les gâchis de financement. Tous ces fonds publics, payés par des prélèvements sur les salaires, sur les impôts et par la dégradation des services publics ont donc alimenté cette accumulation financière. La remontée de l'investissement en 1988 n'infirmes pas cette analyse.

La baisse de 42 à 39 p. 100 de l'impôt sur les bénéfices non distribués ne va pas inciter à des investissements créateurs d'emplois. En revanche, elle favorisera la spéculation financière et les opérations d'achat et de vente d'entreprises en augmentant les trésors de guerre des sociétés.

Au plan de l'Europe, le soutien de l'Etat à la bourse et au marché européen des capitaux conduit à faire du système monétaire européen une zone mark. Les taux d'intérêt fixés à Bonn s'imposent à Paris.

Le dogmatisme économique de la déréglementation sacrifie les intérêts de la France.

Une véritable intoxication idéologique tente de justifier la remise en cause de la fiscalité sur le placement des capitaux. La libre circulation des capitaux serait une sorte de fatalité qui imposerait à la France d'alléger les boulets fiscaux qui entravent la liberté du capital financier.

Pour éviter la fuite des capitaux, on nous assure qu'il faudrait porter l'avois fiscal à 100 p. 100. Le coût serait de 8 milliards. L'imposition sur les plus-values boursières devrait être supprimée pour ne pas freiner l'activité des spéculateurs. Le prélèvement libérateur sur le placement des capitaux devrait avoir un taux unique de 10 à 16 p. 100 alors que ses taux varient aujourd'hui entre 27 et 52 p. 100.

Naturellement, cette évolution serait irréversible. C'est toujours la même capitulation idéologique qui prévaut quand il s'agit d'aggraver la fiscalité des revenus du travail pour favoriser le capital.

Le taux de prélèvement fiscal et social sur les salariés est passé de 32,6 p. 100 en 1980 à 37,6 p. 100 en 1988. En revanche, le prélèvement sur les revenus capitalistes a baissé de 30,2 p. 100 à 26,9 p. 100. Ce sont des chiffres irréfutables.

Comment ne pas craindre que, au nom de l'harmonisation européenne, les droits syndicaux, les conventions collectives, les statuts des agents de l'Etat et des services publics ne soient attaqués et les droits acquis de millions de travailleurs mis en cause ? La mauvaise volonté patronale pour appliquer la loi d'amnistie et pour réintégrer les militants syndicaux licenciés, qu'ont d'ailleurs encouragée plusieurs circulaires ministérielles, n'est-elle pas une préfiguration de l'attaque générale contre les libertés à l'entreprise, qui se prépare au nom du marché financier de 1992 ?

C'est parce qu'il ne rompt en rien avec cette logique que le budget ne contribuera pas à résoudre les difficultés des Français.

Au plan des recettes, il est faux de parler de largesses fiscales tous azimuts ou d'équilibre entre les avantages aux entreprises et aux ménages.

Les allègements fiscaux favorables aux entreprises et aux revenus du capital se montent à 20 milliards environ, déduction faite des 4 milliards de l'impôt de solidarité sur la fortune. Il y a en effet 10 milliards de réduction d'impôts avec notamment la réduction de 42 à 39 p. 100 du taux de l'impôt sur le bénéfice des sociétés.

A ces 10 milliards, il faut ajouter la baisse de la cotisation patronale aux allocations familiales : 3 milliards en 1989, qui deviendront 6 milliards en 1990.

Et pour 9 milliards, le budget finance des mesures du gouvernement précédent en faveur des revenus financiers, que nous avons condamnées à l'époque.

Pour les ménages, le total de réduction n'est pas de 14,5 milliards, comme cela est affirmé. Il faut déduire 5,5 milliards accordés aux revenus financiers. C'est donc un allègement de 9 milliards, mais qui est en fait une moindre augmentation de l'impôt sur les familles.

L'impôt sur le revenu rapportera 11 milliards de plus l'an prochain, la T.V.A. 21, soit 32 milliards moins 9, ce qui fait bien une charge supplémentaire de 23 milliards pour la masse des salariés. Et, à cette charge fiscale nouvelle, il faut ajouter plusieurs dizaines de milliards de hausses de tarifs publics, qui ont déjà commencé à s'appliquer, ou de hausses de 10 p. 100, des augmentations d'impôts locaux ou de cotisations sociales : la seule nouvelle cotisation vieillisse que le Gouvernement vient d'annoncer pour le 1^{er} novembre atteindra 15 milliards.

Quant aux dépenses budgétaires, elle sont de moins en moins efficaces à cause du poids de la dette publique, du financement social du chômage et des dépenses du surarmement. L'augmentation en pourcentage sur le budget précédent ne doit pas créer d'illusion. Il n'y a pas rattrapage sur les budgets de la droite.

Les deux budgets pour 1987 et 1988 ont été marqués par des réductions importantes de crédits civils. Sur quatre ans, les investissements civils de l'Etat ont baissé de 10 p. 100.

Quant au budget de l'industrie, il est tombé en trois ans de 26,5 à 17,5 milliards.

Par contre, pour l'équipement militaire, on passe de 75,6 milliards en 1986 à 98 milliards en 1989, soit une augmentation de 20 p. 100, à prix constants.

Des secteurs pourtant prioritaires et reconnus comme tels n'ont pas les moyens nécessaires. C'est le cas de l'éducation, de la formation, du logement, des transports. Le budget de la santé est proprement sacrifié. Les crédits pour la culture et la communication progressent, mais l'aide à la presse d'opinion à faibles ressources publicitaires reste très en deçà du produit de la taxe sur la publicité à la télévision.

Augmenter les dépenses publiques, qui financent les profits, par le sacrifice des salaires et des emplois, c'est l'im-passe. Les profits d'aujourd'hui ne font pas les investissements de demain. Par contre, ils alimentent une croissance financière spéculative, ce qui ne peut qu'aggraver notre dépendance, endetter encore plus la France et, notamment, les entreprises publiques sur les marchés internationaux.

Nous pensons qu'une autre politique est possible. Pour cela, il faut utiliser l'argent autrement. Si on réduit massivement les placements financiers, les sorties de capitaux, les sommes stérilisées dans les O.P.A. et dans la spéculation, il devient possible de financer les dépenses nécessaires à une croissance nouvelle de l'économie.

Il s'agit non pas de sacrifier mais, au contraire, d'accroître les dépenses pour la création d'emplois, la formation des travailleurs et des jeunes, pour l'augmentation des salaires. C'est prioritaire pour réussir à relancer la production et à moderniser. Un pays moderne comme la France ne peut se développer avec des travailleurs sous-payés, sous-formés et dont les droits sont rognés.

La première condition pour la création d'emplois réside dans une nouvelle croissance économique développant l'ensemble des capacités productives françaises, ce qui permettrait de réduire les déficits extérieurs et, par là même, de consolider le franc.

Pour assurer ce développement économique nouveau, il faut cesser de favoriser le parasitisme des capitaux, qui offre actuellement une prime aux placements financiers, y compris à l'étranger, par rapport à l'investissement créateur d'emploi.

Dans le même ordre d'idées, la nouvelle croissance exige un développement des débouchés intérieurs et, pour cela, il convient de revaloriser les salaires, les retraites et les revenus paysans, qui ont perdu de leur pouvoir d'achat, porter le S.M.I.C. à 6 000 francs, ce qui est tout à fait possible du fait de la croissance rapide des profits ; un quart de ceux-ci y suffirait.

Par ailleurs, la création d'emplois ne doit pas passer par le développement de la précarité du travail, avec la multiplication des T.U.C., des S.I.V.P. ou autres emplois précaires qui, comme certains stages d'insertion, font concurrence aux emplois à plein temps et se substituent à eux, contribuant ainsi à la réduction de l'emploi et à l'extension de la pauvreté.

Il ne peut y avoir croissance nouvelle créatrice d'emploi si un effort sans précédent n'est pas fait pour la formation initiale et continue. C'est pourquoi nous continuons de demander que 40 milliards de francs soient soustraits dans un premier temps aux programmes de surarmement pour être affectés à l'école et à la recherche civile et que 10 p. 100 du temps de travail soient consacrés à la formation continue pour permettre une meilleure maîtrise des techniques nouvelles. Celles-ci offrent la possibilité de réduire le temps de travail sans diminution du pouvoir d'achat.

Il faut une profonde réforme des banques qui doivent cesser de participer à la croissance financière et développer au contraire les crédits et les participations en faveur de la production et de la recherche en France. Ces mesures aussi sont de nature à lutter contre le chômage. Ce n'est pas la technologie qui supprime des emplois. Au Japon ou en R.F.A., ce sont les branches qui ont le plus de robots qui ont créé - et créent - le plus d'emplois.

Dans des secteurs comme les nouveaux services de télécommunications, les machines-outils, les composants, l'électronique, ce sont des centaines de milliers d'emplois qui peuvent être créés. Cela n'a rien à voir avec les T.U.C. ou les S.I.V.P.

Il faut multiplier les coopérations internationales dont l'aéronautique civile et l'espace restent les meilleurs exemples. Il faut coopérer autrement au sein des Douze et avec les pays socialistes, de même avec les pays du tiers monde, pour y favoriser l'autosuffisance alimentaire et accroître l'efficacité des efforts d'industrialisation qui y sont entrepris.

Ce n'est pas en réduisant autoritairement nos productions agricoles et en préparant le financement de la mise en friche de bonnes terres agricoles qu'on répondra aux besoins de la population dont une partie doit se priver de nourriture, ou à ceux de la coopération internationale dans la lutte contre la faim.

Puisqu'il faut utiliser l'argent autrement, le budget peut y contribuer par une fiscalité démocratique. C'est la condition pour prévenir les déficits publics et sociaux et la mise à contribution toujours plus grande des salariés.

Une réforme de la fiscalité est indispensable, mais ce n'est pas l'échéance de 1992 qui en marque l'urgence, c'est l'injustice d'un système qui pénalise les revenus du travail et favorise les revenus du capital, alors qu'il faudrait faire le contraire.

Au plan fiscal, les députés communistes proposent une politique fiscale de rigueur contre les profits stériles et de solidarité contre la précarisation. Pour rénover la sécurité sociale, ils proposent de taxer les revenus financiers au même taux que celui qui pèse sur les salariés, ce qui permettrait avec 36 milliards de combler le déficit, de reconquérir des garanties et d'améliorer le fonctionnement des hôpitaux, comme le demandent avec juste raison les infirmières.

La suppression générale du taux de T.V.A. de 7,5 p. 100 pour ne conserver que le taux de 5,5 p. 100 est positive. Elle touche des produits de grande consommation, comme les livres ou les transports de voyageurs. Mais elle représente un centième des rentrées fiscales de T.V.A., ce qui en donne bien la limite.

Nous pensons qu'il faut supprimer la T.V.A. sur les produits de première nécessité, les fournitures scolaires, les médicaments, la mettre au taux moyen sur les automobiles et les appareils audiovisuels courants. Il faut aussi abaisser la fiscalité indirecte sur le fioul domestique, l'électricité et le gaz, les équipements sociaux.

Il faut alléger l'impôt qui frappe les masses populaires et réformer tout de suite, notamment, la taxe d'habitation de telle sorte qu'elle tienne compte des revenus. Nous avons proposé une mesure immédiate, monsieur le ministre d'Etat : que le budget de l'Etat prenne pour l'année prochaine en compte une partie de la taxe d'habitation de ceux qui ont des revenus faibles, de ceux qui ne sont pas ou faiblement imposés à l'impôt sur le revenu.

Outre l'impôt sur les fortunes, qui doit rapporter 20 milliards au lieu de 4 et être incitateur de création d'emplois, de lutte contre le parasitisme financier, il faut imposer les revenus du capital par un prélèvement progressif et augmenter les taux du barème pour les hauts revenus.

Ces ressources doivent permettre une autre orientation des dépenses publiques. L'accent a été mis sur la création de postes dans l'enseignement, mais l'éducation est toujours loin d'avoir les crédits du budget de la défense et chacun reconnaît que, sans revalorisation de la fonction enseignante, le nombre de postes proposés ne sera pas pourvu.

Il faut mobiliser les moyens contre l'échec scolaire. Le système scolaire doit être conçu pour former et qualifier tous les enfants non pour sélectionner une élite. Cela exige des effectifs allégés, des plans de développement prioritaires dans les quartiers où les difficultés sont les plus grandes et une revalorisation de la carrière des enseignants. Cela implique des choix entre le surarmement et l'école. Faut-il rappeler que l'expérimentation des armes nouvelles à Mururoa, c'est le coût budgétaire de 30 000 emplois dans l'enseignement secondaire ?

Des mesures importantes doivent être également prises en faveur du logement pour construire ou pour réhabiliter 500 000 logements sociaux par an. C'est possible en faisant participer à cet effort les groupes du bâtiment et des travaux publics et les compagnies d'assurance et en rétablissant immédiatement le 1 p. 100 patronal. Et pour éviter la flambée des loyers il est urgent d'abroger la loi Méhaignerie.

Il faut un secteur public efficace, dynamique, démocratique. Si les nationalisations de 1981 n'ont pas réussi, c'est qu'elles n'ont pas servi à une politique nouvelle pour développer les richesses du pays, la recherche, l'emploi, la formation.

Il faut orienter les ressources financières vers la croissance et le progrès social dans le cadre d'une planification nationale. Conditionner dès à présent la durée du 10^e Plan au marché unique européen, c'est reconnaître aux multinationales une hypothèque sur nos objectifs et sur nos chances réelles de servir l'intérêt de la France.

En conclusion, je rappellerai ce que nous avons dit à plusieurs reprises. Les députés communistes sont disponibles pour tout ce qui peut améliorer la vie des gens et dégager une issue positive à la crise.

Les députés communistes, quant à eux, s'engagent dans la discussion budgétaire avec la préoccupation de favoriser tout ce qui constituera un progrès.

Je viens de rappeler les grandes lignes de l'action budgétaire que nous souhaitons. Elle répondrait tout à fait aux aspirations profondes qui s'expriment de tous côtés au travers du grand mouvement social, réclamant notamment de meilleurs salaires et des conditions de travail plus dignes.

Il ne faut pas être sourd au puissant mouvement dont l'ampleur et la résolution expriment une volonté exceptionnelle d'obtenir justice par l'union et le rassemblement.

Vous pouvez répondre à ces aspirations à travers la loi de finances. Si vous le faisiez, monsieur le ministre d'Etat, vous auriez notre soutien. Car nous pensons que l'avenir du pays ne se construit pas contre ses travailleurs, mais au contraire en s'appuyant sur eux, ce qui suppose de les entendre et de faire droit à leurs légitimes demandes. L'argument suivant lequel ces revendications menaceraient les grands équilibres est contredit par l'expérience. D'abord parce que la preuve est faite que la poursuite de la politique d'austérité accroît les déséquilibres économiques, financiers et sociaux. Ensuite, parce qu'on peut faire droit aux revendications tout en rétablissant ces équilibres à condition de faire d'autres choix politiques. Il est urgent d'opter pour une politique de nouvelle croissance, d'amélioration du pouvoir d'achat et de création d'emplois. C'est un souhait qui monte du plus profond de notre peuple ; c'est aussi l'intérêt de la France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Raymond Douyère.

M. Raymond Douyère. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, le groupe socialiste aborde ce débat comme l'a souhaité le rapporteur général, c'est-à-dire en essayant de faire de la politique.

Au-delà des petites phrases prononcées par les uns et les autres, ce qui nous importe, à l'heure actuelle, c'est la situation internationale, quelle place la France y occupe, et quelles sont ses marges de manœuvre.

Le budget que vous proposez est-il oui ou non porteur d'avenir ? Est-il un budget de justice fiscale et sociale ? Aborde-t-il tous les problèmes ? Bien évidemment non ! Est-il, par contre, facteur de cohésion sociale ? Je crois que oui et j'essaierai de le démontrer !

Quel rôle les prélèvements obligatoires et les dépenses publiques jouent-ils dans la définition d'un budget aussi bien en France qu'en Europe ? Quelle stratégie convient-il d'y appliquer ?

Le contexte international. Vous y avez largement fait allusion hier. Je le rappelle brièvement. On constate une dynamique de la croissance mondiale qui est réelle. Elle est tirée par une progression des échanges internationaux, par une vive reprise de l'investissement, par la très importante baisse du prix du pétrole qui, si elle permet aux pays développés d'avoir une plus grande capacité de croissance, entraîne aussi un certain nombre de dérèglements dont l'exemple le plus tragique, en dehors des problèmes de politique et de démocratie internes, vient de nous être fourni dans un pays très voisin et pour lequel nous avons un certain sentiment : l'Algérie.

Encore faut-il prêter attention aux éventuelles difficultés que cette croissance risque de connaître au cours de l'année qui vient. Cette croissance mondiale se maintiendra-t-elle ? Nous avons vu que les produits non pétroliers ont augmenté cette année de plus de 17 p. 100, qu'il y avait une reprise de l'inflation ; c'est pourquoi nous devons être très prudents.

La France, dans ce contexte, tire bien son épingle du jeu, c'est vrai : une inflation qui, cette année, sera vraisemblablement en dessous de 3 p. 100, un déficit du commerce extérieur qui est certes important mais que, je pense, nous pourrions réduire l'année prochaine, précisément en concentrant une grande partie de nos efforts sur les exportations pour leur permettre d'entraîner et de tirer la croissance, une consommation des ménages qui devrait rester stable et une création d'emplois qui, elle-même, devrait être en légère progression.

Par contre, compte tenu de ces données qui sont objectives pour certaines, subjectives pour d'autres, malgré une meilleure croissance économique, une amélioration sensible due aux efforts qui ont été consentis par l'ensemble des Français ces dernières années, notamment depuis 1982, nous devons nous interroger sur le partage de cette croissance entre tous les Français.

M. Balladur a voulu tout à l'heure ironiser en disant qu'il y avait de larges manœuvres et que ce budget avait été très facile à préparer.

Je ne doute pas, monsieur le ministre d'Etat, que vous lui répondrez - vous avez commencé à le faire - plus largement dans votre réponse aux orateurs.

Je me permettrai simplement de rappeler à la droite, si elle était présente,...

Mme Christine Boutin. Je suis là !

M. Raymond Douyère. Seule !

... que les recettes budgétaires supplémentaires, qui donnent effectivement une certaine aisance au budget et en donneront à la loi de finances rectificative, ont toujours été un peu en augmentation par rapport aux lois de finances initiales. Ainsi, M. Balladur a oublié de dire qu'en 1986 il avait trouvé dans ses caisses 30 milliards de francs supplémentaires. Si cette année d'après les différents éléments en notre possession, ce solde se situe aux alentours de 35 milliards de francs, il servira en grande partie à financer un certain nombre de dépenses qui n'ont pas été prévues dans la loi de finances initiale. Je ne prendrai qu'un exemple mais qui est frappant : l'inscription dans la loi de finances de 2 millions de francs pour charges d'intérêts de crédit export, qui coûteront en fin de compte 12 milliards de francs à la nation et qu'il faudra bien payer d'ici à la fin de l'année.

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. Très bien !

M. Alain Richard, rapporteur général. Les bons comptes font les bons amis !

M. Raymond Douyère. Ce projet de budget est-il porteur d'avenir ? Il nous semble que oui. Et s'il est vrai que, comme le souligne l'opposition, les dépenses augmentent de 4,5 p. 100, on ne peut pas dire que ce poids de la dépense publique s'accroîtra beaucoup en pourcentage de la dépense nationale d'une année par rapport à l'autre.

Ce projet de budget n'est donc pas laxiste. Il prend bien en compte, c'est vrai, les différentes propositions faites par le Président de la République et donc ratifiées par l'ensemble des Français, au cours de la campagne présidentielle. Ces priorités sont l'avenir, la solidarité nationale et le souci de redonner à l'Etat les moyens de ses missions.

C'est ainsi que le Président de la République a mis en avant la nécessité d'une formation accélérée pour l'ensemble des Français permettant à terme une bonne adaptation du marché de l'emploi et se couplant avec un effort prioritaire sur la formation professionnelle et un effort de l'ensemble de la nation pour la création d'emplois.

Ces priorités sont bien respectées dans le projet de budget. Les crédits qui sont consacrés à l'éducation nationale croissent de plus de 5 milliards de francs pour atteindre un total de 210 milliards de francs et ce sont 12 000 emplois qui seront créés en 1989. M. Alphandéry a fait observer que sur ces 12 000 emplois, près de la moitié serviraient à réduire le nombre d'heures des enseignants qui étaient les plus soumis à des horaires stressants. Mais souhaite-t-il que l'on ne crée pas les quelque 5 000 emplois supplémentaires permettant à l'Etat de faire face à l'afflux considérable d'élèves et de lycéens ? En 1989, en effet, plus de 80 000 élèves supplémentaires arriveront dans les lycées et dans les lycées professionnels. C'est donc bien là une direction qu'il convient de privilégier.

Monsieur le ministre d'Etat, si l'on en croit les échos qui nous proviennent des régions et des départements, cet effort ne sera peut-être même pas suffisant. Il faudra peut-être prévoir, au niveau des contrats Etat-régions qui vont être signés au début de l'année prochaine, une augmentation substantielle des créations de lycées et d'autres efforts importants dans ce secteur.

Le niveau quantitatif n'a donc pas été oublié, pas plus que le niveau qualitatif. L'enseignement supérieur connaîtra, lui aussi, une progression très importante des crédits. Quant à la recherche, qui est la source normale et nécessaire pour la nation de la création d'emplois à terme, elle redevient une grande priorité nationale. Il est bon de rappeler ici que le gouvernement Chirac en 1986 avait décidé d'amputer de plus de 15 p. 100 les crédits de la recherche. Il ne faut en aucun cas l'oublier ; chaque jour, nous devons le répéter. De même l'action culturelle et les grands travaux ne sont pas oubliés.

S'agissant du logement social, monsieur le ministre d'Etat, je vous trouve bien modeste.

M. Alain Richard, rapporteur général. Absolument !

M. Raymond Douyère. En effet, le Gouvernement, votre gouvernement va consentir un effort énorme en faveur du logement social. Il va dégrèver l'ensemble des offices H.L.M.,

sur une longue période il est vrai, mais à hauteur de 85 milliards de francs. Et pourtant on entend dire ici ou là que le Gouvernement ne fait pas assez. Peut-on faire plus dans la conjoncture actuelle ? 85 milliards, ce n'est quand même pas une somme mince !

De la même façon, les dettes qui avaient été contractées par les familles modestes pour accéder à la propriété de leur logement vont être allégées par la renégociation des prêts à laquelle l'Etat apportera largement son aide.

La réhabilitation des logements sociaux va recevoir plus de 23 p. 100 de crédits supplémentaires. Est-ce que cet effort sera compris par la nation ? Il conviendrait peut-être, monsieur le ministre, que le Gouvernement développe une politique de communication appropriée pour bien montrer que les objectifs que le Président de la République et lui-même ont définis sont non seulement pris en compte, mais encore dépassés sur un certain nombre de sujets, et en premier lieu sur le logement social qui est une de nos grandes priorités.

Ce budget est-il un budget de revanche ou plutôt de justice sociale et fiscale ?

Je crois que la répartition équitable des allègements fiscaux entre les ménages et les entreprises montre bien que nous souhaitons à la fois continuer l'effort de modernisation de l'ensemble des entreprises et de l'industrie et ne jamais oublier que l'ensemble des travailleurs ont, eux aussi, droit à bénéficier des résultats des efforts qui ont été consentis.

La baisse de T.V.A. sur des produits de consommation populaire a été critiquée tout à l'heure par des intervenants de droite. Comment pouvons-nous ne pas la réaliser, ne pas passer de 7 p. 100 à 5,5 p. 100 ? Bien sûr, on aurait pu s'arrêter à 6 p. 100. Mais, si nous voulons avoir un effet réel au niveau des prix et si nous voulons que cela profite à ceux qui sont les premiers consommateurs, est-ce que ce n'est pas cette bonne direction qu'il convenait de prendre ? C'est celle-ci que vous avez retenue. Vous avez eu d'autant plus raison qu'il n'y a pas d'effet « import ». Par contre, si vous aviez, comme le réclame l'opposition, abaissé de 33 1/3 p. 100 à 18,6 p. 100 le taux auquel sont soumis d'autres produits, l'effet aurait été très important au niveau des importations, sans parler de l'aggravation de l'injustice fiscale puisque ce sont, pour la plupart, des produits de grande consommation pour un certain nombre de petits privilégiés.

Je dois toutefois apporter un bémol à ce que je viens de dire. Il est vrai en effet que certains de ces produits taxés à 33 1/3 p. 100 sont devenus des produits de grande consommation pour l'ensemble des habitants de ce pays, quel que soit le niveau de leur salaire et que des dispositions rapides doivent donc vraisemblablement être prises les concernant - je fais allusion à la petite bijouterie ou à la consommation de cosmétiques.

Vous avez opéré la diminution d'impôt sur les sociétés sur les bénéficiaires non distribués. Le débat est engagé depuis longtemps entre nous et l'opposition. M. d'Ornano a rappelé qu'en Allemagne, c'était plutôt le contraire qui s'était passé mais il se garde bien d'évoquer l'impôt sur le revenu ou sur les patrimoines dont les taux sont différents dans les autres pays de la Communauté européenne.

Chacun a donc sa propre version des choses et suit sa propre direction. La vôtre est une bonne direction qui doit être maintenue, au moins provisoirement, même si, ultérieurement, nous devons peut-être envisager que cette baisse générale de l'impôt sur les sociétés soit réalisée sans que la distinction soit faite entre les bénéficiaires distribués ou non redistribués.

Cette politique fiscale que nous souhaitons, est-elle, oui ou non, une politique de justice ? Elle l'est puisque le poids de l'impôt sur le revenu est stabilisé, que ce barème de l'impôt est intégralement indexé et que sont accrus un certain nombre de déductions pour les frais de garde, les frais d'aide à domicile ou les dons aux associations d'aide alimentaire. Quant aux cotisations syndicales des salariés, elles seront dorénavant déductibles du revenu.

Le groupe socialiste proposera, monsieur le ministre d'Etat, un certain nombre d'amendements visant, dans la logique qui est la sienne depuis toujours, à transformer ces allègements d'impôt en crédits d'impôt.

L'impôt de solidarité sur la fortune - j'y viens car il est aussi un élément de la solidarité - permettra de financer le revenu minimum d'insertion. Cet impôt est un outil de justice fiscale et il ne faut pas oublier de rappeler - nous ne le disons pas assez - que le capital en France est très inégale-

ment réparti, que 10 p. 100 des Français détiennent plus de 50 p. 100 du capital en France, que le capital en France n'est pas plus taxé qu'à l'étranger. En pourcentage du P.I.B., selon les dernières références, la taxation de capital représente 2,1 p. 100 en France, 2,6 p. 100 en Suisse, 3,1 p. 100 au Canada, 2,7 p. 100 au Japon, 4,6 p. 100 au Royaume-Uni. Il est vrai cependant que ce pourcentage n'est que 1,1 p. 100 en République fédérale d'Allemagne.

Nous avons exclu de cet impôt de solidarité sur la fortune les actifs professionnels. Il y a eu débat entre nous, avec le Gouvernement, avec l'ensemble des Français. L'opposition y a fait allusion. Effectivement, nous avons choisi, le Gouvernement a choisi cette direction. Sera-t-elle retenue définitivement ? Ou devons-nous envisager, un jour, un impôt qui soit assis sur l'ensemble du patrimoine ? Nous devons y réfléchir dans le cadre de l'harmonisation européenne qui est demandée par tous.

En tout état de cause, l'impôt de solidarité sur la fortune a une fonction importante qui est de rentabiliser le capital. En effet, il favorise une gestion plus productive des patrimoines. Nous avons pu le constater entre 1982 et 1985. Auparavant immobilisés en grande partie dans des bas de laine, ils ont été réintroduits dans le circuit économique.

En outre, l'impôt sur la fortune ne représente qu'une faible part de l'ensemble des impôts. D'ailleurs, en France, l'impôt sur le revenu rapporte beaucoup moins que dans les autres pays européens.

Tout à l'heure, un de mes collègues levait les yeux lorsque je demandais si ce budget abordait tous les sujets et que je répondais : évidemment non. Je faisais allusion, messieurs les ministres, au reproche que l'opposition vous adresse de ne pas aborder les problèmes de l'épargne et de la fiscalité locale. On ne peut pas tout faire la même année. Le Gouvernement a indiqué la direction qu'il entendait prendre : cette année consentir un effort pour les entreprises et procéder à une répartition harmonieuse des allègements fiscaux entre les ménages et les entreprises ; l'année prochaine, s'attaquer à l'épargne dans le cadre de l'harmonisation européenne et au problème de la fiscalité locale.

Ce budget est-il un facteur de cohésion sociale ? J'ai répondu oui car nous reconnaissons bien dans le projet de budget les priorités que nous avons définies : la formation, la recherche, l'emploi.

Reste, monsieur le ministre, la question qui connaît actuellement sa traduction dans l'opinion publique : y a-t-il partage réel des fruits de la croissance ? Sur ce sujet, des évidences doivent être répétées.

La situation financière des entreprises s'est rétablie, leur marge brute d'autofinancement redressée. Elle est passée de 12,5 p. 100 en 1981 à 17,4 p. 100. L'épargne brute des entreprises a progressé de 9,3 p. 100 à 14,5 p. 100. Les coûts salariaux unitaires ayant évolué à la baisse, globalement, la situation des entreprises s'est redressée. En conséquence, il y a eu effectivement croissance. Mais une partie des ménages, notamment dans la fonction publique, a connu une perte de pouvoir d'achat, qui est indéniable et qui a été chiffrée.

M. Jean Le Garrac. Très juste !

M. Raymond Douyère. Les ménages en conséquence ont tiré sur leur épargne. Ce qui explique que le taux d'épargne des ménages soit en baisse. Le rapporteur général l'a souligné : de 14 p. 100 en 1986, le revenu disponible brut des ménages ne serait plus que de 12 p. 100 environ en 1988 ou en 1989.

Cela signifie indéniablement que le maintien de la cohésion sociale, en dehors des efforts que nous faisons au niveau des dépenses budgétaires, nécessitera bien la prise en compte de certaines revendications actuellement exprimées par les salariés.

Selon les statistiques du C.E.R.C., centre d'études des revenus et des coûts, les non-salariés ont connu une croissance importante de leurs revenus. En revanche, dans le même temps, les salariés, quels qu'ils soient, et surtout ceux de la fonction publique, ont bénéficié de moins d'un tiers des 2,8 p. 100 de la croissance.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le député, puis-je vous interrompre ?

M. Raymond Douyère. Je vous en prie, monsieur le ministre d'Etat.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le député, je vous écoute avec une extrême attention et j'aurai l'occasion de répondre à vos questions et à divers arguments qui ont été développés ici.

Vous venez d'aborder un sujet qui est, à mon avis, très important : celui des statistiques dont nous disposons pour examiner l'évolution des revenus salariaux du secteur privé et de la fonction publique et, bien entendu, des revenus non salariaux.

Je suggère à la commission des finances que, sous l'autorité de son président et de son rapporteur général, avec la participation de tous ses membres ainsi que de tous les organismes qui publient des statistiques; elle dresse un bilan d'ensemble.

En effet, outre les chiffres connus du C.E.R.C. que je n'ai pas de raison de contester plus que d'autres, plusieurs autres études, dont une récente de l'I.N.S.E.E., donnent des résultats totalement différents. Les uns retiennent le salaire brut, les autres le salaire net. Certains se réfèrent au revenu disponible et donc intègrent ce qui est destiné aux retraités, aux malades, aux chômeurs, etc. Il faut qu'on y voie clair.

Bien entendu, une fois le jugement porté par la commission des finances, le Gouvernement se devra d'y être attentif. Je sais, monsieur Douyère, que votre démonstration n'est pas terminée sur la question. Mais si nous pouvions disposer, sous l'autorité du Parlement, d'un constat aussi objectif que possible, ce serait une contribution très utile à la réflexion et aux décisions du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le Président. Veuillez poursuivre, monsieur Douyère.

M. Raymond Douyère. Je ne peux qu'être en accord avec vous, monsieur le ministre, et je pense que le président de la commission des finances ne tardera pas à inscrire votre proposition à l'ordre du jour de la commission.

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. Certainement !

M. Raymond Douyère. Les produits de la croissance doivent être partagés de façon plus équitable et le Gouvernement doit faire la démonstration rapide qu'en dehors de l'affichage de ses priorités, il entend obtenir ce résultat.

La dernière partie de mon intervention portera sur les prélèvements obligatoires.

C'est un sujet de débat pour les différents groupes politiques. Nous n'avons pas sur cette question une religion particulièrement ferme, nous n'avons pas de dogme. Je crois que les prélèvements obligatoires doivent être conçus comme un instrument de politique économique. C'est ainsi que les mesures prises en 1982 pour aider les entreprises à rétablir leur situation financière ont porté leurs fruits. Les taux de marge vont dépasser en 1989 le niveau de 1979 pour la première fois, de même que le volume des investissements productifs s'accroîtra d'un peu plus de 9 p. 100 en 1988 et d'un peu plus de 6,5 p. 100 en 1989.

Le Gouvernement prévoit de nouveaux allègements fiscaux pour les entreprises, mais il ne doit pas oublier que le problème de la compétitivité des entreprises ne se réduit pas à cela et qu'il convient aussi d'aborder - ce sera l'objet d'amendements déposés par le groupe socialiste - la question de la transmission des entreprises et de s'interroger sur le niveau et la nature des investissements réalisés par ces dernières.

De la même façon, dans le cadre des prélèvements obligatoires, la situation des ménages, dont je rappelais tout à l'heure que, pour un certain nombre de salariés, elle s'était dégradée, doit retenir toute notre attention.

De ce point de vue, les différentes mesures d'abaissement de la T.V.A. prévues dans la loi de finances, même si elles ont été contestées par l'opposition, permettront l'année prochaine de maintenir une partie de pouvoir d'achat des travailleurs, en plus de ce qui pourra leur être apporté par la croissance, et je crois qu'elles seront particulièrement bien venues.

L'exigence du maintien des équilibres financiers, la réduction du déficit budgétaire dont dépend la santé du franc et la nécessité d'assurer un niveau de dépense suffisant pour

financer les priorités imposent, à l'opposé, que les recettes fiscales soient abondantes. C'est pourquoi nous sommes, au groupe socialiste, très attachés à ce que l'impôt de solidarité sur la fortune ne soit pas trop amputé et que son produit ne s'éloigne pas trop des 4 milliards de francs prévus par le Gouvernement.

Nous sommes prêts - nous en avons déjà déposé un certain nombre - à présenter des amendements de justice. En revanche, lorsqu'il s'agira d'amendements simplement destinés à faire une faveur à telle ou telle catégorie sociale, bien évidemment, le groupe socialiste ne pourra pas aller dans ce sens. C'est à ce titre qu'il a déposé un amendement visant à créer une tranche supplémentaire taxée à 1,1 p. 100, au-delà de 20 millions de francs.

M. Edmond Alphandéry. Une belle erreur !

M. Raymond Douyère. Erreur pour vous, peut-être, monsieur Alphandéry !

M. Edmond Alphandéry. Non, pour le marché des changes, et pour le 1^{er} juillet 1990 ! Quelle incroyable étroitesse d'esprit !

M. Raymond Douyère. C'est aussi un élément de la justice fiscale et de la cohésion nécessaire à l'intérieur de la société française !

Et, monsieur Alphandéry, puisque je parlais des prélèvements obligatoires, on pourrait réfléchir à la constatation suivante : le tableau statistique de l'O.C.D.E. qui retrace la pression fiscale par rapport au P.I.B. montre qu'en Turquie le taux de la pression fiscale est aux alentours de 16,1 p. 100 et qu'en Suède, en revanche, il est de 50 p. 100. Mais quel est le pays le plus en avance ?

M. Edmond Alphandéry. Voulez-vous que je vous réponde ? Je connais la réponse ! C'est mon métier de réfléchir à tout cela !

M. Raymond Douyère. Quel est le pays où le taux de chômage est inférieur à 2 p. 100 ? Et pourtant, dans ce pays, le droit et les contraintes imposés par le droit du travail sont beaucoup plus sévères qu'ils ne le sont dans d'autres pays où les prélèvements obligatoires sont plus faibles !

Faut-il déduire du fait que les Pays-Bas ont un taux de pression fiscale de 45 p. 100 et la Grèce un taux de 40 p. 100 que la Grèce est en meilleur état financier et économique que les Pays-Bas ? Le niveau de vie des Pays-Bas n'est-il tout de même pas meilleur que celui de la Grèce ?

M. Edmond Alphandéry. Je plaide pour une augmentation des impôts !

M. Raymond Douyère. C'est certainement là un problème auquel il convient de réfléchir.

Le Gouvernement, tout naturellement, stabilise les prélèvements obligatoires.

M. Edmond Alphandéry. Ah bon ? Je croyais qu'il les baissait !

M. Raymond Douyère. Il va tenter, au cours de l'année suivante, de les abaisser. C'est ce qu'il a prévu. Mais, en même temps, il fait avec raison une part importante aux dépenses publiques.

On entend l'opposition nous affirmer que les dépenses publiques sont trop élevées, mais on ne l'entend proposer aucune économie !

Or, pour moi, si l'Etat doit faire des efforts de productivité et réaliser des économies, il est essentiel qu'il dispose des moyens d'assurer, dans de bonnes conditions, le fonctionnement des services publics. Et peut-être devrions-nous, les uns et les autres, nous interroger sur le nouveau droit, le nouveau rôle régalién de l'Etat, pour mieux réorienter les dépenses publiques de l'Etat.

M. Jean Le Garrec. Très juste !

M. Raymond Douyère. Il est donc faux d'opposer rigueur et dépenses budgétaires. La rigueur économique n'est possible, et elle n'est surtout acceptable par les salariés et les non-salariés, que si les services publics de l'Etat, c'est-à-dire l'enseignement, la santé, les transports, la poste et la justice, sont assurés correctement.

Voulez-vous rogner sur ces dépenses ? Souhaitez-vous une population mal éduquée, mal formée, mal soignée, mal transportée, mal payée ? Cette population sera-t-elle demain mobilisée pour réaliser les efforts nécessaires pour que notre pays aborde, c'est vrai, l'échéance de 1993 en situation favorable ?

Il est donc de fausses économies budgétaires qu'il ne faut pas mettre en avant parce qu'elles créent de véritables obstacles pour l'avenir de la nation. La lutte pour la compétitivité, contre le chômage et la pauvreté est incompatible, nous semble-t-il, avec la recherche d'une plus grande pauvreté de l'Etat.

M. le président me fait comprendre que je dois conclure. J'abrègerai donc mon propos.

M. Jean Le Garrec. C'est dommage !

M. Raymond Douyère. Nous pensons qu'il est un niveau de dépenses en dessous duquel on ne peut pas descendre sans remettre en cause l'efficacité économique et sociale de la nation et en dessous duquel il n'y a pas de véritable cohésion sociale.

La réduction sensible des dépenses publiques a un effet réel dont on peut mesurer actuellement les conséquences à la suite des réductions drastiques que vous avez opérées, mesdames, messieurs de l'opposition, en 1986 et 1987. Elles ont créé une société qui n'est même plus une société duale, mais une société « triale » où nous sommes obligés maintenant d'apporter le strict minimum à toute une partie de la population.

M. Edmond Alphonandéry. Et les décrets Bérégovoy, ils n'y sont pour rien ?

M. Raymond Douyère. Il n'y a plus simplement deux catégories de Français, ceux qui gagnent beaucoup et ceux qui gagneraient un peu moins !

La perspective européenne ne doit en rien signifier une course entre les Etats pour, d'une part, accorder des avantages fiscaux aux entreprises et, d'autre part, sacrifier les dépenses publiques. On ne peut pas dire que la capacité de concurrence industrielle se résume à une bonne compétitivité des entreprises et, dans le même temps, à un abaissement des équipements sociaux car, à ce moment-là, il y aurait risque pour la qualité de vie qui reste tout de même la finalité de notre action et sur laquelle, je crois, nous pourrions, les uns et les autres, arriver à un certain consensus.

Lorsque l'opposition parle d'harmonisation de la fiscalité, notamment de la T.V.A., nous sommes d'accord. Mais l'harmonisation de la T.V.A., cela signifie aussi moins de recettes pour l'Etat dans l'immédiat et donc - je pense que M. Alphonandéry sera d'accord - augmentation importante de l'impôt sur le revenu...

M. Edmond Alphonandéry. Posez la question à M. Mitterrand !

M. Raymond Douyère. ... puisque celui-ci est en France le plus faible de toute l'Europe.

L'harmonisation doit donc s'effectuer progressivement en tenant compte des spécificités nationales et ne doit pas avoir pour conséquence une baisse sensible des ressources des Etats.

Les partisans d'une harmonisation fiscale par le marché proposent en fait un nivellement par le bas du point de vue de la protection sociale et des équipements publics.

L'Europe ne doit pas imposer un modèle, en faisant pression pour la paupérisation des Etats, la déréglementation, la réduction des droits des salariés et la levée de toutes les contraintes pesant sur les décideurs économiques et financiers.

M. Edmond Alphonandéry. Voilà le fond de la pensée socialiste : à bas l'Europe !

M. Raymond Douyère. Les dogmatiques du libéralisme, dont vous faites partie, mon cher collègue...

M. Edmond Alphonandéry. Non !

M. Raymond Douyère. ... peuvent-ils comprendre que la puissance d'un pays et son rayonnement ne se mesurent pas seulement à la compétitivité de ses entreprises, mais aussi au rayonnement de ses forces et notamment à son histoire économique et sociale, à son niveau culturel et de protection sociale et, en terme final, à son niveau de cohésion sociale ?

C'est bien pour cela qu'il faut aller au-delà de quelques données statistiques concernant les prélèvements obligatoires pour dégager ce qu'il convient de faire, ce qui est nécessaire pour l'Etat.

En conclusion, le projet de budget pour 1989 nous semble, dans ses équilibres, bien préserver les priorités qui avaient été dégagées par le Président de la République et, ratifiées par l'ensemble des Français, et qui s'imposent pour rassembler tous les Français autour d'objectifs dominants.

C'est pourquoi, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué, le groupe socialiste, tout en déposant des amendements - auxquels j'ai fait référence au cours de mon intervention -, pour essayer de l'améliorer sur tel ou tel point, ratifiera ce projet de budget et propose à l'Assemblée nationale de le suivre dans ce vote d'approbation des grandes orientations qu'il traduit. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Edmond Alphonandéry. Heureusement que vous concluez comme cela !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'interviens à ce moment de la discussion, puisque les porte-parole des groupes de l'Assemblée nationale se sont exprimés. Le débat se poursuivra en soirée et M. Michel Charasse, ministre délégué chargé du budget, aura l'occasion de compléter mes réponses.

J'éprouve, au moment où je vous parle, un sentiment curieux. J'ai entendu des critiques et des interrogations contradictoires, et je ne connais pas encore exactement ce que sera la position des différents groupes.

M. Balladur, qui m'a informé qu'il ne serait pas présent au moment où j'interviendrais, s'est livré - cela peut se comprendre - à une justification de la politique qu'il a menée, réglant quelques comptes avec ceux qui lui avaient recommandé une mesure spécifique pour l'investissement...

M. Philippe Auberger. Vous en étiez !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... et ne prenant pas en compte ce qui s'était fait avant 1986.

J'ai dit tout à l'heure ce que j'en pensais. Je voudrais l'exprimer à nouveau.

Je ne crois pas que ce soit là une bonne méthode pour aborder les problèmes qui se posent à notre pays. En effet, le redressement de notre économie date d'avant 1986. Le déficit de notre solde industriel, quant à lui, date des années 1986-1987. Vais-je pour autant en rendre le gouvernement de M. Chirac totalement responsable ? Non, car des erreurs, faites il y a bien longtemps, ont conduit à cette situation, et l'on pourrait retenir dans les propos des différents intervenants une justification.

La dévaluation de 1969, réclamée par un certain milieu patronal qui recherche toujours dans la facilité monétaire un facteur de compétitivité qu'il ne trouve pas dans la gestion de l'entreprise, a été très largement responsable de cette situation.

M. Jacques Roger-Machart. Très juste !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. La politique industrielle qui a été menée dans les années 1970 - je ne viserai pas tel ou tel ministre en particulier - porte aussi une part de responsabilité.

On a choisi à l'époque - rappelez-vous ce débat - une politique des « créneaux » : nous devions être compétitifs dans les secteurs où nous étions bons, et on a, à l'époque, sacrifié notamment le secteur de la machine-outil, puisque les Allemands y étaient plus performants que nous. On en constate aujourd'hui les douloureux effets, au moment où l'investissement industriel augmente.

Nous avons donc une responsabilité collective, qui passe à travers les gouvernements.

Je me suis efforcé, depuis le mois de mai, d'analyser la situation de notre économie en m'efforçant d'être aussi objectif que possible ; ce qui va bien : la croissance, l'investissement ; ce qui pose problème : les prix, à cause d'une libération que j'ai jugée un peu imprudente des prix des services et des loyers - mais je n'ai pas contesté que, grâce à la

baisse du prix du pétrole, nous avons finalement tenu l'objectif ; ce qui est préoccupant, enfin : incontestablement, la situation de l'emploi et la situation du commerce extérieur.

Je viens de parler de notre solde industriel. J'aurais aimé que nous en parlions tous ensemble. En effet, l'attitude des gouvernements de 1974 à 1981 - et je serais prêt à ajouter que l'opposition d'alors en a, elle aussi, sa part de responsabilité - consistait à imposer aux entreprises les charges des deux chocs pétroliers. Le tournant n'a pas été pris en 1986 mais, courageusement, en 1982, car c'est à partir de ce moment-là que les charges des entreprises ont cessé d'augmenter (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre*).

M. Jean Le Garrec. Très juste !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... c'est à partir de ce moment-là que les cotisations sociales des entreprises ont cessé d'augmenter, et le premier qui a baissé l'impôt sur les bénéfices des sociétés a été votre serviteur.

J'ajoute que c'est le gouvernement de Pierre Mauroy qui a allégé la taxe professionnelle - que nous n'avions pas inventée, au contraire - M. Bouloche, qui siégeait à l'époque sur ces bancs, avait demandé qu'avant de transformer la patente en taxe professionnelle une simulation soit faite, ce qui aurait sans doute évité bien des déboires !

M. Guy Bêche. Il avait tout à fait raison !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Parfaitement ! Très juste !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Si je dis cela, c'est parce que j'espère, cet après-midi, que l'on parlerait de l'avenir. Je pensais que l'on soulignerait ce qui va bien et ce qui va mal et qu'on éviterait les autojustifications.

C'est le pays tout entier qui a permis les résultats obtenus par notre économie. Aujourd'hui, une fraction du pays demande sa part. Je suis convaincu, comme je le disais hier, que si le dialogue social avait été maintenu, que si, sur tous les bancs de cette assemblée, on avait eu la préoccupation d'avoir des syndicats forts, si l'on avait eu le sentiment qu'une nation, cela vit aussi d'un effort collectif, si l'on avait valorisé les procédures de négociation collective au lieu de s'efforcer d'atomiser le salariat, on n'aurait pas, aujourd'hui, l'affaiblissement du syndicalisme, qui devrait tous nous préoccuper.

C'est dans cet esprit que je souhaitais participer à ce débat.

Cela dit, d'autres questions nous ont été posées. Nous n'ignorons rien des contraintes que nous rencontrons. Il y a, en effet, des contraintes internationales et des contraintes européennes.

M. Balladur a souhaité une meilleure organisation du système monétaire international. J'approuve intégralement ce qu'il a dit sur ce sujet, car il a mis en cause, dans des termes auxquels je souscris totalement, une conception de l'organisation économique mondiale fondée sur la liberté totale des mouvements de change. Tel est bien mon sentiment.

Hier, les admirateurs de M. le président Reagan et de quelques autres libéraux qui se situaient dans la mouvance européenne nous expliquaient ici même que les taux de change flottants aboutiraient au rééquilibrage quasi automatique des balances de paiement et que, finalement, l'économie mondiale, par les seules lois du marché, s'en porterait mieux.

Tel n'a pas été le cas. On a constaté que cela ne marchait pas et c'est à partir de 1985, grâce d'ailleurs à M. Baker, secrétaire au Trésor américain plus réaliste que doctrinal, que nous avons pu commencer à mettre de l'ordre dans le système monétaire international.

On a poursuivi. Très bien ! Il faut aller plus loin, comme le demande le Président de la République depuis 1982. Ce sera, en effet, un grand progrès et, si nous pouvons être tous d'accord sur le diagnostic que mérite l'organisation du système monétaire international, cela voudra dire aussi que l'on pourrait être d'accord chez nous pour reconnaître à l'Etat et au secteur public des vertus de régulation de l'économie nationale. (*Très bien ! et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

On ne peut pas avoir deux discours. Ce qui est vrai à l'échelle du monde, y compris sur le plan de la coopération internationale avec d'autres pays qui ne participaient pas jusqu'à maintenant au système monétaire international, l'est aussi dans le contexte national et européen.

Comment peut-on être aujourd'hui pour une meilleure organisation du système monétaire européen, ce que j'approuve, et ne pas favoriser le développement du rôle de l'ECU ? Et si l'on veut une banque européenne, qu'il faudra naturellement mettre en place, cela signifie que l'on fait confiance à l'intervention de la puissance publique, des états et des gouvernements tels qu'ils sont dans l'Europe, afin de mettre un peu d'ordre dans tout cela.

J'interroge les députés du R.P.R. car il nous faut pousser le raisonnement un peu plus loin : la mise en place d'une banque centrale européenne, à moins qu'elle ne soit indépendante de tout, ce qui n'est le cas dans aucun pays du monde, suppose que celle-ci coordonne son action avec les autorités politiques. Et se pose alors la question du contrôle démocratique des décisions européennes. Le renforcement du système monétaire européen conduit à terme à une Europe politique mieux organisée qu'aujourd'hui, de telle sorte que, par la voie du suffrage universel, un contrôle puisse s'exercer sur des décisions monétaires, économiques et financières.

Cela signifie aussi qu'il faudra une Europe à dimension sociale.

Voilà des points sur lesquels je me sens en accord avec ceux qui expriment une volonté de construction, à la condition qu'ils poursuivent leur raisonnement jusqu'au bout.

La libéralisme sauvage (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française*), plus personne n'y croit maintenant, car il n'a plus guère de défenseurs. On a vu les ravages qu'il pouvait faire dans l'économie mondiale. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Jean-Paul Charié. Le socialisme sauvage aussi !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Messieurs, je parle avec sérieux, essayons de rester sur ce terrain.

M. Francis Delattre. Parler de « libéralisme sauvage », ce n'est pas sérieux !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Est-ce que, aujourd'hui, la dette des pays du tiers monde, est-ce que le fait que le dollar soit passé de 10,50 francs à 6,20 francs, est-ce que les mouvements de taux d'intérêts, est-ce que le fait que les Etats-Unis d'Amérique aient certes créé des emplois mais en absorbant une large fraction de l'épargne mondiale au détriment des pays industrialisés les plus faibles et des pays du tiers monde, est-ce que cela est bon pour l'économie mondiale, est-ce que cela est bon pour l'équilibre du monde ? A cela, je réponds non ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Et je crois, messieurs de l'opposition, que vous pourriez être d'accord avec moi là-dessus.

Voilà les questions de fond que je voulais aborder.

J'en viens maintenant à ce qui me paraît un peu préoccupant dans le raisonnement que j'ai entendu.

On nous dit : « Vous disposez d'une manne. » J'ai déjà expliqué hier que les plus-values fiscales nettes prévisibles sont aujourd'hui non de 40 milliards, mais de 31,4 milliards. Et nous avons à financer - vous le verrez dans le collectif - une sous-évaluation, notamment des dépenses de la CGFACE, des dépenses de la B.F.C.E. et de quelques autres dépenses sur lesquelles je n'insiste pas.

Mais ces plus-values fiscales ne sont pas nouvelles. A la fin de 1986, je l'ai déjà rappelé hier, il y avait eu aussi 20 milliards de plus-values fiscales. Lorsque la croissance est supérieure aux prévisions, il y a naturellement amélioration des recettes fiscales de T.V.A. Et lorsque la situation des entreprises s'améliore - et elle ne s'est pas améliorée par un coup de baguette magique de 1986 à 1987 car reconnaissez-le, l'amélioration est plus ancienne - l'impôt sur les sociétés donne naturellement de meilleurs résultats. Plus la demande s'élève, plus les recettes fiscales de la T.V.A. s'accroissent, mais cela peut engendrer une augmentation de notre déficit extérieur. M. Alphanéry, dans un discours que j'ai apprécié

même s'il a été un peu sévère, a regretté le « Bèrègovoy » de la cuvée 1985. Je tiens à le rassurer : j'ai plutôt le sentiment de m'être « bonifié » entre-temps.

M. Philippe Auberger. C'est du vin de Nevers ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Par conséquent, la cuvée 1988-1989 lui réservera d'agréables surprises !

Mais oublions ce détail !

Le chiffre de 9 milliards de déficit du mois d'août a réveillé quelques inquiétudes. Pour ma part, j'attends les chiffres des mois qui viennent avant de me faire une idée définitive. Mais il est clair qu'une reprise de l'investissement et une consommation un peu élevée conduisent toujours à un accroissement des importations. Et c'est à mon avis un des points sur lesquels nous pourrions avoir une discussion à propos de la T.V.A.

Vous avez regardé, monsieur Alphandéry, les résultats du commerce extérieur sans doute à travers le marché de l'automobile. La baisse de la T.V.A. de 33 p. 100 à 28 p. 100 pour les automobiles a été, à l'époque, applaudie. On a prétendu alors que cette décision visait à encourager le marché de l'automobile. Peut-être répondait-elle également à quelques préoccupations d'indice. Mais qui ne l'a pas fait ? Cela étant, je constate que la demande intérieure de véhicules a profité pour une large part aux importateurs et que cela aurait peut-être mérité réflexion.

M. Raymond Douyère. Tout à fait !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est la raison pour laquelle nous sommes prudents aujourd'hui. Nous ne faisons pas de dogmatisme en la matière, mais, si nous devions brutalement baisser le taux de la T.V.A. sur les voitures automobiles, les importations de voitures étrangères interdiraient sans doute pour un bon moment la reconquête du marché intérieur que l'on prône par ailleurs. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Raymond Douyère et M. Jean Le Garrec. Tout à fait !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Il y a là un vrai problème, quel nous faut aborder, je crois, de façon aussi lucide que possible.

M. Edmond Alphandéry. Nous ne réclamons pas une telle mesure !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Deuxième point : la sincérité des comptes. Certains prétendent que nous dépensons trop - encore que nombre de vos orateurs, messieurs de la droite, aient demandé des dépenses nouvelles - d'autres que nous ne dépensons pas assez. On doit dépenser « juste ». Quand les critiques s'annulent, c'est qu'on est dans la bonne voie. Mais ce qui est certain, c'est que les dépenses augmenteront plus que le mouvement de la hausse des prix, puisque l'on prévoit une hausse des prix de 2,4 p. 100 et une augmentation des dépenses de 4,78 p. 100, à comparer avec une augmentation du P.I.B. en valeur de 5 p. 100. Il faut comparer ce qui est comparable. C'est ce que vous n'avez pas fait, et c'est ce que je vous demande de faire. Nous réintégrons le compte des privatisations dans le budget de l'Etat. A ce moment-là - et je le dis aussi à l'intention de M. d'Ornano - vous constaterez que vos critiques ne sont pas justifiées. Donc je souhaite que les choses soient tout à fait claires à cet égard.

En 1988, plus de 10 milliards de francs de dépenses avaient été faites en dehors du budget général, sur le compte spécial des privatisations. En 1989, les mêmes dépenses - subventions aux entreprises, C.N.I., C.N.B. - sont inscrites au budget général, comme c'est naturel. L'honnêteté nous conduit, les uns et les autres, sous le contrôle de la commission des finances, à constater que le budget que nous présentons comporte le budget général plus les comptes spéciaux. Si vous faites cette comparaison, vous verrez que notre argument est irréfutable. N'ouvrons donc pas de fausses querelles !

M. d'Ornano, dont je ne critique pas l'absence car il m'en a expliqué les raisons, a souligné que nous accordions 54 milliards de concours budgétaires aux entreprises publiques. Mais il n'a pas dit de quoi il s'agissait. Quelle

peut être la réaction de l'opinion publique devant ces 54 milliards de dotations aux entreprises publiques ? « Il faut privatiser ! » « Cela coûte cher ! »

Permettez ! Savez-vous à quoi correspondent ces 54 milliards, mesdames, messieurs les députés ? Il y a d'abord 33,4 milliards pour la S.N.C.F., dont 12,4 milliards pour les retraites ! Qui propose, dans cette assemblée, de ne pas payer les retraites des cheminots et de ne pas doter la S.N.C.F. de 33,4 milliards ?

Dans ce domaine, les ministres qui se sont succédé depuis 1981 ont fait du bon travail, sauf l'un d'entre eux, qui, peut-être par insouciance - d'ailleurs, il a abandonné la politique - avait mal géré, je crois, la situation de fin 1986.

Mesdames, messieurs, nous avons demandé à la S.N.C.F. de faire un effort de productivité. Elle l'a fait !

M. Jean Le Garrec. Effort considérable !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Lui demander aujourd'hui d'en faire plus comporterait quelques risques...

M. Jean Le Garrec. Très juste !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ...dont nous avons été, en tant que citoyens responsables, les premiers à remarquer les limites. Il faut donc être responsable !

La S.N.C.F. : 33,4 milliards ! La R.A.T.P. : 4 milliards. Ah ! si les collectivités de la région parisienne... Bref, j'arrête, car cela ne me regarde pas beaucoup.

M. Edmond Alphandéry. Comme vous le dites !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Ah mais ! moi...sieur Alphandéry, je suis prêt à vous proposer, si vous prenez l'engagement de la voter avec nous, une réforme de la fiscalité locale...

M. Edmond Alphandéry. Mais oui ! Ouvrons le dossier !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ...qui fasse payer à la ville de Paris ce qu'elle doit à la collectivité nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Or vous avez voté un texte - peut-être pas vous, mais du moins vos collègues - qui a créé une exception pour la ville de Paris : elle n'est pas soumise au contrôle des chambres de la Cour des comptes

M. Philippe Auberger. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Si, c'est vrai ! Certes, il s'agit d'un texte particulier.

M. Philippe Auberger. Il ne concerne que les frais de représentation, et non pas l'ensemble des dépenses !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Malheureusement, ce n'est pas seulement pour les frais de représentation ! A moins que ces derniers ne dépassent l'entendement. *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Philippe Auberger. Vous utilisez de faux arguments !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Les Charbonnages de France reçoivent 13,9 milliards, dont 6,7 milliards pour les retraites.

Bref, la cause est entendue.

Pour les entreprises du secteur concurrentiel et public, les dotations se limitent à 4 milliards, ce qui est le moins qu'un Etat actionnaire doive faire.

M. Jean Le Garrec. Chiffre inférieur aux dividendes !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous avez déclaré tout à l'heure - il faut essayer de ne pas tenir des propos trop contradictoires - que l'impôt sur la fortune rapportait peu. Les dotations aussi sont d'un montant assez peu élevé puisque - le hasard fait bien les choses - c'est le même chiffre ! Mais dans un cas l'Etat actionnaire joue son rôle, dans un autre la solidarité doit jouer.

Je reviens brièvement de nouveau à l'impôt sur la fortune. Vous nous dites qu'il n'existe pas dans d'autres pays. J'ai déjà fait devant la commission des finances la démonstration qu'il existe dans d'autres pays. Et ce que nous proposons en France est inférieur à ce qui existe dans d'autres pays. Je

parle du total de l'impôt sur la fortune, des impôts sur les mutations, à titre onéreux ou non, des taxes foncières et autres impôts. La France est à 2 p. 100 ; la Grande-Bretagne, souvent citée en exemple, à 4,66 p. 100. Je cite les chiffres de 1985, à l'époque où l'impôt sur les grandes fortunes existait. Comme vous le savez, l'I.S.F. est un peu allégé. En Belgique, c'est nettement inférieur, au Luxembourg 2,41 p. 100, au Danemark 2,09 p. 100, en Suisse 2,62 p. 100, aux Etats-Unis 2,88 p. 100. Seule des grands pays, la République fédérale d'Allemagne a un taux inférieur.

La cause est donc entendue ! Je ne suis pas hostile à quelques-uns des amendements qui sont proposés par la commission des finances. Nous les examinerons. Mais il ne faut pas aujourd'hui considérer que l'impôt sur la fortune est archaïque. Je crois qu'il est insuffisamment moderne.

M. Edmond Alphandéry. C'est vrai !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Et si vous voulez bien nous y aider, nous le moderniserons dans le courant de l'année prochaine. Et peut-être, alors, le voterez-vous. Mais, ce jour-là, il rapportera plus qu'aujourd'hui. Par conséquent, faites un premier pas cette année : le second, je vous l'annonce pour l'année prochaine.

M. Philippe Auberger. C'est un « scoop » !

M. Edmond Alphandéry. Oh là !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Dans le cadre d'une réforme générale de la fiscalité...

M. Edmond Alphandéry. Ah bon !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ...puisque, paraît-il, nous n'avons pas d'idées !

Monsieur Alphandéry, vous, et peut-être quelques autres, pourriez nous adresser un reproche : peut-être avons-nous sous-estimé ce qui allait se passer. Il y a eu le 8 mai dernier la réélection de François Mitterrand, quelques semaines plus tard une nouvelle assemblée. Puis, nous nous sommes mis au travail. Il n'y avait pas de certitudes. Je vous avais écouté l'an passé : vous pensiez plutôt que les choses ne se passeraient pas exactement ainsi. Alors, tous nos projets n'étaient pas écrits noir sur blanc. Or dans le domaine de la fiscalité - je l'avais déjà dit en 1985, mais ma tâche s'est malheureusement trouvée interrompue - je ne souhaite pas improviser. Le souvenir de la taxe professionnelle est présent à mon esprit. Cette année, je n'ai pas voulu opérer de bouleversement pour les raisons que je vous ai indiquées hier et sur lesquelles je n'insiste pas.

Pour ce qui est de l'harmonisation de la fiscalité sur l'épargne, j'attends les propositions de la Commission de Bruxelles - encore qu'on supprime la taxe sur le coupon cours. En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, discutons ensemble, comme M. d'Ornano nous y a invités, le budget social de la nation, les cotisations sociales, l'impôt sur le revenu, et l'on verra exactement en termes de prélèvements directs qui paie et combien. S'agissant de la fiscalité sur la T.V.A., nous avons commencé. Je suis prêt, si un amendement est déposé, le cas échéant - avec M. Charasse qu'il faudra que je consulte - à supprimer un taux. Ah ! le taux que je supprimerai ne sera pas celui de 5,5 p. 100, pas nécessairement non plus celui de 18,6 p. 100, dont vous ne demandez pas la suppression. Voyez que j'ouvre une porte à la médiation. Nous avons cinq taux au mois de mai. Nous en avons maintenant quatre. Pourquoi pas trois ? Discutons-en et essayons d'examiner cette affaire. Ce serait comme un signal donné à nos partenaires européens.

Dernière remarque à propos de la fiscalité : il y a cette affaire de l'impôt sur les sociétés. Personnellement, je suis un peu moins dogmatique que ceux qui nous répètent : « Vous auriez dû faire comme les Allemands ! » J'estime que nous avons donné un signal. La France n'est pas l'Allemagne : nos entreprises sont sous-capitalisées, alors qu'en Allemagne elles sont très « adossées » au secteur bancaire - c'est une donnée historique - et fortement capitalisées. Vous me rétorquez - et l'argument n'est pas négligeable - que, si les entreprises ne distribuent pas de bénéfices, elles ne peuvent pas solliciter le marché financier. J'observe que cela n'a pas été le cas de 1981 à 1986.

M. Philippe Auberger. Il n'y a pas eu d'augmentations de capital.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Il y en a eu ! La Bourse s'est bien portée - vous le savez aussi bien que moi !

M. Philippe Auberger. De 1981 à 1984, il y a eu très peu d'augmentations de capital, vous le savez !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Auberger, je juge, moi, sur l'ensemble de la période 1981-1986.

Pour ma part, j'ai considéré que mieux valait inciter les bénéficiaires à rester dans l'entreprise. J'ai ajouté que cette décision n'était pas une vérité éternelle, ni même une vérité absolue, et que l'on pouvait naturellement - comme M. Douyère vient de le rappeler en termes excellents - la modifier ultérieurement.

Quant à l'Allemagne fédérale, n'oublions pas qu'en ce qui concerne l'imposition des plus-values, elle fait exactement le contraire de nous. En fait, il faut étudier chaque système et en tirer le meilleur parti. Je souhaite à cet égard organiser la réflexion avec la commission des finances.

M. Lajoinie, qui a parfois été un peu excessif dans son propos, a dit : « Il ne faut pas encourager la spéculation financière ; les finances doivent correspondre à la réalité de l'économie. » Je pense que le métier d'une entreprise est d'investir et non de jouer systématiquement en Bourse, bien que la gestion de la trésorerie soit justifiée. Je verrais bien les plus-values des entreprises taxées plus fortement avec, en contrepartie, une baisse de l'impôt sur les sociétés, mais peut-être faudrait-il alors revoir le problème de la taxation des plus-values des particuliers. Nous devons en effet inciter les particuliers, à condition que la Bourse soit transparente et que leurs intérêts soient garantis, à réaliser des opérations boursières.

M. Balladur m'a également demandé, et cette question se retrouvait en filigrane dans les interventions suivantes : « Pourquoi ne faites-vous pas de projection triennale pour les années 1990, 1991 et 1992 ? » J'ai observé quant à moi que mon prédécesseur n'avait pas eu tellement de chance sur ce point avec sa majorité car elle ne l'avait pas autorisé à réaliser son ambition.

M. Edmond Alphandéry. Nous pouvons vous répondre !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je n'écarte pas une réflexion à cet égard. Il me semble en effet que la planification des objectifs financiers de la nation est indispensable si nous voulons avoir une politique à moyen terme et à long terme.

M. Edmond Alphandéry. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Sinon, on vote des lois de programmation qui deviennent une obligation pour l'administration, quel que soit le gouvernement, et nous ne pouvons pas nous adapter à la conjoncture. Je préférerais que le budget soit pluriannuel...

M. Raymond Douyère et M. Jacques Roger-Machart. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ...éventuellement à glissement, de telle sorte que nous puissions le corriger en fonction de la conjoncture tout en ayant des objectifs fixés longtemps à l'avance. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. Edmond Alphandéry. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Ce serait une véritable révolution fiscale. Je ne garantis pas que nous pourrions y parvenir dès l'année prochaine.

Une accusation a surgi : nous serions « archaïques » parce que nous ne voulons pas privatiser ! Nous étions « révolutionnaires » lorsque nous nationalisons ! Nous n'avons pas voulu rouvrir le débat. Le pays a donné son point de vue. Il n'a pas élu M. Chirac mais M. Mitterrand, qui a dit : « Puisqu'il y a un débat dans l'opinion, nous laissons la situation en l'état. » J'avais quant à moi déclaré : « Il ne faut pas jouer au ping-pong avec les entreprises. »

Je voudrais en tout cas que la représentation nationale dise très franchement ce qu'elle pense des entreprises publiques.

M. Alain Richard, rapporteur général. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Elles dégagent pour la plupart, y compris celles qui ont été nationalisées en 1982, des résultats très positifs, en particulier la sidérurgie...

M. Philippe Auberger. Bien après l'Allemagne !

M. Edmond Alphandéry. Mais avec quel coût social ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ...qui a longtemps, lorsqu'elle était privée, fonctionné à fonds perdus en absorbant les subventions d'Etat.

Et si le gouvernement précédent a pu vendre dans de bonnes conditions certaines entreprises publiques, c'est parce qu'elles affichaient de bons résultats. Tel n'était pas le cas en 1982 : une seule entreprise industrielle du secteur public affichait des résultats positifs, la Compagnie générale d'électricité. Aujourd'hui, la situation est nettement différente.

Plusieurs orateurs ont parlé de l'Europe et de la position de la France dans le monde. Nous devons souligner ensemble les bons résultats obtenus par nos entreprises publiques, en complétant les chefs d'entreprise, les salariés, ceux qui les ont aidés à obtenir ces résultats.

En toute hypothèse, monsieur Alphandéry, quel que soit notre jugement sur cette question - elle nous oppose et m'a opposé à M. d'Ornano - je considère que ce qu'a fait Mme Thatcher et ce que vous voulez faire pour la France, c'est-à-dire vendre les entreprises publiques pour financer le budget de l'Etat, est archaïque car cela consiste finalement à se donner de l'oxygène à court terme en compromettant à long terme la réduction réelle de la dépense publique. Les résultats obtenus en 1986 et 1987 ont bien montré que telle n'était pas la voie dans laquelle il fallait s'engager.

M. Edmond Alphandéry. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Avec plaisir, mais vous n'êtes pas à votre place habituelle ! Pourquoi vous placez-vous aussi à droite ? Je vous croyais au centre ! (Rires.)

M. le président. Monsieur Alphandéry, je veux bien vous donner la parole pour quelques instants...

M. Alain Richard, rapporteur général. C'est imprudent !

M. le président. ...mais j'attire votre attention, mes chers collègues, sur le fait que nous ne pourrions vraisemblablement pas, vu l'heure tardive, reprendre nos travaux avant vingt-deux heures.

La parole est à M. Edmond Alphandéry, avec l'autorisation de M. le ministre d'Etat.

M. Edmond Alphandéry. Je vous remercie, monsieur le ministre. Si je suis à l'extrême droite, ne vous inquiétez pas, c'est uniquement parce que, par paresse, je n'ai pas rejoint ma place habituelle.

Un député du groupe communiste. C'est la même chose !

M. Edmond Alphandéry. Vous manquez un peu de nuance !

Monsieur le ministre d'Etat, je ne peux pas vous suivre et il est important de mettre les choses au point. Vous dites que, lorsqu'on privatise, on fait rentrer une fois pour toutes de l'argent dans les caisses de l'Etat. Notre objectif n'est pas, grâce au produit des privatisations, de financer des diminutions d'impôt, mais de désendetter l'Etat. Lorsqu'on désendette l'Etat, on diminue la charge de la dette. Si vous privatisez l'année prochaine pour 40 milliards de francs, ce qui est un objectif parfaitement réaliste, vous le savez, cela réduirait la charge de la dette et les Français auraient 3,5 milliards de francs de moins d'impôts à payer, de manière définitive. (Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je ne l'ignore pas mais j'affirme que vous voulez vous désendetter en vendant les bijoux de la famille.

M. Philippe Auberger. Qui paie ses dettes s'enrichit !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je préfère que nous nous désendettions en faisant des économies réelles sur les dépenses de fonctionnement.

M. Alain Richard, rapporteur général. Ce que nous sommes en train de faire !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. J'ai entendu les trois orateurs de l'opposition nous demander à la fois de réduire le déficit et de diminuer les impôts, mais ils ont omis de nous indiquer les économies qui étaient possibles. Le Gouvernement a fait ce qui lui paraissait nécessaire. Ce que je peux vous dire, c'est qu'aujourd'hui, augmenter le budget de l'éducation nationale, celui de l'emploi, celui de la recherche, celui de la culture, c'est travailler pour l'avenir et pour créer les conditions d'une croissance durable.

Monsieur Lajoinie, votre discours ne m'a pas surpris mais il est un peu difficile à comprendre. Vous demandez des allègements d'impôts importants, de l'ordre de 100 milliards de francs. Je vous réponds très franchement : « Nous ne savons pas le faire ». Vous répondez : « Il n'y a qu'à taxer ceci ou cela ». J'ai cependant attentivement écouté ce que vous disiez sur les taux d'intérêt, la dette qui augmentait trop, les nouveaux choix que nous devons faire en matière de coopération internationale. Mais nous vivons dans une économie ouverte, où les mouvements de capitaux sont libres, où le contrôle des changes n'existe plus. Il n'a d'ailleurs pas été spécialement supprimé par le gouvernement précédent puisque j'avais largement entamé le processus, ainsi que celui de la libération des prix.

Le système économique dans lequel nous sommes n'est pas nécessairement juste en ce qui concerne la répartition des ressources, et M. Douyère l'a souligné, mais il a donné au niveau mondial un certain nombre de résultats et, au demeurant, les réformes qui s'annoncent dans un grand nombre de pays visent à donner plus de souplesse à leur économie et à tenir compte de la réalité internationale. Je ne dis pas cela pour vous gêner, croyez-moi, car je ne m'immisce jamais dans les affaires d'un parti, quel qu'il soit, pas plus dans celles du parti communiste que dans celles d'un autre. Les discussions que j'ai eues, lors des réunions du Fonds monétaire international, avec des représentants de pays communistes, que l'on dit parfois socialistes, montrent à quel point ces pays veulent ouvrir leurs frontières, réaliser des réformes financières, créer des Bourses. Je les ai souvent entendus parler de la réduction de la demande intérieure par compression du pouvoir d'achat. Enfin, lorsque j'ai appris, en 1986, en me rendant à Moscou que, tôt ou tard, l'Union soviétique demanderait son adhésion au Fonds monétaire international et que M. Chevornadze m'a confirmé, il y a peu, que le rouble serait un jour convertible...

M. Edmond Alphandéry. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... je me suis dit que cela représentait un pas en avant vers une compréhension nouvelle des phénomènes économiques internationaux qui retentit sur les comportements nationaux.

M. Philippe Auberger. Très juste !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Ce que je souhaite, c'est que l'esprit de réforme gagne les esprits, chez nous comme ailleurs, et que nous abordions ces questions non pas d'une façon manichéenne, mais d'une façon aussi moderne que possible.

M. Edmond Alphandéry. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Certes, mesdames, messieurs, on peut toujours faire mieux mais j'estime que ce que nous avons fait n'est pas si mal que ça !

D'ailleurs, les critiques de l'opposition étaient un peu embarrassées. Nous avons assisté à une manifestation d'auto-satisfaction à propos de la période 1986-1988 qui ne s'était pas exprimée de cette façon pendant la campagne présidentielle. Il y a une certaine contradiction entre les compliments adressés par solidarité à M. Balladur et les propos que j'ai entendus pendant les dernières élections.

M. Edmond Alphandéry. A qui vous adressez-vous ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. A ceux qui se sont exprimés à cette occasion : je n'en dirai pas plus.

Les critiques qui ont été formulées m'ont paru un peu vieillottes. Nous nous sommes, quant à nous, efforcés de préparer l'avenir. Vous nous dites : « Ce n'est pas assez ! ». Nous vous demandons encore un peu de temps.

La question centrale a été posée par M. Douyère. En effet, la croissance économique est plus forte, 3,5 p. 100, et l'on a bien voulu reconnaître que nos prévisions étaient raisonnables, mais tiendrons-nous le même rythme l'année prochaine ? Ce qui se passera aux Etats-Unis sera déterminant et je ne suis pas capable aujourd'hui d'en juger. C'est pourquoi je ne m'interdis pas un réglage conjoncturel, si cela se révélait nécessaire, après les mesures qui seront prises par la nouvelle administration américaine. Nous aurons par ailleurs une discussion avec nos partenaires de la Communauté économique européenne.

Il faudra en tout état de cause maintenir un taux de croissance élevé, et donc éviter tout dérapage inflationniste ; je crois qu'il y a accord sur ce point.

Il faut également dynamiser notre commerce extérieur mais cela dépend autant des entreprises que du Gouvernement : nous sommes, les uns et les autres, payés pour le savoir.

Mais une question demeure : que ferons-nous des fruits de la croissance ? Dépenser plus au niveau de l'Etat serait une erreur. Il faut, en effet, continuer à réduire le déficit parce que c'est un moyen de faire baisser les taux d'intérêt dans un contexte qui n'est pas très favorable. A cet égard, je vous rappelle que ma position est tout à fait pragmatique. Lorsqu'une possibilité s'offre, nous diminuons les taux d'intérêt. Quand nous y sommes contraints par les mouvements du dollar ou du fait des interrogations qui naissent de tel ou tel conflit social, je n'hésite pas à les augmenter.

Cela étant, monsieur Alphandéry, je vous fais observer que notre taux d'intervention actuel est égal à celui du mois de mai dernier, alors que, dans le même temps, les Allemands ont augmenté le leur d'un point et les Britanniques de beaucoup plus.

M. Edmond Alphandéry. Je le sais. Mais vous risquez de devoir le relever encore.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Nous tenons donc le bon cap et j'espère que vous nous aiderez à le tenir.

Quant à la baisse des taux d'intérêt dans le contexte national, elle suppose la concurrence. Les réformes financières que nous avons accomplies nous y ont aidés ; la réduction du déficit public et l'équilibre des comptes de la sécurité sociale nous y aideront. Par ailleurs, ce que nous avons fait en faveur des petites et moyennes entreprises avec les billets de trésorerie...

M. Edmond Alphandéry. C'est très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... méritait d'être souligné, de même que l'utilisation des ressources des Codévi.

M. Edmond Alphandéry. C'est très bien aussi !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Nous n'allons donc pas dépenser plus du fait de la croissance. Mais il faut que, grâce à la croissance retrouvée, nous stimulions les créations d'emplois.

C'est notre objectif principal. Mais, pour stimuler les créations d'emplois, il faut que l'économie marche bien et que la cohésion sociale de la nation soit assurée. Il faut donc que les salariés aient leur juste part. Nous ne pouvons pas aujourd'hui promettre l'impossible, mais le rendez-vous que nous avons pris avec le pays et avec le monde du travail, dans le cadre d'une négociation sociale enfin revivifiée, nous permettra de mesurer, plus exactement qu'aujourd'hui, ce qui est possible et ce qui ne l'est pas.

En attendant, mesdames, messieurs les députés, nous examinerons tous les amendements qui nous seront proposés ; ceux qui ne compromettront pas l'équilibre général de notre projet de loi de finances pourront être acceptés par le Gouvernement, de même que ceux qui amélioreront le texte. Ceux qui compromettraient cet équilibre, vous le comprendrez, ne pourront pas être acceptés, mais j'ai confiance dans la sagesse de l'Assemblée nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance

5

DÉSIGNATION DE CANDIDATS A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement une demande de désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant de l'Assemblée nationale au sein du comité consultatif du fonds national des abattoirs.

Conformément à l'alinéa 8 de l'article 26 du règlement, je propose à l'Assemblée de confier à la commission de la production et des échanges le soin de présenter les candidats.

A défaut d'opposition présentée dans les conditions prévues à l'alinéa 9 du même article, les candidatures devront être remises à la présidence avant le jeudi 27 octobre 1988, à dix-huit heures.

6

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt-deux heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1989, n° 160 (rapport n° 294 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

